Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15349 – 7 F

VENDREDI 3 JUIN 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

L'Algérie sous oxygène

LE 1er juin 1994 restera une date historique pour l'Algérie. En acceptant le principe d'un rééchelonnement de sa dette, Alger a levé un tabou politique majeur. Il y a à peine six mois, on parlait seulement – et encore, du bout des lèvres – de « reprofilage » de la dette, la fierté nationale s'accommodant mal de ce qui était vécu comme un échec.

Les créanciers publics réunis au sein du Club de Paris ont accordé un allègement de 5 milliards de dollars du service de la dette, sur la période de mai 1994 à mai 1995. Un allègement qui va soulager grandement le pays, en proie à une grave crise de ses paiements extérieurs. Il était temps !

DEPUIS 1986, la chute dramatique des cours du pétrole et du gaz dont l'Algérie tire l'essentiel de ses recettes a cassé le moteur de la croissance. En 1994, les produits pétroliers rapporteront à peine 8 milliards de dollars alors que le seul remboursement des échéances de la dette devait s'élever à environ 8,5 milliards. Le pays n'avait plus les moyens d'importer, ne serait-ce que les pièces détachées et les produits de base permettant à son industrie de tourner.

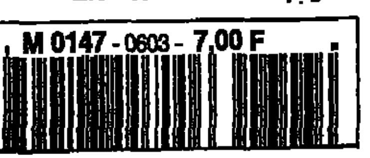
Le pétrole n'explique pas tout, cependant. C'est l'ensemble de l'économie algérienne, bâtie sur le modèle soviétique, qui s'est alors progressivement grippée, faute de liberté, de ressources et de compétences. Le pouvoir politique a été incapable, jusque là, d'entamer un processus d'ouverture et de modernisation économique.

Aujourd'hui, il n'a plus le choix. Le rééchelonnement lui donne les moyens d'amorcer une ouverture sur l'extérieur et de relancer la croissance en libéralisant les règles du jeu. Le gouvernement aura-t-il le courage de saisir cette occasion et de renoncer à une gestion de l'économie que l'on a parfois comparée à celle de Ceausescu ? Celui-ci, obsédé par le souci de ne pas s'endetter à l'extérieur, préférait accumuler les devises, quitte à affamer la population roumaine. On a vu ce que cela a donné.

EN Algérie, une « révolution culturelle » s'impose. Elle est bien tardive et d'autant plus délicate à gérer. La situation sociale et politique explosive limite les marges de manœuvre du gouvernement. Comme dans toutes les économies en transition, cette transformation imposera à la population de lourds sacrifices en termes de niveau de vie et d'emploi.

Mais c'est paradoxalement en raison de ce danger d'explosion que l'Algérie a trouvé l'appui de la communauté internationale. Le péril islamique est tel qu'il n'est plus temps de tergiverser. Même les Américains, longtemps indifférents, sont désormais convaincus qu'il faut réintégrer l'Algérie dans le concert économique international. La stabilité mondiale ne se joue pas seulement en Russie, mais aussi dans le Sud.

Lire nos informations page 21



En marge du scrutin du 12 juin

M. Giscard d'Estaing prend date pour l'élection présidentielle

Valéry Giscard d'Estaing a évoqué, mercredi 1er juin, sur France 3, l'élection présidentielle, indiquant qu'il « en parlera aux Français », auxquels il fera part de ses « projets pour la France pour la période 1995-2000 ». Alors que se renforce l'hypothèse d'un duel entre Jacques Chirac et Edouard Balladur au premier tour de scrutin, l'ancien président de la République entend rappeler que l'UDF a vocation à participer à cette compétition et que son président n'est pas le plus mal placé pour porter ses couleurs. La confédération libérale et centriste a fort à faire, d'autre part, pour mettre en échec l'offensive de Philippe de Villiers, qui persiste à se réclamer de la majorité face à la liste UDF-RPR conduite par Dominique Baudis pour les élections européennes du 12 juin.

C'est dit comme cela, l'air de rien. *« Je parlerai aux Français de l'élection présidentielle. Je leur ferai part de mes projets pour la France pour la période 1995-2000. Après cela, on verra bien. »* Valéry Giscard d'Estaing a choisi l'intimité d'un journal télévisé de fin de soirée, sur France 3 mercredi 1er juin, pour se rappeler au bon souvenir de la majorité. Après l'annonce, le 28 avril, devant le conseil national de l'UDF, de « Propositions sur l'emploi », renvoyées après les élections européennes, voici à présent celle du « Programme pour un quinquennat », suggérant une candidature à l'Elysée, que l'ancien président de la République ne s'est jamais résigné à consigner au chapitre des illusions perdues.

Les membres de la majorité qu'agace souverainement l'obsession présidentielle de M. Giscard d'Estaing auront beau jeu de s'étonner de ces déclarations intempestives, proférées au beau milieu de la campagne européenne. Le président de l'UDF n'aura pas grand mal, en embrassant d'un geste le panorama politique, à les convaincre d'une évidence : si la campagne est passée depuis longtemps d'une élection à l'autre, ce n'est pas seulement du côté de Michel Rocard.

GILLES PARIS

Lire la suite page 8
et nos informations page 6

Les premiers Européens

La découverte récente de nombreux fossiles permet de mieux décrire l'apparition de l'homme sur le Vieux Continent

Qui étaient nos ancêtres ? D'où venaient les premiers habitants de l'Europe ? Quand ont-ils foulé le Vieux Continent pour la première fois ? Ces questions essentielles divisent les paléontologues, contraints de bâtir leurs théories à partir d'indices aussi peu parlants que des pierres taillées et des fragments d'ossements d'hommes ou d'animaux.

Plusieurs « gisements » de fossiles découverts récemment en Angleterre, en Espagne et en Italie vont sans doute permettre de lever un coin du voile qui brouille le portrait de nos lointains ancêtres.

La dernière en date de ces trouvailles miraculeuses a eu lieu à Boxgrove, dans le sud de l'Angleterre. A Noël dernier, juste avant de fermer définitivement leur chantier de fouilles, des chercheurs ont découvert un morceau d'os, long de 30 centimètres, provenant du tibia gauche d'un homme ayant vécu il y a quelque 500 000 ans.

Annoncée récemment, cette découverte a littéralement enflammé la presse britannique (*le Monde* du 19 juin). *« Le chauvinisme n'est pas de mise à un moment comme celui-là. Mais chaque Anglais peut se sentir grandi en sachant qu'il descend d'une créature aussi remarquable »*, commentait, lyrique, le *Times* de Londres, tandis que, dans le même élan, tous les journaux britanniques affirmaient que ce tibia était celui du *« premier Européen »*.

JEAN-PAUL DUFOUR

Lire la suite pages 14 et 15

Le maintien en détention de M. Pineau-Valencienne



Le groupe Schneider a déploré le maintien en détention de son président, Didier Pineau-Valencienne, décidé mercredi 1er juin par la chambre du conseil du tribunal de première instance de Bruxelles. Le parquet a précisé les charges retenues contre M. Pineau-Valencienne. Sont en cause certaines opérations financières *« dont le résultat a été de réduire de façon déterminante »* l'actif des sociétés belges Cofibel et Cofimines.

pages 22 et 23

Accès de faiblesse des marchés financiers

Les places européennes, Paris en tête, ont été durement secouées mercredi 1er juin. Les marchés ont subi de plein fouet les effets de la remontée des taux à long terme. L'indice CAC 40 de la Bourse de Paris est passé sous le seuil des 2 000 points. Les cours de l'UAP étaient inférieurs aux prix de la privatisation. Le geste de la Bundesbank, qui a baissé de 0,05 point son taux de prise en pension à 5,15 %, n'y a rien fait. Jeudi, la Bourse de Paris semblait se reprendre en matinée et gagnait 0,40 % à l'ouverture.

page 21

Israël frappe le Hezbollah au Liban

L'aviation israélienne a mené, jeudi 2 juin à l'aube, un raid au Liban contre une base du Hezbollah, tuant au moins une trentaine de ses membres. Par ailleurs, le ministre de l'environnement, Yossi Sarid, a confirmé, mercredi 1er juin, devant la Knesset, la bonne opinion que le gouvernement avait pour le moment de la police palestinienne dans les territoires « libres » de la bande de Gaza et de Jéricho. M. Sarid a précisé que cette appréciation devait être faite au regard des « problèmes de financement, d'équipement et d'absence d'autorité sur place ». Le premier ministre, Itzhak Rabin – qui ne se prive pas, par ailleurs, de critiquer sévèrement l'OLP – avait lui-même souligné, la semaine dernière, l'attitude « sérieuse et positive » des policiers palestiniens.

page 28

Les vétérans du Jour J

16. – *A bord de son Spitfire, Denys Baudard aperçoit Caen en feu.*

page 20

Une Chine bouillonnante et immobile

Cinq ans après le drame de Tiananmen, les succès économiques dissimulent mal une grave crise politique, sociale et morale

PÉKIN

de notre correspondant

Cinq ans après les événements, le langage officiel chinois n'a pas évolué d'un iota : les *« troubles contre-révolutionnaires »* de la place Tiananmen, au printemps de 1989, sont toujours condamnés comme tels, leur répression louée et l'artisan le plus en vue de celle-ci, le premier ministre, Li Peng, est toujours aux affaires.

La direction du régime n'a pas mis une goutte d'eau dans son vin à ce sujet. Toutefois, on sent, à certaines petites phrases, que ses dirigeants savent qu'ils devront, à *terme*, concéder leur part de responsabilité dans l'enchaînement d'événements ayant abouti au drame de la nuit du 3 au 4 juin 1989 et à une répression parfois tout aussi violente en province, encore que moins spectaculaire car cachée aux caméras de télévision. Car si Tiananmen est devenu un nom-symbole, le régime lui-même a reconnu, aussitôt après le retour sanglant à l'ordre en 1989, que l'agitation du printemps avait gagné la plupart des autres grandes villes.

Les petites phrases significatives sont, par exemple, celle récente de Jiang Zemin, chef en titre du régime : *« D'un mal peut émerger un bien. »* Dans le langage officiel, 1989 n'est pas *« un mal »* mais *« un bien »*. Et cette autre, du porte-parole du ministère des affaires étrangères : *« L'histoire jugera. »* Officiellement, elle a déjà jugé.

Certes, poussés dans leurs retranchements, les mêmes responsables s'empressent de recoller à la version officielle comme, en leur temps, leurs prédécesseurs collaient à celle de l'émeute de 1976, sur la même place Tiananmen, juste avant la mort de Mao Zedong. Jusqu'à ce que, les circonstances aidant, le régime soit contraint de réviser son verdict, et que l'émeute en question, de *« contre-révolutionnaire »* devienne, du jour au lendemain, *« révolutionnaire »*. Les hésitations de rhétorique montrent qu'au-delà des certitudes aujourd'hui obligées au sujet des troubles de 1989 existe une autre réalité, qu'il faudra bien explorer après la mort de Deng Xiaoping.

Le plus triste peut-être, pour juger de la situation politique, est de voir que certaines allusions perfides à la répression qui fleurissent çà et là dans la presse officielle proviennent de milieux encore plus conservateurs que l'équipe des successeurs de M. Deng : entre autres, les idéologues maoïstes qu'il avait eu tant de mal à limoger, comme la bête noire des libéraux, Deng Liqun, increvable dinosaure du l'idéologie modèle « révolution culturelle ».

Incapable à l'heure actuelle d'aborder le problème à bras-le-corps, le régime préfère mettre l'accent sur la réussite économique qu'il a laissé éclore pour tenter de rattraper une légitimité gravement érodée par Tiananmen. C'est là, insiste-t-il, *« l'essentiel »*.

FRANCIS DERON

Lire la suite page 4
et nos informations page 3

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

CHÔMAGE

« Vouloir l'emploi »

La lecture du dernier livre de Jean-Marcel Jeanneney, ancien ministre du général de Gaulle – « Vouloir l'emploi », Odile Jacob, 130 F –, a inspiré à Raymond Barre une réflexion sur les moyens de combattre le chômage. Estimant qu'il existe aussi un « chômage volontaire », soutenu par les prestations sociales et l'économie informelle, l'ancien premier ministre fait l'éloge de la « propension au travail » comme élément dynamique du développement économique et social.

par Raymond Barre

LE livre que Jean-Marcel Jeanneney vient de consacrer à l'emploi est, au dire de son auteur, *« limité et ambitieux »*. C'est en fait une étude complète, claire, dépourvue des sophistications intellectuelles à la mode, sur les problèmes et les politiques de l'emploi, qui s'adresse à l'« honnête homme » d'aujourd'hui, inquiet de ce mal profond qu'est le chômage dans nos sociétés, quelque peu déconcerté par l'abondance des remèdes recommandés et par leur inefficacité patente.

Je lui reconnais un triple intérêt. Il met d'abord l'accent sur l'emploi plutôt que sur le chômage. Le choix des mots est significatif d'un état d'esprit : à ne parler que du chômage, on finit par perdre de vue qu'il y a une grande majorité de personnes qui travaillent et produisent des biens et des services dans la société et que le vrai enjeu est de créer des emplois de manière régulière, en fonction de l'évolution des techniques, des besoins de la société, des aspirations et des aptitudes des individus. C'est implicitement préférer une attitude dynamique et offensive.

Le second intérêt de l'ouvrage apparaît dans le titre choisi : *Vouloir l'emploi*. L'emploi n'est pas un don de l'économie et de la société ; ce n'est pas un droit de l'individu qui doive être en tout état de cause satisfait par les entreprises ou par l'Etat. Il doit être voulu, c'est-à-dire résulter d'un effort conjoint des individus, de la société et de ses institutions. Keynes avait formulé le concept de « chômage involontaire », dû à une insuffisance de la demande globale provoquée par le grippage des mécanismes de l'économie de marché capitaliste.

Un ralentissement de l'activité économique ou une récession peuvent priver d'emploi beaucoup de gens désireux de travailler ; les politiques de régulation de l'économie d'inspiration keynésienne permettent d'y remédier et sont – quoi qu'on dise – largement utilisées. Mais qui pourrait aujourd'hui écarter totalement l'idée qu'il pourrait exister dans les « économies de bien-être », où l'Etat-providence déploie sa protection tutélaire et dispense la manne financière aux citoyens, un type nouveau de « chômage volontaire », soutenu par des prestations sociales de diverses sortes et par les avantages discrets de l'économie informelle ?

N'a-t-on pas récemment, avec des arguments puissants, soutenu l'idée qu'il y a dans la société française *« une préférence pour le chômage »*, qui fait prévaloir une logique du revenu, notamment à travers les transferts sociaux, sur une logique de l'emploi, et que la politique francaise de redistribution des revenus doit être infléchie ? Affirmer qu'il faut *« vouloir l'emploi »*, c'est rappeler à la société française que la propension au travail est l'un des dynamismes fondamentaux du développement économique et social, que les progrès de la science et des techniques permettent de réduire la peine des hommes, mais ne sauraient dispenser ceux-ci de travailler, que la compétition, qui est la loi de l'économie globale en gestation, met aux prises des ensembles socio-économiques, dont le succès dépendra, entre autres facteurs, de l'importance respective de la propension au travail et de la propension au loisir.

L'abaissement du coût du travail

Jean-Marcel Jeanneney montre en troisième lieu que vouloir l'emploi implique et requiert une politique d'ensemble, qui agit sur tous les fronts à la fois. Une politique *pour* l'emploi dépasse largement une politique *de* l'emploi. Cette dernière est évidemment nécessaire, avec ses aspects économiques et sociaux, mais une politique pour l'emploi englobe une action sur les structures économiques et sociales autant qu'une action conjoncturelle. L'emploi est le résultat du développement aussi régulier que possible d'une économie compétitive sur le plan international. L'éducation et la formation des hommes, la recherche et l'innovation, les investissements productifs, la conquête des marchés extérieurs, ont autant – sinon plus – d'importance que la régulation de la demande globale et la flexibilité du marché du travail.

Je ne peux que souscrire à la critique que Jean-Marcel Jeanneney présente du libéralisme absolu, pur et dur, aussi bien que de l'économie administrée par un pouvoir central tout-puissant, comme doctrine, pouvant inspirer la politique à conduire ; je comprends sa préférence pour un modèle d'économie d'entreprise et de marché régulée par des interventions globales de l'Etat. C'est cette conception qui le conduit à proposer à la fois une politique française et une politique européenne, compte tenu du fait que la France comme ses partenaires en Europe n'ont pas une taille suffisante pour maîtriser seuls les enjeux du monde actuel.

Au plan national, ses mises en garde contre les *« tentations dangereuses »* sont d'autant plus utiles que les difficultés présentes font ressurgir les vieux démons : distribution de revenus supplémentaires pour accroître la demande de consommation ; relance de l'inflation par création de monnaie ; dévaluation du franc ; recours à des mesures protectionnistes ; réduction généralisée et uniforme de la durée du travail. Ce sont là des expédients, qui aggraveraient à terme le mal au lieu d'y remédier.

Jeanneney présente de nombreuses suggestions. Mais *« l'acte le plus décisif »* en faveur de l'emploi lui paraît être l'abaissement du coût du travail par l'allègement des prélèvements obligatoires pour tous les travailleurs et pour tous ceux qui les emploient. Il conseille de réformer la taxe professionnelle et de changer l'assiette des charges assises sur les salaires. Pour maîtriser l'évolution des dépenses de l'assurance-maladie et, par conséquent, celle des prélèvements obligatoires contribuant à les financer, il préconise une importante réforme de structure. Un régime unique se substituerait au régime général actuel, assorti de plus d'une douzaine de régimes particuliers. Les responsabilités seraient décentralisées dans le cadre des départements.

Les deux réformes que je viens de signaler sont au cœur des propositions faites par Jean-Marcel Jeanneney. Mais celui-ci attire aussi l'attention sur l'importance pour l'emploi des investissements des entreprises, qui méritent d'autant plus d'être favorisés par des incitations spécifiques que la France a pris depuis 1981 beaucoup de retard par rapport à ses principaux concurrents au sein de l'OCDE. J'y ajouterai pour ma part une action vigoureuse en faveur de la création d'entreprises, car notre pays ne dispose pas d'un réseau suffisamment serré d'entreprises petites et moyennes, qui sont les plus efficaces créateurs d'emplois.

Quant à la mobilité géographique de la main-d'œuvre, elle mérite d'être encouragée par une fiscalité moins défavorable en matière de droits de mutation comme en matière de loyers pour le propriétaire. Mais c'est une mobilité à l'échelle de l'Europe et du monde qu'il faut susciter. A la politique française pour l'emploi doivent s'ajouter des politiques européennes. Les obstacles ne manquent pas à la mise en œuvre d'une politique audacieuse de l'Union. Mais l'existence de quatorze millions de chômeurs justifie l'urgence d'une telle action.

Réduire les rigidités

Aménager le territoire de l'Union par des politiques régionales facilitant l'implantation d'activités, là où leur manque est manifeste ; éviter d'imposer ou de favoriser des politiques sociales trop coûteuses dans les Etats membres dont les économies sont relativement moins développées, mais les aider à produire davantage et mieux ; créer aussi rapidement que possible une monnaie unique en assouplissant les « critères de convergence » requis ; financer, si besoin est, en période de récession des investissements publics communautaires par une création monétaire effectuée par la Banque centrale européenne : telles sont les principales recommandations faites par l'auteur. Mais il semble que son souhait le plus vif concerne le renforcement de la préférence communautaire grâce à une protection à l'encontre des pays dont les monnaies sont sous-évaluées, des pays à bas salaires, ou en faveur de certaines activités de production communautaires.

Certaines des propositions faites par Jean-Marcel Jeanneney ne me paraissent pas avoir de chance d'être adoptées par les institutions de l'Union européenne. S'il est vrai, par exemple, que les critères de convergence requis pour la création de l'Union monétaire sont discutables et d'application délicate, je doute que les Etats membres, et au premier rang l'Allemagne, soient disposés à donner le sentiment que ce *« rituel d'initiation »* à la stabilité puisse être transgressé. Je ne crois pas non plus que l'Union européenne accepte de mettre en place un *« système »* de protection douanière aussi étendu et complexe que celui qui est recommandé et qui est contraire à la fois à la philosophie de base de beaucoup de gouvernements européens et aux engagements pris dans les négociations commerciales multilatérales.

Un tel système serait-il bon pour l'Union européenne et pour la France ? Je ne le pense pas. L'une et l'autre ont intérêt à choisir l'adaptation au lieu de la protection, si elles veulent éviter un risque de sclérose économique. Une politique d'adaptation fondée sur la recherche, l'innovation, l'investissement, la qualité des produits, est la garantie de la compétitivité. Une telle politique peut comporter des mesures de protection limitées dans le temps et dégressives. Mais un grand espace économique a des effets d'autant plus positifs qu'il ne se constitue pas en champ clos ou en forteresse, qu'il accepte l'aiguillon de la concurrence internationale et offre en quelque sorte à ses ressortissants une base de départ élargie pour une ample participation aux échanges mondiaux.

La France et ses partenaires de l'Union européenne doivent créer plus d'emplois qu'ils ne l'ont fait dans les vingt dernières années, mais ils doivent aussi créer des emplois de qualité. Ils n'atteindront pas ces objectifs par des procédés artificiels, mais en s'attaquant aux problèmes de fond de leur économie. Aussi doivent-ils développer les investissements humains, matériels et immatériels, réduire les rigidités du marché du travail, qui détruisent les emplois ou freinent leur création, réviser les systèmes d'aide au chômage et en faire des systèmes d'incitation à l'emploi, alléger le coût du travail en réformant le financement de la protection sociale.

Ni l'inflation, ni la manipulation du taux de change, ni la protection douanière, ne sont des substituts aux actions en profondeur, qui peuvent, seules, restaurer un haut niveau d'emploi.

Vouloir l'emploi, c'est renoncer aux routines, aux comportements corporatistes, à une fausse sécurité dans le présent, qui garantit la médiocrité dans l'avenir ; c'est au contraire choisir le risque, l'effort, le progrès.

▶ Ancien premier ministre, Raymond Barre est député (app. UDF) du Rhône.

ALLEMAGNE

Plaidoyer pour un espion

Ancien chef des services de renseignement de l'ex-RDA, Markus Wolf a été condamné à Düsseldorf, le 6 décembre 1993, à six ans de prison pour trahison et corruption de fonctionnaires. Prochainement, la Cour suprême de Berlin doit confirmer ou infirmer cette condamnation.
Or aucun crime de sang n'est reproché à ce professionnel dont l'activité était exclusivement tournée vers l'extérieur, au *service d'un Etat reconnu par la communauté internationale*. De sensibilités politiques opposées, l'ancien collaborateur de Michel Debré, Constantin Melnik, et l'auteur de *l'Orchestre rouge*, Gilles Perrault, prennent sa défense.

par Constantin Melnik

ALAIN MINC constate fort justement que l'Italie des « mains propres » a poursuivi plus de capitalistes corrupteurs que l'Europe de l'Est libérée du communisme n'a emprisonné de serviteurs de l'une des idéologies les plus pernicieuses du siècle.

Dans quelques jours, la Cour suprême de Berlin doit se prononcer sur l'une des rares exceptions : faut-il confirmer la condamnation à six ans de prison pour « corruption » et « trahison » qui a frappé le célèbre chef des services de renseignement de la DDR (l'ex-Allemagne de l'Est), Markus Wolf ?

Je ne fais partie des amis ni du communisme ni de ses services secrets, mais l'argumentation juridique de Wolf me paraît convaincante : la DDR pour laquelle il a travaillé était un Etat reconnu par la communauté internationale, le traité de réunification prévoit une absence de poursuites et, de toute façon, les individus sont égaux devant la loi.

Dissiper des ombres

Il est délicat de se mêler d'une affaire judiciaire se déroulant, de surcroît, dans un pays étranger fût-il ami. Je n'en reste pas moins confiant dans la sérénité de la justice allemande. Markus Wolf a servi son Etat, même si celui-ci a pratiqué contre l'Allemagne fédérale l'espionnage « hostile » sur une échelle sans pareille et fait bénéficier le KGB russe de la totalité de ses trouvailles. Aucun crime de sang n'est reproché à ce professionnel du renseignement exclusivement tourné contre le monde extérieur. La disparition de l'entité juridique pour laquelle il a œuvré ne saurait donc justifier des poursuites qui n'ont pas été entreprises même contre les membres des services de renseignement nazis lorsque l'Allemagne hitlérienne a été vaincue.

En réalité, la sévérité du premier verdict prononcé contre Markus Wolf par la cour de Düsseldorf paraît relever surtout de l'exorcisme. Son service, le HvA, aurait-il recruté en Allemagne fédérale des balayeurs qu'on aurait probablement laissé son chef en paix en ricanant sur son inefficacité, mais ce sont les ombres de Günther Guillaume à la Chancellerie ou de Gabriella Gast au saint des saints du BND que l'Allemagne choquée et coupée en deux a voulu dissiper. Rendre un « maître-espion » seul responsable d'une « pénétration » qui provoque une terreur irraisonnée permet également de conjurer un phénomène que l'on préfère ne pas approfondir.

L'arbitraire du vainqueur

L'espionnage atomique aux Etats-Unis, le dévouement au communisme des « cinq » de Cambridge, les succès de Markus Wolf n'ont pas été rendus possibles uniquement par le savoir-faire des services secrets du bloc soviétique mais par les failles et contradictions de nos propres sociétés.

En Occident, des services souvent inadaptés et dotés de moyens insuffisants n'ont pas, malgré leur dévouement, lutté à armes égales – peut-être est-ce là la démocratie ? – contre l'indubitable pouvoir de séduction de l'idéologie communiste, renforcée souvent, hélas, par les illusions de nos élites.

A vrai dire, c'est toute notre attitude de démocrates à l'égard du renseignement qui est ainsi illustrée : au lieu d'en définir la nécessité et les modalités dans « le monde terrifiant » où nous vivons, il suffit que surgisse le cas d'un Markus Wolf pour qu'apparaissent les émotions les moins rationnelles.

Je n'apprécie guère les embrassades entre adversaires ayant combattu pour des valeurs différentes. Même chez le « gorbatchévien » convaincu qu'était Wolf, des haines subsistent et les propos qu'il continue à tenir sur les anciens des services secrets ouest-allemands laissent supposer qu'en cas de victoire du communisme, le général Gehlen en RFA ou moi-même en France n'aurions eu droit à aucune mansuétude. Ce n'est pas une raison pour lui appliquer, nous, la loi du talion et l'arbitraire du vainqueur.

Les temps ont changé. Malgré les succès de sa propagande et de son espionnage, la volonté des peuples a fait s'effondrer le communisme. Il serait dangereux de ternir ce triomphe de nos valeurs en transformant « l'espion » Markus Wolf en sorcière.

▶ Ancien conseiller technique du premier ministre pour les questions de sécurité et de renseignement (1958-1961). Constantin Melnik est l'auteur d'*Un espion dans le siècle* (Plon).

Pour Markus Wolf

par Gilles Perrault

QUELLE que soit l'opinion de chacun sur l'ex-RDA, l'évidence demeure qu'elle constituait un Etat reconnu par l'ensemble de la Communauté internationale, RFA comprise, membre de l'ONU et disposant, comme tout Etat, d'un appareil de gouvernement, y compris des services de renseignement.

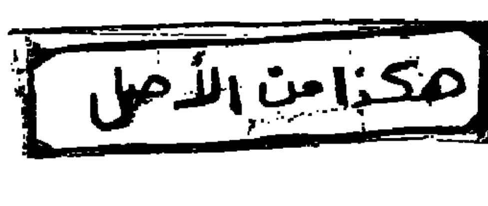
Le traité de réunification prévoyait d'ailleurs expressément que les citoyens de l'ex-RDA ne pourraient faire l'objet de poursuites judiciaires que dans la seule mesure où ils auraient violé les lois de l'ex-RDA.

Aucune infraction aux lois n'a pu être imputée à Markus Wolf. Il n'a commis aucune violation des droits de l'homme. Son comportement personnel et professionnel est hors de cause. La condamnation le frappe dans sa seule qualité d'ancien chef des services de renseignement de l'ex-RDA, coupable en tant que tel du crime de trahison envers la RFA, pays dont la logique politique faisait son principal adversaire tout au long de l'exercice de ses fonctions.

L'accusation d'avoir trahi son adversaire constitue assurément une tentative pittoresque d'enrichir la jurisprudence internationale, mais elle heurte le bon sens et blesse l'équité. La condamnation prononcée par la cour de Düsseldorf ne peut que susciter les doutes les plus graves sur les véritables motivations qui l'ont inspirée.

On admet aisément que les qualités exceptionnelles démontrées par Markus Wolf dans l'exercice de ses fonctions entretiennent amertume et volonté de vengeance chez certains de ses anciens adversaires, aujourd'hui ses compatriotes. Mais la justice se disqualifierait à se faire l'instrument de tels règlements de compte.

▶ Gilles Perrault est écrivain.



CHINE : le cinquième anniversaire de l'écrasement du « printemps de Pékin »

« La démocratie, c'est partout la même chose »

Les dissidents réfugiés à l'étranger s'expriment avec une modération qui détonne face à la virulence des accusations de Pékin

Depuis plusieurs semaines, le régime de Pékin multiplie les précautions pour éviter d'éventuels troubles à l'occasion du cinquième anniversaire du « printemps de Pékin », qui s'est achevé dans le sang dans la nuit du 3 au 4 juin 1989. Législation *répressive, arrestation ou mise* en résidence surveillée de dissidents, surveillance accrue des étrangers témoignent de la nervosité des autorités, qui, pourtant, disposent d'un impressionnant arsenal de maintien de l'ordre.

■ COMMERCE. – Malgré l'opposition du régime aux réformes politiques, les réformes économiques continuent, les affaires avec les pays occidentaux aussi. C'est ce que lui reprochent les dissidents qui peuvent encore s'exprimer. Mais c'est ce dont se réjouissent les partisans du « tout-Chine », tel l'ancien premier ministre britannique Edward Heath, qui suggère d'*« oublier Tiananmen »* et de faire du commerce. Mais cette *« nation de boutiquiers »*, comme le disait Napoléon, n'est pas la seule à penser ainsi. A commencer par les Etats-Unis et la France.

Jusquà il y a cinq ans, il n'était pas difficile de parler politique en Chine. Les idées et les débats fleurissaient, et il n'était guère besoin – comme dans l'ex-URSS voisine – de tendre l'oreille vers l'étranger pour écouter les dissidents. Des membres de la *nomenklatura* intellectuelle, communistes ou fils de cadres communistes, étaient même parfois à l'avant-garde des discussions ou de la contestation. Aujourd'hui, alors que le régime ferme toutes les issues aux débats de fond, se barricadant dans des certitudes auxquelles il ne croit plus lui-même au nom d'un réflexe de survie frileux, c'est de nouveau à l'extérieur que se poursuit la réflexion sur l'avenir de la Chine.

C'est à Paris que l'astrophysicien Fang Lizhi – membre du PCC depuis l'âge de douze ans jusqu'à son expulsion en 1981 – s'est exprimé récemment lors d'une conférence au Collège de France, et que nous avons rencontré Wang Juntao, fils de général et ancien membre du comité central des Jeunesses communistes, libéré de prison il y a un an grâce à la pression internationale. Tous deux ont été contraints de quitter la Chine, qu'ils rêvent de retrouver dans des circonstances meilleures. Tous deux s'expriment avec une modération qui n'a rien à voir avec les vociférations insurrectionnelles dont les accuse le régime de Pékin. A croire que ce dernier se sent menacé par ce qui ne devrait être, dans un pays normal, que de classiques conversations de salon entre intellectuels.

Il ne s'agit certes pas de minimiser le travail de réflexion de ces deux figures de proue de la *dissidence chinoise, mais de* montrer qu'aujourd'hui tout débat, même feutré, est bel et bien proscrit en Chine. Ou que le fait même d'être l'épouse d'un dissident peut mener à la prison, à la mise à l'index, et à l'exil, comme le raconte avec beaucoup de lucidité et de sincérité dans ses souvenirs Hou Xiaotian, la compagne de Wang Juntao (1). Mme Hou y démontre que tous ses efforts en faveur d'un mari qui attrapa en détention une hépatite et d'autres maladies mal soignées qui continuent de le handicaper, ne purent aboutir qu'une fois alertés les médias étrangers et les organismes de défense des droits de l'homme.

« Renverser le régime ou le changer ? »

Forte de cette expérience, elle lance un cri d'alarme sur la situation des dissidents dans son pays : *« La situation de certains détenus s'est améliorée après qu'ils eurent lutté et bénéficié de l'attention internationale Pour ceux qui ne sont pas connus, la situation est la même qu'il y a cinq ans. De plus, d'autres ont été arrêtés depuis lors et accusés d'« activités contre-révolutionnaires ». J'espère que la communauté internationale continuera de faire pression, non seulement pour les personnalités connues et les victimes du 4 juin 1989, mais pour tous les autres prisonniers politiques. »*

Dans son entretien avec *le Monde*, M. Wang réfute tout d'abord une série de clichés répandus en Occident. *« Il y a des sinologues qui pensent que la Chine ne peut pas changer ; c'est faux. D'ailleurs, elle a subi de nombreuses influences, dont celle de l'URSS depuis les années 40. »* Il ajoute : *« J'ai entendu dire que les Chinois avaient oublié Tiananmen et ne pensaient plus qu'aux affaires ; c'est faux. S'ils l'avaient oublié, le gouvernement continuerait-il d'arrêter et d'exiler les dissidents et de prendre des mesures répressives ? »*

La Chine n'est pas non plus réfractaire à la démocratie à l'occidentale : *« Les modes d'expression peuvent être différents – comme ils le sont par exemple entre la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis – mais, fondamentalement, la démocratie, c'est partout la même chose. La démocratie, c'est une aspiration de tous, seules diffèrent les règles pour mettre en pratique dans chaque pays ces aspirations. »* Et *« le marxisme n'est-il pas lui aussi une idéologie occidentale ? »*.

Aujourd'hui, encore plus qu'il y a cinq ans, lors des événements sanglants de la place Tiananmen, *« la Chine a besoin de démocratie. Sur ce point, ma pensée n'a pas changé, malgré tous les grands bouleversements dans mon pays. A part l'économie, la situation ne s'est pas du tout améliorée, en particulier en ce qui concerne le bien-être, les droits et libertés, comme ceux de la femme, depuis que l'Etat ne les fournir au peuple quelques avantages. Il se rapprochera pas à pas du peuple. Cela s'est déjà produit à deux reprises, en 1979* (lors du premier « printemps de Pékin ») *et en 1984-1989* lors de la grande période d'ouverture. *Chaque fois, le mouvement a été stoppé. Mais cela ne sera pas toujours possible. Et le fait que ce mouvement ait échoué en 1989 ne signifie pas qu'il n'avait aucune chance de réussir. »*

C'est dans ce contexte que M. Wang lance un appel aux pays occidentaux, auxquels il reproche de mal connaître, et de mal comprendre son pays et ses aspirations. *« Ils croient que notre économie est florissante ; ils pensent que les réformes politiques suivront automatiquement les réformes économiques ; ils ne croient pas au succès d'un mouvement démocratique, qu'ils jugent trop faible ; enfin, ils pensent que l'Occident ne pourra avoir aucune influence en Chine. C'est faux. Au contraire, ma libération a été due aux pressions occidentales.* (...) *« Je crois que l'Occident est en bonne position pour influencer la Chine. Peut-être que l'après-Deng en sera l'occasion. Il faut que vous soyez assez clairvoyants pour nous aider dans le bon sens ! »*



prend plus en charge au nom du profit ». Mais Wang Juntao pense qu'*« après la mort de Deng Xiaoping – âgé de quatre-vingt-neuf ans – il y aura certainement des grands changements, et le vieux dirigeant ne sera plus là pour contrôler la situation »*.

Ce n'est pas que cet homme souhaite une nouvelle révolution violente qui remette en cause la stabilité du pays, comme l'en accusent ses dirigeants. D'une manière moins académique mais plus imagée que Fang Lizhi, il conteste la légitimité d'un régime *« totalitaire »*. Mais, ajoute-t-il tout de suite, *« quand on réfléchit à ce problème, il faut aussi en mesurer les conséquences, et leur coût : faut-il renverser le régime ou seulement le changer ? Je préfère une évolution vers la démocratie plus lente, et moins coûteuse »*.

D'autant que Wang Juntao continue à penser – comme d'autres dissidents – que le régime peut être bonifié de l'intérieur : *« Le PCC n'est pas monolithique, il n'est pas comme une plaque en fer : il se divise en plusieurs partis et aucun ne pourra réussir sans*

Pour cela, les pays occidentaux doivent avoir une politique cohérente et coordonnée, ne pas partir en ordre dispersé face à Pékin, qui agite le miroir aux alouettes du marché chinois pour mieux les manipuler, ajoute-t-il. *« Il faut jouer sur tous les registres, non seulement celui des sanctions commerciales – comme la clause de la nation la plus favorisée (MFN) avec les Etats-Unis –, inefficaces en tant que telles, mais de la diplomatie, de la politique culturelle,... Il faut une vision globale. Car quel peut être l'avenir de la Chine ? Il y a trois options : celle d'une puissance totalitaire, celle d'un pays fort et démocratique, et le chaos. La seule qui puisse être bénéfique pour l'Occident, c'est la deuxième. C'est pourquoi il faut aider la Chine à se démocratiser. »*

1956, 1968 et 1989

Dans ce débat d'idées, le mot de la fin reviendra peut-être à Fang Lizhi, fort de sa plus longue expérience et de sa formation scientifique, qui denonce le *« double langage »* des Occidentaux à l'égard de son pays. *« L'histoire est remplie d'exemples de pays où le développement économique n'a pas conduit à la démocratie, mais à la dictature,* dit-il. *Prenez l'Allemagne ou le Japon entre les deux guerres, ou même Singapour aujourd'hui. »*

« La situation en Chine depuis 1989 peut être comparée à celle de 1956 [en Hongrie] *et de 1968* [avec l'écrasement du « printemps de Prague »] : *après, les gouvernements se sont préoccupés du développement économique dans le cadre de la dictature du prolétariat. Certes, la situation est meilleure en Chine qu'elle ne l'était dans ces pays ou sous Mao Zedong, mais cela a été obtenu par de très fortes pressions et un contrôle idéologique. Même en prison, il y a une certaine forme de stabilité ! Tout cela ne peut se terminer que dans le désordre. Or la politique et l'économie sont liées et il n'y a pas de marché commercial sans un pays en équilibre »*, lance-t-il aux partisans de la coopération tous azimuts avec Pékin.

Il faut vraiment que le régime communiste de Pékin soit bien fragile pour considérer comme subversives de telles analyses.

PATRICE DE BEER

(1) *Comme une herbe dans le désert*, de Hou Xiaotian. Traduction de Dominique Liabeuf et Jorge Svartzman, La Découverte/Reporters sans Frontières, Paris 1994, 158 p., 89 F.

De la condamnation à l'absolution

1989

3-4 juin : après sept semaines de *manifestations pacifiques* place Tiananmen, où les étudiants et la foule réclament la démocratie, la troupe ouvre le feu. La répression fera des milliers de morts et sera condamnée par la communauté internationale.

– 5 juin : l'armée indique que l'ordre d'intervention a été donné par Deng Xiaoping.

– 24 juin : le comité central du PCC entérine la destitution de Zhao Ziyang, secrétaire général du parti, remplacé par Jiang Zemin, secrétaire du parti à Shanghaï.

– 20 juillet : annonce de l'arrestation du principal dirigeant de la contestation, Wang Dan. Pékin dénonce *« les ingérences françaises »*.

– 16 septembre : M. Deng réapparaît après trois mois d'absence.

– 25 septembre : des dissidents fondent à Paris la première organisation d'opposition au régime de Pékin.

– 5 octobre : le prix Nobel de la paix est attribué au dalaï-lama, provoquant une vive protestation de Pékin.

– 9 novembre : M. Deng est remplacé à la tête de la commission militaire du PCC par Jiang Zemin, mais déclare qu'il continuera *« à jouer son rôle comme il se doit »*.

1990

– 3 uin : pour le premier anniversaire des massacres, des étudiants manifestent à l'université de Pékin.

– 25 juin : le dissident Fang Lizhi et son épouse, réfugiés à l'ambassade américaine depuis 1989, *quittent* le pays.

– 17 juillet : le Japon rétablit son aide à la Chine.

– 22 septembre : les XIe Jeux asiatiques, à Pékin, sont un succès pour les dirigeants chinois. Le 24, réconciliation sino-vietnamienne.

1991

– 26 janvier : condamnation *des dissidents* du *« printemps de Pékin »*.

– 25 mars : le discours de Li Peng à l'ouverture du Parlement marque un assouplissement.

– 29-31 avril : visite du ministre français des affaires étrangères, Roland Dumas, qui fait dépendre une *« normalisation » entre Paris et Pékin d'une amnistie.*

– 16 mai : visite de Jiang Zemin à Moscou, la première d'un secrétaire du PCC depuis 1957.

– 27 septembre : Paris autorise la vente de seize frégates à Taïwan, provoquant le *« mécontentement »* de Pékin.

– 29 décembre : le Parlement chinois approuve l'adhésion de Pékin au traité de non-prolifération nucléaire.

1992

– 21 février : Washington lève les sanctions contre la Chine concernant les technologies sensibles.

– 21 mai : essai nucléaire souterrain en Chine, le plus puissant qu'elle ait jamais effectué.

– 2 juin : le président Bush reconduit pour un an la clause de la nation la plus favorisée.

– 24 août : relations diplomatiques avec la Corée du Sud.

– 8 octobre : Pékin rejette les réformes démocratiques du nouveau gouverneur britannique Patten à Hongkong.

– 23-28 octobre : première visite de l'empereur du Japon.

– 18 novembre : la France vend soixante Mirage 2000-5 à Taïwan.

– 17-19 décembre : visite de Boris Eltsine.

– 29 décembre : en protestation contre la vente des Mirage, Pékin interdit à Canton de faire appel à des sociétés françaises pour construire son métro.

1993

– 22 janvier : Pékin ferme le consulat de France à Canton.

– 17 février : Wang Dan est libéré.

– 27-29 mars : l'Assemblée élit Jiang Zemin à la tête de l'Etat et inscrit la notion d'« économie de marché socialiste » dans la Constitution.

– 27 mai : le président Clinton reconduit la clause de la nation la plus favorisée, mais évoque la nécessité de *« progrès en matière des droits de l'homme »*.

– 14 septembre : mise en liberté sur parole du dissident Wei Jingsheng à la veille du choix par le Comité olympique du site des JO de l'an 2000.

1994

– 12 janvier : normalisation des relations avec la France.

– 7-10 avril : la visite du premier ministre Balladur est marquée par des désaccords sur les droits de l'homme.

– 26 mai : M. Clinton renouvelle la clause de la nation la plus favorisée.

KIRIBATI : le président est destitué. – Le chef d'Etat en exercice de la République de Kiribati, sise dans le Pacifique sud (ex-Gilbert britanniques), a été contraint par la police, mercredi 1er juin, de quitter les fonctions qu'il exerçait depuis deux jours en remplacement du président Teannati, destitué pour malversations. Tekire Tameura a été, de son aveu, *« tiré de sa chaise »* et forcé de faire ses paquets. Son éviction semble due à un motif administratif. Indépendante depuis 1979, Kiribati est composée de trente-trois îles dispersées sur 5 millions de km² d'océan, et compte 68 000 habitants. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

Expulsions réciproques de diplomates iranien et britannique

L'Iran a annoncé, mercredi 1er juin, l'expulsion du premier secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne en Iran, Hamish Cowell, en riposte à celle, confirmée le même jour par Londres, d'un diplomate iranien en poste en Grande-Bretagne. M. Cowell, selon un porte-parole du ministère iranien des affaires étrangères, est accusé d'*« agissements contraires à son statut diplomatique »* et de *« liens avec des groupes terroristes d'opposants à la République islamique d'Iran »*.

Quelques heures auparavant, le Foreign Office avait confirmé des informations de la presse britannique annonçant l'expulsion de l'homologue iranien à Londres de M. Cowell, Vahid Bolourtchi. La Grande-Bretagne accuse Téhéran d'avoir cherché à *« propager de faux documents »* tendant à faire croire à une politique pro-serbe de la Grande-Bretagne en Bosnie. – *(AFP.)*

Le président gabonais Omar Bongo en visite à Paris. – Le président Omar Bongo est arrivé, jeudi 2 juin, à Paris, pour une visite de travail de plusieurs jours. Après cette visite, la première en France depuis sa réélection – contestée par l'opposition – en décembre 1993, M. Bongo doit se rendre à Tunis pour assister au sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). – *(AFP.)*

ASIE

Le cinquième anniversaire de l'écrasement du « printemps de Pékin »

Une Chine bouillonnante et immobile

Suite de la première page

Pour l'observateur superficiel, cet « essentiel » crève les yeux : sur le plan matériel, on vit sensiblement mieux à Pékin, vitrine artificielle comme toute capitale, en juin 1994 qu'en juin 1989. Mais aussi dans bien des parties de la Chine. Mieux, la Chine est en passe de devenir un acteur de premier plan sur la scène commerciale mondiale ; *« un moteur de la croissance »* au cœur d'un Extrême-Orient hyper-dynamique ; une superpuissance sportive, quels que soient les doutes sur certaines de ses pratiques. Voire une puissance militaire avec laquelle il faudra compter, au moins dans sa sphère d'influence naturelle. Jamais dans l'histoire une masse démographique aussi importante n'aura été entraînée dans une mutation de pareille ampleur à un tel rythme.

Une certaine sécurité matérielle

Donc, pense l'observateur superficiel, Li Peng avait raison : les Chinois, gens pragmatiques s'il en fut, semblent se satisfaire d'une dictature qui, tout en laissant désormais toute latitude à l'entreprise économique, leur apporte une certaine sécurité matérielle, même en voie d'érosion sur le plan collectif. La relance de l'ouverture économique par M. Deng en 1992 a certes ouvert la société chinoise aux germes du néo-capitalisme. Progressivement, des millions de Chinois voient leurs normes de vie se rapprocher de celles de sociétés industrialisées, droit de parole en moins.

Ce constat suffirait à absoudre les hommes qui décidèrent, par autoritarisme autant que par incompétence, du cours des événements qui aboutirent au drame de Tiananmen. On peut en tout cas les créditer d'en avoir magistralement réparé les dégâts diplomatiques.

Mais des correctifs au diagnostic s'imposent. Tous les Chinois ne vivent pas mieux qu'il y a cinq ans, et la masse des insatisfaits augmente. La relance économique creuse à tel point les différences qu'il n'est en rien exclu que les rébellions de défavorisés, déjà à l'ordre du jour, se multiplient. Par ailleurs, cette relance crée à son tour des laissés-pour-compte par dizaines de millions, vivier de mécontentement aisément manipulable par des factions politiques qui seraient décidées à mener la politique du pire.

En outre, cette amélioration s'est faite au prix de concessions non négligeables quant à la qualité de la vie. Certaines sont partagées par tout le monde : l'environnement n'est plus uniquement saccagé à la périphérie des grandes villes par des réalisations industrielles aussi grandioses que polluantes comme du temps de la planification socialiste ; il est littéralement détruit sur une échelle sans commune mesure sur la planète, à l'exception vraisemblable des zones de haute montagne ou des déserts.

D'autres retombées de l'économie *« socialiste de marché »*, inscrite comme nouveau dogme dans la Constitution après le XIVe congrès du Parti communiste fin 1993, affectent moins les nantis que les couches inférieures. L'enseignement est le secteur sinistré par excellence. Des écoles privées s'ouvrent pour ceux qui peuvent payer, mais l'école publique périclite faute de crédits. La médiocrité générale de la culture ne peut être rehaussée par les nécessaires exceptions. Dans tous ces domaines, le bilan du règne de M. Deng est aussi nul que celui de son prédécesseur. Pareil état de santé est inquiétant pour un pays se voulant l'héritier d'une tradition confucéenne qui attache tant de prix – pour les fondations morales de l'organisation sociale – à l'éducation et à la culture.

Concrètement, cette évolution se traduit, comme en témoigne quotidiennement la presse du régime, par :

- une corruption généralisée de la bureaucratie. Il suffit le plus souvent de payer pour obtenir ce que l'on souhaite ;

- une nouvelle rechute des maigres élites que le régime avait tenté de reconstituer sur les *décombres laissés par Mao*. Contrairement à Taïwan ou à la Corée du Sud, le pouvoir chinois n'a pas fait l'effort de s'assurer la fidélité d'une classe intellectuelle ;

- un dépérissement dramatique de ce qui pouvait subsister de moralité, au sens confucéen du terme. Ce phénomène a été provoqué par l'injection de l'argent dans un tissu social éprouvé par quatre décennies de dictature idéologique *« de gauche »*. Il en résulte une montée formidable du gangstérisme sous toutes ses formes, fatalement en collusion avec les autorités, au point que la direction reconnaît que *« l'ordre public* [lui] *a échappé dans certaines régions »*.

Tous les pays en mutation économique rapide ont connu ces difficultés, à commencer par au moins deux des sociétés qui fascinent Pékin : la Corée du Sud de l'ère Park Chung-hee ou Singapour de Lee Kuan Yew. Le problème que pose la Chine, cinq ans après Tiananmen et avec ses réussites économiques, réside dans la conjugaison de plusieurs facteurs qui en font une nation bien différente de ces deux exemples :

1. Tout d'abord, sa taille : la population de Singapour (2,8 millions d'habitants) équivaut à la moitié de celle de Pékin. La Corée du Sud représentera en l'an 2005 (avec 53 millions d'habitants) une province chinoise actuelle moyenne. La population migrante de Chine, travailleurs temporaires venus des campagnes qui errent de ville en ville à la recherche de chantiers, vaut à elle seule de dix-huit à trente-six Singapours. Les problèmes chinois sont, par nécessité, d'une autre nature que ceux de ces deux pays au moment de leur décollage voici une vingtaine d'années.

2. Autre caractéristique spécifique à la Chine, l'arriération du système politique : aussi dictatoriaux qu'aient pu être les régimes sud-coréen, singapourien ou taïwanais, ils se sont efforcés, avec plus ou moins de succès, de nourrir en leur sein une génération d'héritiers. On ne voit pas pareil phénomène en Chine continentale.

3. Le modèle tant vanté des « tigres » asiatiques – libéralisme économique et poigne de fer politique – s'est développé dans des circonstances de sécurité internationale particulières dont ne bénéficie pas la Chine. La Corée du Sud, Taïwan, les pays à succès d'Asie du Sud-Est sont des sous-produits de la guerre froide, des poches de néo-prospérité que le capital, pour parler comme Karl Marx, s'était senti obligé de développer. Pourquoi ce capital s'investirait-il massivement à travers tout le pays dans un gouffre financier peuplé au bas mot de 1,15 milliard de gens ?

4. Enfin, ce qui distingue la Chine des autres communautés nationales asiatiques qui apparaissent à Pékin comme des alternatives au cours que prirent les nations occidentales, est qu'elle reste fondée sur une certitude impériale : il vaut mieux être chinois que non-chinois.

Le spectre du nationalisme

C'est ce qui, demain, face à des troubles intérieurs, peut conduire le régime à remettre en cause dans des sociétés mixtes des engagements avec ce même capital international qu'il courtise aujourd'hui. C'est ce qui peut amener des jeunes Chinois – qui n'étaient pas tombés en 1989 dans le piège xénophobe que leur tendait le régime – à se retrouver dans une manifestation de mauvaise humeur contre les étrangers.

Le pouvoir que laisse le monarque communiste n'est pas aussi dépendant des puissances étrangères que celui de l'impératrice Tseu-hi à la fin de la dynastie mandchoue au moment où éclata la révolte nationaliste des Boxers, en 1900. Mais, contrairement aux apparences, ce pouvoir est peut-être plus faible que son lointain antécédent face au pays proprement dit, où tout le monde semble se moquer des instructions de Pékin dès lors qu'elles signifient qu'il faudrait se serrer tant soit peu la ceinture.

Fondamentalement, le trône tient debout sur la certitude que, le cas échéant, il serait en mesure d'ordonner à l'armée de répéter le massacre de Pékin. La police a beau montrer les dents, elle n'est pas en mesure de se faire respecter en cas de désordre sérieux. Outre que la capacité du PCC à maîtriser de tels désordres est sujette à questions, il n'est pas à exclure que, pour se maintenir, il ait recours à une stratégie de tension extérieure de façon à faire vibrer la fibre nationaliste.

Chacun est désormais persuadé que le seul pouvoir qui compte est celui des fusils. Le prouvent *a contrario* les déclarations de Jiang Zemin insistant sur le thème maoïste de la suprématie du parti sur l'armée. Le principal facteur de modération dans ce domaine est l'implication massive des militaires dans les affaires.

Depuis 1989, la dictature « du peuple » coupable d'avoir fait tirer sur le peuple est parvenue à des accomplissements notables, qui ont impressionné l'Occident. Les arguments déployés par les dirigeants occidentaux pour justifier de la reprise de relations normales avec Pékin montrent en général que l'on a peu compris que ces résultats sont moins dus aux talents de la direction chinoise qu'au fait qu'elle a éliminé toute opposition constituée. Le meilleur baromètre de la fragilité de cet édifice est le refus obstiné du régime à envisager qu'il puisse un jour se soumettre à une élection en bonne et due forme. Il y a un paradoxe étonnant dans ce refus : chacun s'accorde à penser que le PCC l'emporterait haut la main. Mais alors, il entrerait dans un processus fatal, qui le conduirait à devoir ouvrir le jeu politique et, ultérieurement, à accepter un éventuel verdict négatif des urnes. Dans l'état actuel du pouvoir, l'hypothèse est, évidemment, intolérable.

FRANCIS DERON

AFRIQUE

RWANDA

La Croix-Rouge internationale décide de tripler son aide d'urgence

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a annoncé, mercredi 1er juin, qu'il allait tripler sa capacité d'aide au Rwanda, où un à deux millions d'habitants ont été déplacés par le conflit entre les forces gouvernementales et celles du Front patriotique rwandais (FPR).

L'objectif du CICR est de mettre en place un dispositif permettant de fournir une aide d'urgence en produits alimentaires et médicaments à 750 000 personnes. Cela représentera quelque 8 000 tonnes par mois. Le CICR, qui maintient des antennes à Kigali et dans cinq autres points du pays, assiste actuellement quelque 200 000 personnes. Son budget passera de 156 à 416 millions de francs. D'autre part, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) a lancé, mercredi, un appel urgent aux pays donateurs.

Le directeur-adjoint des programmes de l'UNICEF, Richard Jolly, a estimé à 28 millions de francs les fonds nécessaires pour venir en aide immédiatement aux Rwandais déplacés dans leur pays et aux réfugiés dans les pays voisins. Les besoins pourraient s'élever à 67 millions de francs d'ici à la fin de l'année, si la tendance actuelle se poursuit, a indiqué M. Jolly, précisant que l'UNICEF avait déjà dégagé 18 millions de francs pour financer ses programmes au Rwanda. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

YÉMEN

Le Conseil de sécurité de l'ONU réclame un cessez-le-feu

Alors que les combats continuent, le Conseil de sécurité des Nations unies a demandé, mercredi 1er juin, un *« cessez-le-feu immédiat »* au Yémen et des négociations politiques entre nordistes et sudistes.

Dans une résolution (924) adoptée à l'unanimité, les quinze pays membres du Conseil ont prié le secrétaire général de l'ONU d'envoyer dès que possible une mission d'enquête dans la région *« pour étudier les perspectives d'une reprise du dialogue entre tous les intéressés »*. M. Boutros-Ghali a aussitôt annoncé qu'il nommerait *« dans les vingt-quatre heures »* un représentant spécial pour le Yémen. Le Conseil demande également qu'il soit mis fin à la fourniture d'armes et de tout autre matériel pouvant contribuer à la poursuite du conflit, mais il ne s'agit pas d'un véritable embargo.

Dans une lettre adressée au secrétaire général, les sudistes ont aussitôt *« accepté »* cette résolution et se sont *« déclarés disposés à s'y plier sans conditions »* ; en revanche, peu avant le vote du Conseil, des partis politiques et des organisations populaires nordistes avaient lancé une mise en garde contre *« toute ingérence dans les affaires intérieures yéménites »*.

Sur le terrain, deux missiles sol-sol tirés jeudi à l'aube sur la ville d'Aden ont fait vingt et un blessés, dont seize à l'intérieur d'une mosquée. Quelques heures auparavant, les sudistes avaient affirmé que des avions adverses avaient, pour la première fois, tenté d'attaquer la raffinerie de la ville, mais un porte-parole militaire à Sanaa a démenti ces accusations. Selon lui, l'aviation a tenté d'attaquer un camp militaire abritant des *« éléments sécessionnistes »*. – *(AFP, Reuter.)*

ARABIE SAOUDITE : une « fatwa » interdit la consommation du tabac. – Le grand mufti d'Arabie saoudite, cheikh Abdel Aziz Ben Baz, a promulgué, mercredi 1er juin, une « fatwa » (décret religieux) interdisant *« la consommation et la vente du tabac, tout comme celle de l'alcool, car il contient des éléments nocifs »*, a rapporté l'agence de presse de l'Organisation de la conférence islamique (OCI). Cheikh Ben Baz a appelé les consommateurs de tabac *« à se repentir et à promettre de ne plus jamais fumer »*. – *(AFP.)*

REPÈRES

ESPAGNE

L'ancien chef du quartier général de Hitler a été arrêté

L'ancien chef du quartier général de Hitler, le général Otto Ernst Remer, âgé de quatre-vingt-un ans, a été arrêté, mercredi 1er juin, à l'aéroport de Malaga, dans le sud de l'Espagne, à la suite d'une demande d'extradition des autorités allemandes. Toutefois, le procureur de l'Audience nationale, plus haute instance pénale espagnole, a demandé sa mise en liberté immédiate, faisant valoir que le chef d'inculpation sur la base duquel a été condamné l'ancien nazi n'existe pas en Espagne. Otto Remer a été condamné en Allemagne à un an et dix mois de prison pour *« incitation à la haine, à la violence et au racisme »*, après avoir affirmé dans la presse allemande que les chambres à gaz n'ont jamais existé et sont une invention des juifs pour *« rançonner le peuple allemand »*. – *(AFP.)*

POLOGNE

Lech Walesa briguera un second mandat présidentiel

Près d'un an et demi avant la prochaine élection présidentielle de 1995, Lech Walesa a ouvert la campagne en annonçant publiquement, mercredi 1er juin, qu'il briguerait un second mandat à la tête de l'Etat polonais.

Elu pour cinq ans en décembre 1990, l'ancien dirigeant du syndicat Solidarité bat actuellement tous les records d'impopularité. Si l'élection devait se dérouler maintenant, seulement 6 % des Polonais voteraient pour M. Walesa, selon un récent sondage. Son principal concurrent potentiel, le dirigeant ex-communiste Aleksander Kwasniewski, recueille 16 % d'intentions de vote, contre 9 % au premier ministre et leader paysan Waldemar Pawlak et 7 % au ministre des affaires étrangères Andrzej Olechowski, proche du chef de l'Etat. – *(AFP.)*

NIGÉRIA

Manifestations de l'opposition à Lagos

Des manifestations ont éclaté mercredi 1er juin, dans plusieurs banlieues de Lagos, au lendemain de l'appel de l'opposition invitant le peuple nigérian à *« prendre son destin en main »* pour rétablir la démocratie au Nigéria. Des barricades ont été érigées et des pneus ont été incendiés à Agege, Somolu, Bariga, Abule Egba, au nord de Lagos ainsi que sur les axes routiers d'Ikorodu et de Badagry, à l'est et à l'ouest de la capitale économique nigériane. Mercredi matin, la radio nationale avait ouvert son bulletin d'information par une ferme mise en garde du chef de la police à l'opposition, rassemblée autour de la Coalition démocratique nationale (NADECO), contre toute tentative de lancer des activités *« antigouvernementales »*. De son côté, le Sénat, qui avait été dissous après la prise du pouvoir par le général Abacha, a déclaré *« illégale »* l'administration militaire en place et demandé *« la publication officielle des résultats de l'élection présidentielle du 12 juin 1993 »*, remportée par le milliardaire musulman, Moshood Abiola, et annulée par les militaires. – *(AFP.)*

SALVADOR

Le nouveau président Armando Calderon a prêté serment

Elu pour un mandat de cinq ans le 24 avril dernier, au second tour de l'élection présidentielle, avec 68 % des voix face à son adversaire de gauche Ruben Zamora, Armando Calderon a prêté serment, mercredi 1er juin, à San-Salvador, en présence de plusieurs présidents centraméricains. Cet avocat de quarante-cinq ans, membre de l'Alliance républicaine nationaliste (ARENA, droite) comme son *prédécesseur* Alfredo Cristiani, s'est engagé, dans son discours d'investiture, à accélérer l'application des accords de paix de 1992, en retard sur deux points : le transfert de terres aux anciens combattants et le déploiement de la police nationale. Il a promis que son gouvernement s'attellerait à des réformes sociales pour que *« les bénéfices de la démocratie soient non seulement politiques mais aussi économiques »*. – *(AFP.)*

SÉNÉGAL

Amnesty International dénonce des cas de torture

Dans un rapport sur le Sénégal, publié mercredi 1er juin, Amnesty International fait part d'*« allégations de torture et de mauvais traitements dont auraient été victimes certains prisonniers en garde à vue »* et *« demande la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers d'opinion »*. Selon l'organisation, près de 150 membres du mouvement islamique Moustarchidine al moustarchidat ont été arrêtés après les violences qui ont eu lieu le 16 février à Dakar. Leur responsabilité *« semble difficile à établir »*, estime Amnesty : *« Certains détenus seraient des prisonniers d'opinion arrêtés uniquement du fait de leur appartenance à ce mouvement islamique »*. Amnesty, qui avait déjà relevé en 1993 plusieurs *« allégations fondées »* de sévices, note que *« la torture est vraisemblablement à l'origine de la mort d'un des détenus, Lamine Samb, un professeur d'arabe de trente-deux ans, membre présumé du mouvement des Moustarchidines »*.

UNION EUROPÉENNE

Rudolf Lubbers maintient sa candidature à la succession de Jacques Delors

Le premier ministre néerlandais Rudolf Lubbers a déclaré, dans un entretien au *Financial Times*, publié jeudi 2 juin, qu'il maintenait sa candidature à la succession de Jacques Delors à la présidence de la Commission européenne et il s'est élevé contre la tentation de la France et de l'Allemagne de dicter leur choix aux autres membres de l'Union. *« Le choix qui doit être fait n'est pas seulement celui de Paris et de Bonn »*, a insisté M. Lubbers, tout en reconnaissant les *« excellentes qualités »* du premier ministre belge, Jean-Luc Dehaene, qui a les faveurs de la France et de l'Allemagne.

EN BREF

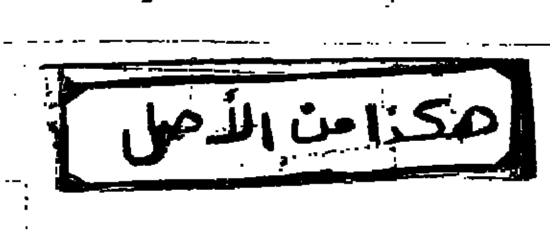
AFRIQUE DU SUD : démantèlement de la Force nationale de maintien de la paix. – La très controversée Force nationale de maintien de la paix (NPKF), créée en février pour restaurer l'ordre dans les ghettos noirs, devait être démantelée, jeudi 2 juin, a indiqué mercredi le ministre de la défense, Joe Modise. En moins de trois mois, cette force mixte police-armée, à laquelle participaient des membres des mouvements noirs, s'était taillée une réputation de totale inefficacité. – *(AFP.)*

ALGÉRIE : explosion au centre sidérurgique d'El Hadjar. – Une forte explosion s'est produite, mercredi 1er juin, dans le complexe sidérurgique d'El Hadjar, aux portes d'Annaba (est), faisant deux blessés légers. Selon la direction de l'usine, l'explosion, entendue à plusieurs kilomètres à la ronde, a été causée par un *« incident technique »*. Il y a un mois, les services de sécurité avaient annoncé le démantèlement d'un réseau islamiste, chargé de saboter ce complexe, considéré comme le fleuron de la sidérurgie algérienne et employant plus de dix-sept mille personnes. – *(AFP, Reuter.)*

COTE-D'IVOIRE : libération d'étudiants « repentis ». – Vingt-cinq étudiants ivoiriens détenus à l'école de police depuis le 15 mai, à la suite de troubles à l'université, ont été remis en liberté, mardi 31 mai, après s'être publiquement « repentis ». Ils ont signé une lettre d'excuses lue par Jean Blé Guirao, chef du mouvement de protestation, puis diffusée à plusieurs reprises par la radio et la télévision. – *(AFP, Reuter.)*

CUBA : les réfugiés à l'ambassade de Belgique prêts à « s'immoler sur place ». – Les cent vingt Cubains, réfugiés depuis samedi dernier à la résidence de l'ambassadeur de Belgique à La Havane, ont déclaré, mercredi 1er juin, qu'ils préféraient *« s'immoler sur place »* plutôt que de renoncer à quitter le pays. *« Nous n'avons rien à perdre, notre pays est un véritable enfer sur terre »*, écrit le groupe de réfugiés dans un document qu'il a réussi à remettre à la presse étrangère, malgré la surveillance policière. – *(AFP, Reuter.)*

MAURITANIE : Reporters sans frontières dénonce la censure de la presse. – L'organisation Reporters sans frontières a dénoncé, mercredi 1er juin, les *« saisies et suspensions intempestives »* dont ont été l'objet, à plusieurs reprises, les hebdomadaires indépendants *le Calame* et *El Bayane*, durant le mois de mai. *« Cette censure est d'autant plus grave »*, souligne l'organisation, *« qu'elle touche des informations sur la situation des droits de l'homme »* en Mauritanie et au Sénégal.



EUROPE

Le Kirghizstan, un îlot de démocratie au cœur de l'Asie centrale

Le président Askar Akaev, en visite à Paris, a réussi à empêcher son pays de sombrer dans « le cataclysme » du post-communisme

Le président Askar Akaev du Kirghizstan a entamé, mercredi 1er juin, une visite de trois jours à Paris, venant de Bruxelles où il a signé un accord de partenariat et de coopération avec l'Union européenne (après deux autres Etats de la CEI : l'Ukraine et le Kazakhstan), ainsi que le « Partenariat pour la paix » de l'OTAN (après dix-neuf autres Etats, dont trois d'Asie centrale).



L'Occident avait jusqu'ici surtout gratifié de louanges le président de ce petit pays montagneux d'Asie centrale, frontalier de la Chine. Mais le *« plus démocrate »* des cinq chefs d'Etat de la région, le seul qui ne fut pas chef du parti communiste local (mais de l'Académie des sciences), celui aussi qui osa le premier se lancer dans les réformes dictées par le FMI, est néanmoins le dernier à être reçu à Paris, comme à Bruxelles – si l'on fait exception du Tadjikistan qu'une guerre civile a délabré et rejeté sous la coupe de Moscou. Pourtant, Askar Akaev n'aura pas un mot de dépit. De sa voix douce, il se dit plein d'espoir que les accords signés à Bruxelles *« nous amènent un peu de votre climat de stabilité – vous savez, notre région est très peu calme... »*

Certes. Et le Kirghizstan a bien failli lui aussi sombrer dans *« le cataclysme »* du post-communisme, comme le disait il y a quelques mois Askar Akaev (*le Monde* du 12 décembre 1992). Mais ces appréhensions ne l'ont pas empêché d'aller de l'avant : il y a un an, il introduisait la monnaie nationale, le som – qui s'effondrait aussitôt. Ses grands voisins kazakhs et ouzbeks fermaient les frontières et les robinets du gaz; la population grondait et, à Moscou comme ailleurs, nombreux furent ceux qui prédirent alors un rapide échec « exemplaire » de cette témérité, voire la chute de son président, coupable d'être trop flatté – en paroles du moins – l'Ouest.

La meilleure monnaie de la CEI

« Aujourd'hui, réplique M. Akaev, *le som est la meilleure monnaie de la CEI, on l'achète même à Moscou. Si l'an dernier, on avait une inflation de 50 % par mois, en avril dernier on est arrivé à 4,9 %. »* Par quel miracle? *« L'aide des institutions internationales a bien sûr compté, mais nous avons aussi travaillé – par une politique de crédits ferme, par les privatisations, y compris des terres – nous avons lâché la moitié de nos kolkhozes. »*

La tâche était pourtant particulièrement ardue au Kirghizstan : Askar Akaev avait dû se battre près d'un an contre son Parlement, toujours formé d'anciens communistes, pour le convaincre qu'un « pays civilisé », où les Kirghizes, un peuple de nomades, sont à peine majoritaires, ne pouvait pas décider d'exclure de la privatisation les Russes, Ouzbeks et autres minoritaires qui dominent dans les villes. Comme il imposa à son opposition nationaliste la création, il y a près de deux ans, d'une Université slave *« qui nous aide à ralentir l'exode des russophones ».*

Comme ailleurs en Asie centrale, cet exode des colonisateurs est en réalité surtout ralenti désormais par le fait que ceux qui restent ne peuvent plus payer un déménagement. Mais le choix « pro-russe », plus exactement « pro-eltsinien », du président de cet *« îlot de démocratie »* en Asie centrale, lui a peut-être évité la déstabilisation qui aurait été des plus faciles à provoquer dans son pays, le plus pauvre de la zone : le Kirghizstan a aussi connu les pires massacres interethniques de la fin des années 80, quand des Kirghizes s'en prirent aux Ouzbeks.

Un choix qui n'empêche pas Askar Akaev de maintenir les meilleures relations possibles avec les pays d'Asie, où il fut abondamment invité. Ni de jouer désormais le médiateur entre les présidents kazakh et ouzbek, comme il le fit le mois dernier quand ces derniers s'affrontèrent autour d'un projet de reconstitution d'une « Union euroasiatique » avec Moscou.

« C'est le rôle que doit jouer un petit pays », explique Askar Akaev avec un sourire modeste mais satisfait : *« la tenue de notre monnaie y est pour quelque chose, nos frontières avec le Kazakhstan et l'Ouzbékistan sont désormais ouvertes aux hommes et au commerce ».* Mais, malgré la proclamation d'une union économique de ces trois Etats, les frontières ne sont toujours pas ouvertes entre les deux « grands » de ce *« Benelux »* (comme l'appelle M. Akaev), deux pays aux régimes rigides dont les monnaies nationales chutent toujours.

Ce tableau positif n'épuise bien sûr pas la réalité. L'économie kirghize, encore à moitié agricole et pastorale, est en crise grave, avec une industrie paralysée et un chômage croissant, *« comme la misère du plus grand nombre »,* reconnaît le président. Avec en prime un sérieux problème de drogue et de trafics d'armes : la route qui vient d'Afghanistan, par le Pamir tadjik, aboutit au Kirghizstan.

Exploiter l'or et l'uranium

Elle est théoriquement sous contrôle des unités kirghizes des « Forces de paix communes » déployées au Tadjikistan, mais celles-ci ont *« une efficacité très faible »,* admet Askar Akaev. Ce dirigeant décidement peu « soviétique » rappelle en outre que son pays lui-même est un grand producteur d'opium – *« on fournissait 90 % de la codéine de l'URSS, plus que la Birmanie... Quand les nôtres ont voulu continuer cette production, j'ai catégoriquement dit non ».* Mais que peuvent faire les quelques hélicoptères et jeeps reçus récemment de l'ONU dans le cadre d'un *« programme de lutte sur deux ans contre le trafic et la production de drogue au Kirghizstan »?* Et ces activités ne joueraient-elles pas un rôle dans la tenue de la monnaie locale, comme c'est en partie le cas dans les pays baltes?

« Les nôtres » : l'euphémisme du chef d'Etat rejoint ainsi une autre plaie du pays, qui est loin d'être son apanage : les mœurs soviéto-féodales et la corruption. Plusieurs hauts dirigeants kirghizes ont perdu leurs postes pour avoir été victimes d'offres alléchantes de « businessmen » occidentaux qui ont vite trouvé le chemin d'un pays vanté pour son ouverture, riche en or et, surtout, totalement démuni d'expérience pour se protéger.

Mais les scandales *« sont maintenant retombés,* affirme Askar Akaev, *un vrai contrat vient d'être signé avec les Canadiens pour exploiter une première mine d'or, et j'espère qu'on pourra en conclure un avec un partenaire aussi fiable que votre COGEMA, pour nos mines d'uranium, exploitées en commun avec la Russie et le Kazakhstan ».* Un espoir tempéré par *« la dépression actuelle du marché »,* dit le président kirghize, qui venait de s'entretenir avec le ministre français de l'industrie et du commerce Gérard Longuet, avant de recevoir l'ambassadeur de Russie, dont le pays veut augmenter ses propres quotas d'exportation d'uranium.

Askar Akaev devait ensuite être invité à dîner par des hommes d'affaires français (sur un bateau-mouche), dont il devait juger la « fiabilité » – que mérite sans aucun doute ce pays vulnérable mais dont le développement aiderait celui de la démocratie et de la stabilité dans cette zone sensible des « confins des empires » d'Asie centrale.

SOPHIE SHIHAB

UKRAINE : mise en garde du Parlement contre la Crimée. – Le Parlement de Kiev a voté, *mercredi 1er juin, une résolution* sommant la République autonome ukrainienne de Crimée, à majorité russophone, de suspendre sa Constitution indépendantiste. Les députés ont voté ce texte après avoir rejeté une proposition jugée insuffisament ferme du président Leonid Kravtchouk, qui voulait confier à une cour constitutionnelle le soin de se prononcer sur cette constitution votée par le Parlement de Crimée le 20 mai. – *(AFP.)*

ITALIE

Silvio Berlusconi enregistre ses premiers revers au Sénat

Après la difficile élection de son candidat avec une seule voix d'avance à la présidence du Sénat (*le Monde* du 19 avril), où il ne dispose pas de la majorité absolue, contrairement à la Chambre des députés, Silvio Berlusconi a enregistré ses premiers revers à la Chambre haute, mercredi 1er juin, avec l'élection des présidents de commission : sur treize présidences, trois seulement sont revenues aux partis de la coalition gouvernementale du Pôle des libertés, contre cinq à l'opposition : trois pour les ex-démocrates-chrétiens du Parti populaire italien (PPI) et deux pour la gauche, dont l'une, celle de l'industrie, à Rifondazione comunista (marxistes orthodoxes).

Les cinq dernières présidences de commission devaient être pourvues jeudi. En outre, ces élections ont provoqué de nouvelles difficultés au sein même de la coalition gouvernementale : ainsi Rinaldo Bosco, membre de la Ligue du Nord d'Umberto Bossi, a-t-il battu le candidat du mouvement de M. Berlusconi, Forza Italia, grâce au vote de la gauche, pour la présidence de l'importante commission des travaux publics. Or cette commission est compétente notamment en matière de télévision et de législation antitrust, sujet ultra-sensible, compte tenu des positions détenues par Fininvest, le holding de M. Berlusconi dans l'audiovisuel. Ce qui fait écrire au *Corriere della Sera* de jeudi qu'*« entre le chef du gouvernement et Bossi le duel est maintenant inévitable ».* Des parlementaires de Forza Italia ont indiqué que M. Berlusconi a affirmé devant eux : *« Bossi va au-delà de ce qui est permis. Ce n'est pas correct. Il joue les communistes et ça, nous ne pouvons pas l'accepter. »*

La tournée européenne du président américain

Bill Clinton rencontre le pape et les nouveaux dirigeants italiens

Le président américain Bill Clinton est arrivé mercredi 1er juin peu après minuit à Rome, pour une visite officielle de trois jours, première étape de sa tournée européenne entreprise à l'occasion du cinquantième anniversaire du débarquement allié en Normandie. Après un entretien jeudi matin au palais du Quirinal avec le président italien, Oscar Luigi Scalfaro, M. Clinton devait se rendre au Vatican pour être reçu par le pape Jean-Paul II, puis au palais Chigi, siège de la présidence du conseil, pour s'entretenir avec le nouveau chef du gouvernement italien, Silvio Berlusconi.

M. Clinton devait faire ensuite une déclaration sur la place du Capitole, puis assister à un dîner offert par le chef du gouvernement, auquel assisteront les chefs des principaux partis, dont MM. Umberto Bossi, de la Ligue du Nord, Gianfranco Fini, de l'Alliance nationale, et Achille Ochetto, du Parti démocratique de la gauche.

Vendredi, le président des Etats-Unis doit se rendre sur les lieux du débarquement allié de janvier 1944, à Nettuno et à Anzio, à une quarantaine de kilomètres au sud de Rome, et se recueillir dans un cimetière militaire américain. – *(AFP.)*

RUSSIE

Moscou annule les premières manœuvres militaires communes avec les Américains dans l'Oural

MOSCOU

de notre correspondant

L'« honneur » de la Russie est sauf et les députés nationalistes, forts du soutien de Boris Eltsine, peuvent s'estimer satisfaits. Les 250 soldats américains qui devaient participer, en juillet prochain, aux premières manœuvres communes aux deux pays ne souilleront pas le sol d'un polygone militaire de l'Oural. Un exercice commun aura tout de même lieu, mais vraisemblablement en Californie. C'est Sam Nunn, président de la commission des forces armées du Sénat des Etats-Unis, qui, à l'issue d'une visite à Moscou, a suggéré cette solution aussitôt approuvée par le Pentagone. Le sénateur Nunn, après avoir constaté sur place à quel point le sujet était *« sensible »,* garde tout de même bon espoir qu'il y aura un jour *« réciprocité »,* c'est-à-dire qu'un exercice commun de *« maintien de la paix »* finira par être organisé sur le territoire russe.

« L'affaire » des manœuvres remonte au mois d'avril dernier, lorsque Boris Eltsine, prenant argument de l'émotion manifestée à ce sujet par l'opposition parlementaire, émit publiquement des doutes sur l'opportunité de l'exercice. C'était l'époque où le président russe poursuivait un objectif qui lui tenait particulièrement à cœur : la signature par le plus grand nombre possible de partis politiques d'un « pacte d'entente civile », censé lui assurer la tranquillité politique jusqu'à 1996. Cette remise en cause de manœuvres largement symboliques et convenues de longue date, apparut alors comme une de ces petites concessions que Boris Eltsine a coutume de faire à la veille d'échéances politiques importantes et sur lesquelles il revient presque toujours un peu plus tard.

Les « libéraux-démocrates » de Vladimir Jirinovski, qui avaient annoncé des *« désordres de masse »* dans l'Oural au cas où les manœuvres auraient lieu, signèrent le « pacte » et tout semblait devoir rentrer dans l'ordre, d'autant que plusieurs haut-responsables de l'état-major russe s'étaient déclarés en faveur des manœuvres, qui devaient s'accompagner du versement par les Etats-unis d'une somme de deux millions de dollars de *« dédommagements ».* La présidence russe avait fait savoir, début mai, que les exercices militaires auraient bien lieu.

Il semble donc que le vent ait à nouveau tourné, et celà à quelques jours du vote *« en seconde lecture »* par la Douma d'un budget où la part dévolue à la défense devrait être considérablement augmentée. Vladimir Loukine, le président de la commission des affaires étrangères de la Douma, a fait valoir que la remise en cause des manœuvres dans l'Oural était *« une question de tact ».* M. Loukine, qui était précédemment ambassadeur à Washington, avait décrit récemment le « Partenariat pour la paix » proposé par l'OTAN comme une *« tentative de viol »* de la Russie.

JAN KRAUZE

RECTIFICATIF. – Contrairement à ce que nous avons écrit dans les articles consacrés au retour d'Alexandre Soljenitsyne en Russie (*le Monde* du 27 mai), les deux dernières parties de *l'Archipel du Goulag* ont été écrites en Union soviétique (et non dans le Vermont), comme la première partie. Les trois tomes ont paru en France en 1974 et 1975, alors que Soljenitsyne était en Suisse, à Zurich. Il ne s'est installé aux Etats-Unis qu'en 1977. Il a donc achevé à Zurich son *Lénine à Zurich*, publié en 1976. En outre le demi-frère des enfants de l'écrivain, Dmitri Tourine (fils d'un premier mariage de l'épouse de Soljenitsyne), dont nous indiquions qu'il vivait à New-York, est mort d'une crise cardiaque à la fin du mois de mars à l'âge de trente et un ans.

La situation dans l'ex-Yougoslavie

Les négociations de Genève toujours suspendues au retrait des forces serbes de Gorazde

L'ouverture des négociations de Genève sur une cessation des hostilités en Bosnie, avait de fortes chances, jeudi 2 juin en fin de matinée, d'être retardée, la venue de la délégation bosniaque dépendant de l'évacuation totale par les forces serbes de la zone d'exclusion de 3 kilomètres autour de l'enclave musulmane de Gorazde. Jeudi matin, la FORPRONU n'avait en effet toujours pas observé de signes de retrait des 150 éléments armés que les Serbes ont maintenus dans le périmètre d'exclusion en dépit de l'ultimatum de l'OTAN et des résolutions de l'ONU.

Mercredi, le leader des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, avait pourtant déclaré dans une lettre adressée au représentant de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie, M. Yasushi Akashi, qu'*« à partir de ce jour et conformément à ses ordres les plus stricts, plus aucun élément serbe (soldat, policier ou civil armé) ne se trouvera à l'intérieur de la zone de 3 kilomèètres à Gorazde ».* Pour sa part, le Conseil de sécurité des Nations unies a exigé, dans la nuit de mercredi à jeudi, le respect *« immédiat, total et inconditionnel »* de sa résolution d'avril (913) concernant le retrait des forces serbes autour du centre de Gorazde.

Alors que les dirigeants serbes bosniaques exigent la protection des civils serbes restés dans le périmètre sous contrôle bosniaque, M. Akashi a donné l'ordre à la FORPRONU de *« déployer d'urgence des troupes supplémentaires »* à Gorazde afin de *« garantir la sécurité des civils originaires de cette zone et qui y résident ».*

Sur le terrain, les combats se sont poursuivis sur les principales lignes de front, notamment autour de Sarajevo, Gradacac et Doboj. Par ailleurs, deux avions yougoslaves, des MIG-21 qui effectuaient officiellement des vols d'entraînement, sont entrés, mercredi soir, en collision au-dessus du Monténégro, non loin de la frontière bosniaque.

F. H.

GRANDE-BRETAGNE

Tony Blair renforce ses chances de prendre la tête du Parti travailliste

LONDRES

de notre correspondant

Tony Blair plébiscité nouveau leader du Labour, et dès lors en position de devenir le prochain premier ministre du Royaume-Uni? C'est aller un peu vite en besogne, même s'il est vrai que le « ministre de l'intérieur » du Parti travailliste a acquis un avantage probablement décisif, mercredi 1er juin, avec la décision de son ami Gordon Brown, chancelier de l'Echiquier du « cabinet fantôme », de se retirer de la course à l'investiture. L'ascension de M. Blair, qui fait figure de favori depuis le décès de John Smith, le 12 mai dernier, apparaît aujourd'hui irrésistible. Les échecs politiques passés et prévisibles de John Major et du Parti conservateur (notamment à l'occasion des élections européennes), donnent, d'autre part, quelque crédit à l'hypothèse d'un changement de premier ministre conservateur, voire même, selon certains commentateurs, à celle d'élections parlementaires anticipées.

M. Brown était le rival le plus dangereux pour Tony Blair, d'autant que tous deux appartiennent à la tendance dite des « modernisateurs » du Parti travailliste, laquelle s'est imposée ces dernières années face à celle des « traditionalistes ». M. Blair est maintenant non seulement le champion quasi officiel des proches de John Smith, mais il est aussi le « poulain » de Neil Kinnock, l'ancien chef des travaillistes, dont l'influence interne demeure importante. La décision de M. Brown a certes été dictée par le souci d'épargner une réelle et ancienne amitié, mais plus encore par les résultats des sondages, qui tous accordent à Tony Blair une nette avance sur ses concurrents.

Le « ministre de l'intérieur » du Labour n'est pas le mieux placé pour mobiliser les « bataillons syndicaux » et l'aile gauche du parti, mais il est, en revanche, celui qui a le plus de chances de favoriser une victoire parlementaire des travaillistes. L'image résolument moderniste de M. Blair est en effet le meilleur atout électoral de ces derniers auprès des classes moyennes du sud de l'Angleterre. Officiellement cependant, rien n'est joué : les candidatures ne seront enregistrées qu'à l'issue du scrutin européen du 9 juin et le nom du nouveau leader sera annoncé le 21 juillet. Les « traditionalistes » doivent maintenant se déterminer : trois d'entre eux peuvent se présenter, soit contre M. Blair, soit avec lui, en position de « numéro deux », poste occupé actuellement par Margaret Beckett. Outre cette dernière, il s'agit de John Prescott (chargé de l'emploi) et de Robin Cook (industrie).

L. Z.

Les débats parmi les socialistes

Le bureau national du PS rejette l'initiative de MM. Dumas et Mermaz

L'offensive des « mitterrandistes » – Louis Mermaz, Roland Dumas et Louis Mexandeau –, qui demandaient la réunion du conseil national du PS pour y critiquer la position prise par Michel Rocard au sujet de la Bosnie, a fait long feu. Leur proposition n'a réuni que 3 voix au bureau national, mercredi 1er juin. Il n'en reste pas moins que la situation de M. Rocard pourrait être difficile au lendemain des élections européennes du 12 juin, si le résultat de la liste qu'il conduit est très inférieur au niveau atteint par le PS lors des scrutins de 1979, 1984 et 1989.

CONFRONTATION. – Le débat organisé par France 2, mercredi soir, entre Bernard Tapie et Jean-Marie Le Pen, a tourné à l'avantage du chef de file de la liste Energie radicale, qui est apparu plus dynamique que le président du Front national. M. Le Pen s'est replié sur son thème privilégié – la dénonciation de l'immigration –, tandis que M. Tapie a avancé des propositions, notamment pour la lutte contre le chômage.

Une petite demi-heure : il n'a pas fallu plus de temps au bureau national du Parti socialiste, mercredi 1er juin, pour *« calmer »* les voix isolées et discordantes qui s'étaient élevées, la semaine dernière (*le Monde du* 28 mai), pour désavouer la position de Michel Rocard sur la levée de l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie et, accessoirement, lui envoyer un message de défiance. Mise aux voix, la demande de Louis Mermaz et Roland Dumas de convocation d'urgence du conseil national, avant le scrutin du 12 juin, n'a pas remporté un franc succès : 3 voix pour – celles de Louis Mermaz, Claude Fleutiaux et Louis Mexandeau – n'ont pas pesé lourd face aux 30 « non » des représentants unanimes des autres courants. Même si, poliment, M. Rocard a concédé qu'il s'agit d'un *« débat noble »*, l'affaire était entendue.

« Nos amis Dumas et Mermaz ont battu les buissons du creux et de l'inutile, a commenté ensuite Manuel Valls, chargé de la communication au secrétariat national. *Ce vote, très largement majoritaire, illustre la volonté de resserrer les rangs et de soutenir Michel Rocard et l'ensemble de ses colistiers dans les dix derniers jours de la campagne. »*

Resserrer les rangs peut-être ; déjouer la fronde anti-Rocard avant le 12 juin, sans doute ; mais après ? Jusqu'où aller dans la critique et dans quel but ? Y a-t-il un candidat de rechange, alors que Jacques Delors, qui a reçu à dîner la semaine dernière M. Rocard à Bruxelles, paraît confirmer qu'il ne sera pas candidat « contre » l'actuel premier secrétaire du PS ?

On sent bien, ici ou là, que les armes se fourbissent : autant ceux des socialistes qui ne parviennent pas à considérer M. Rocard comme un chef de file indiscuté et un possible « présidentiable » *n'osent pas sortir du* bois en période de campagne, autant ils réfléchissent déjà à ce qui devrait se passer dès le 13 juin.

M. Bergé à l'Elysée

Jean Poperen rappelle que *« cela fait quelques années qu'il demande une rupture nette avec la stratégie consensuelle »*. Il déplore qu'il soit parfois difficile de distinguer *« les listes siamoises »* de Michel Rocard et Dominique Baudis, mais dit-il, *« on est dans la bataille, on fera les comptes après »*.

« Ce n'est pas le moment de s'empailler publiquement, et je ne prépare pas l'après-12 juin dans l'idée de couper la tête de Michel Rocard », affirme l'ancien ministre.

De son côté, Henri Emmanuelli, dans un entretien accordé à *Globe-Hebdo*, ne résiste pas à l'envie de sortir ses griffes en critiquant le penchant immodéré de son parti pour *« le marketing politique »* et en regrettant que le PS n'ait pas *« retrouvé un discours critique et cohérent »*, *« ou plutôt*, ajoute-t-il, *cohérent dans la critique »*.

Alors que Jack Lang proteste de l'authenticité de son soutien à Michel Rocard – n'a-t-il pas en bon petit soldat de la campagne européenne tenu meeting aux côtés de Jean-Paul Huchon à... Conflans-Sainte-Honorine ? –, la direction du Parti s'irrite de l'*« indécence »* d'un autre proche du président de la République, Pierre Bergé. L'ancien président de l'Opéra de Paris signe en effet, dans *Globe-Hebdo*, un éditorial venimeux, titré : « Pas vous, M. Rocard ! » pour expliquer qu'il ne votera pas pour les socialistes aux élections européennes.

A propos de l'affaire bosniaque, Pierre Bergé estime que Michel Rocard *« abdique son intégrité et sa rigueur politiques devant les intellectuels »*. *« Reprocher à François Mitterrand de ne pas intervenir, ni lever l'embargo, c'est se construire un piédestal à bon marché »*, affirme l'ami du président de la République. Cette charge virulente, certes accompagnée d'un plaidoyer pour M. Mitterrand, n'empêche pas, souligne-t-on au PS, M. Bergé de garder ses entrées à l'Elysée, où il a été brièvement reçu, mercredi, à l'heure de la sortie du conseil des ministres, qui rassemble de nombreux journalistes dans la cour de l'Elysée.

Même s'il est vraisemblable que M. Bergé ait pu souhaiter évoquer ses démêlés boursiers et judiciaires (*le Monde* du 1er juin) – encore que l'Elysée fasse silence sur l'identité de la personne qui a reçu le PDG d'Yves-Saint Laurent –, la rue de Solferino ne peut voir dans cette audience qu'un coup de main peu élégant à l'un des plus agressifs détracteurs de M. Rocard.

AGATHE LOGEART

M. Chevènement veut peser sur la recomposition de la gauche

Le président du Mouvement des citoyens, Jean-Pierre Chevènement, qui conduit la liste l'Autre politique aux élections européennes, a affirmé, mercredi 1er juin, au « Grand Jury RTL-*le Monde* », qu'avec un score de *« 7 % ou 8 % »*, son mouvement détiendra *« la clé de la recomposition de la gauche »*. *« La liste l'Autre politique créera la vraie surprise »*, a-t-il assuré, en affirmant vouloir casser *« le face à face stérile entre le Parti socialiste et le Parti communiste »*. Interrogé peu avant le face-à-face télévisé entre Bernard Tapie et Jean-Marie Le Pen, le président du MDC a déclaré qu'à cette occasion, *« les Français prendront conscience que Tapie et Le Pen sont les deux faces d'une même médaille : l'un symbolise le chômage, l'autre prospère sur le terreau du chômage »*.

« Ça décolle ! »

LILLE

de notre correspondant

« J'ai la conviction que ça décolle ! ». Michel Rocard retrouve le sourire. Il l'a encore montré, mercredi 1er juin, à Lille, devant deux mille militants réunis au palais de la musique, où il était accueilli par Pierre Mauroy. *« Merci d'être superbement aussi nombreux ! »* leur a-t-il lancé, tout ragaillardi de constater que *« la force de conviction et l'enracinement sur le terrain font bon ménage »*.

Dans une région qui avait manifesté, voici un an et demi, son scepticisme face au traité de Maastricht, M. Rocard ne pouvait qu'aborder le thème du chômage. *« Le seul problème de l'Europe c'est de savoir ce que l'on veut, et ce que l'on veut, c'est que des forces claires jouent dans le même sens, celui d'une Europe de gauche »*, a-t-il affirmé. Aucun doute à ses yeux : si l'Europe va mal, *« c'est qu'elle est conservatrice »*. *« Au nom des dix-huit millions de chômeurs de l'Union européenne*, a-t-il lancé, *au nom des trente millions de jeunes qui ne savent pas ce qu'ils vont devenir, je dis : il est temps de mettre un terme à ce statu quo ravageur. (...) Il nous faut avoir toutes les audaces. »*

Il s'agit, pour M. Rocard, de défendre *« cette Europe d'un art de vivre, cette Europe de la démocratie et des droits de l'homme, qui se différencie du reste du monde par la Sécu »*. On ne la défendra pas autrement, a-t-il expliqué, que par l'union car *« dans un monde de géants, la Chine, l'Inde, notre continent ne peut que s'affaiblir, sauf à unir ses richesses »*.

J-R. L.

Sur France 2

M. Tapie et M. Le Pen : deux images opposées de la France

Bernard Tapie et Jean-Marie Le Pen se sont affrontés verbalement, pendant une heure, mercredi 1er juin, au journal de 20 heures de France 2. Loin des éclats, des invectives, des injures et des menaces du premier débat télévisé que les deux hommes avaient eu en 1989, cette seconde rencontre a permis au président du Front national de dresser son bilan personnel du socialisme, auquel il a assimilé M. Tapie, tandis que l'homme d'affaires réclamait – et présentait lui-même – des propositions, *notamment en matière de lutte* contre le chômage des jeunes. Le premier a réaffirmé son opposition totale à *« l'Europe de Maastricht »* alors que le second rappelait son attachement à *« l'Europe fédérale »*.

« Beaucoup voudraient qu'on chasse sur les mêmes terres. Je ne vois pas que deux hommes politiques en France puissent être aussi dissemblables, aussi opposés », a affirmé le chef de file de la liste Energie radicale, rejetant toute assimilation au *« populisme »*. M. Tapie a affirmé qu'il avait franchi une à une les étapes qui mènent vers le pouvoir, *« avec des alliés connus, en votant toujours du même côté »*. Le terme de *« populiste »* n'a pas été rejeté par le chef de file de l'extrême droite, *« si populisme veut dire défense du peuple »*. Affirmant qu'il représente *« la France »* alors que son adversaire est le symbole de *« la non-France »*, M. Le Pen s'est attiré de la part de M. Tapie la réplique suivante : *« Heureusement que des millions de gens ont le poil qui se dresse quand vous dites que vous êtes la France ! »*

Assurant que le Front national ne progresse plus, mais que *« ses idées se vendent bien »*, M. Tapie a dit s'être rendu *« avec des fausses moustaches et une perruque »* à un meeting de Philippe de Villiers pour s'en rendre compte, en ajoutant : *« Même Baudis se dégonfle pour parler de l'Europe ! Les lois Pasqua, c'est la filiaton directe, et même Chevènement commence à parler de la même manière. »* Il a également regretté, dans une allusion à Michel Rocard, que ce soit *« un premier ministre socialiste »* qui ait déclaré que *« la France ne peut accueillir toute la misère du monde »*. Soutenant que *« les hommes politiques copient le Front national »*, M. Le Pen a affirmé, de son côté, que son parti est le seul à progresser à toutes les élections.

S'agissant de l'immigration, M. Le Pen a affirmé que sont entrés en France *« plus de 10 millions d'étrangers en trente ans »*. Il a évoqué *« l'insécurité qui en découle »*, ainsi que *« le terrible danger du sida et l'extension de la drogue »*. M. Tapie a alors montré au téléspectateurs une brochure de propagande du parti d'extrême droite, dont il a lu un passage : *« C'est parce qu'existent les grands problèmes que le Front national a émergé. Tant que ces problèmes ne seront pas résolus, le Front national se développera. »* Résumant, à sa manière, cette position du Front national, le député des Bouches-du-Rhône a déclaré : *« Autrement dit, plus c'est la m..., plus on est content ! »* *« Il faut inverser le courant de l'immigration*, a répondu M. Le Pen, *parce qu'à chaque fois qu'un immigré entre en France, il prend le travail d'un Français. En 1934, le gouvernement socialiste avait pris le principe de la préférence nationale »*, a souligné M. Le Pen. S'inscrivant en faux, M. Tapie a répondu : *« Quand on fait la balance de ce qu'ils coûtent et de ce qu'ils rapportent, ce qu'ils coûtent est moins important que ce qu'ils rapportent et en plus ils font des métiers que nous ne ferions pas. »*

COMMENTAIRE

Passage de témoin

Le duel organisé par France 2, mercredi 1er juin – duel médiatisé – était essentiel pour les deux hommes. Jean-Marie Le Pen a, depuis le début de cette campagne européenne, *une réelle difficulté à trouver sa place dans le débat. Le* combat anti-européen, l'exaltation des « valeurs » traditionnelles de la société française et du nationalisme, lui ont été en grande partie dérobés par Philippe de Villiers. En outre, l'arrivée de la droite au pouvoir l'a privé de ses adversaires *socialistes favoris. Le seul domaine* dans lequel il reste le champion, mais qui ne fait plus autant recette que dans les années 80, est celui de la dénonciation de l'immigration comme facteur principal du « mal français ».

Quant à Bernard Tapie, englué dans les affaires, il cherche par tous les moyens à se donner une respectabilité politique. Le combat contre M. Le Pen est sa Légion d'honneur à lui, son diplôme de gauche. Il a besoin d'accréditer, quitte à la surévaluer, l'idée que, si le Front national ne fait plus peur, *ses idées, en revanche, ont « infiltré »* le pays (*le Monde* du 2 juin). Considéré comme le vainqueur de la première confrontation avec le président du Front national, en 1989, M. Tapie devait à tout prix empêcher son adversaire de prendre sa revanche. Il peut estimer, *sur* ce point, avoir rempli son contrat.

Le député des Bouches-du-Rhône, en effet, n'a pas cédé un pouce aux idées d'exclusion prônées par le chef de file de l'extrême droite, sans hésiter pour *cela à prendre l'opinion publique à* rebrousse-poil. Le dirigeant d'extrême droite est apparu, lui, affadi, dépassé par les années 90, recroquevillé sur le noyau dur du lepénisme modèle Algérie française et n'en finissant pas de dénoncer une gauche qui a quitté le pouvoir depuis plus d'un an. Il était comme statique face à celui qui occupe aujourd'hui, à sa place, le rôle du paria dans ce monde *« politico-médiatique »* que tous deux se plaisent tant à dénoncer. Il offrait ainsi la possibilité à M. Tapie d'être l'élément dynamique de la contestation de l'« établissement », terme puisé dans le catalogue du vocabulaire d'extrême droite.

Ce vrai débat politique – qui n'a pas été le combat de boxe suggéré par l'« arbitre » –, beaucoup plus policé qu'on ne l'attendait, avait, finalement, comme un air de passage de témoin.

OLIVIER BIFFAUD
et PASCALE ROBERT-DIARD

Augmentation de capital d'Eurotunnel.

Le train de l'histoire est en marche. Exploitons-le ensemble.

...Souscrivez

Prix de l'Unité : 22,50 Frs.

Nous y sommes : le Tunnel sous la Manche est ouvert. Les navettes Le Shuttle ont déjà commencé leur ronde sous la Manche, pour transporter les poids-lourds en 35 minutes environ entre la France et l'Angleterre.

Bientôt les trains de marchandises, les TGV Paris-Londres et les navettes touristes Le Shuttle qui transporteront les voitures, vont se joindre à la ronde incessante du plus grand tunnel sous-marin du monde. Environ 22 millions de passagers sont attendus dès 1996, et plus de 15 millions de tonnes de fret. En 2003, il est prévu un trafic de plus de 35 millions de passagers et 25 millions de tonnes de fret.

Le train de l'histoire est en marche, exploitons-le ensemble.

Souscrivez à l'augmentation de capital de 7,29 milliards de francs d'Eurotunnel du 2 au 22 juin 1994.

Un prospectus visé par la COB le 26/05/94 sous le numéro 94-278 et un résumé sont disponibles auprès des banques, des Sociétés de Bourse, de La Poste, des Etablissements Financiers, et du Service des Relations avec les Actionnaires d'Eurotunnel (112, avenue Kléber, 75016 Paris).

La Commission des Opérations de Bourse attire l'attention du public sur l'avis formulé par la société Eurotunnel à destination des souscripteurs et figurant en tête du prospectus, notamment sur l'indication que : "Bien que les Administrateurs considèrent que les hypothèses retenues dans les prévisions financières présentées" à titre illustratif "sont raisonnables (...) tout investissement dans Eurotunnel comporte une part de risque significative, qu'il appartient au seul souscripteur d'apprécier".

Pour plus d'informations, consultez le 3615 Eurotunnel.*



*0,12 franc l'accès, 1,27 franc la minute. © Eurotunnel 1994.



M. Giscard d'Estaing prend date

Suite de la première page

Au sein de l'UDF, les tensions sont déjà évidentes. Valéry Giscard d'Estaing confirme qu'il existe, au lendemain même du jour choisi par René Monory, son allié du moment, pour critiquer vertement, dans une tribune publiée dans *Le Monde* du 1er juin, la méthode de gouvernement d'Edouard Balladur. Le contre-feu à une éventuelle initiative du président de la confédération est prêt. François Léotard, débarrassé de sa loi de programmation militaire, se remet à la politique et déclare, dans *le Journal des Républicains* – l'organe du PR – daté du 6 juin, que son parti *« a trop souvent été mis sous le boisseau par un système confédéral qui ne lui reconnaissait pas sa place »* et que *« cela doit changer »*. Le ministre de la défense, au passage, rappelle à ses amis de l'UDF qu'il souhaite un *« candidat commun de la majorité »* à la présidentielle.

Edouard Balladur eclipse sa conception de l'Europe

Au RPR, la confrontation entre Jacques Chirac et Edouard Balladur prend, jour après jour, de nouvelles couleurs et se greffe sur les élections européennes. Jacques Chirac, en terre centriste, devait ainsi s'efforcer de prouver, le 2 juin, à Rennes, en venant rendre visite à Pierre Méhaignerie, qu'il est au moins aussi bien disposé que le premier ministre à l'endroit du CDS.

Edouard Balladur n'est pas en reste. Après avoir lancé la campagne de la liste de la majorité à Toulouse, par un discours où l'antienne « divisés, nous perdons, unis, nous gagnons » a singulièrement éclipsé sa conception de l'Europe, le premier ministre compte se faire entendre à nouveau le 8 juin, à Puteaux, au cours d'une réunion publique non prévue au départ (*Le Monde* daté 29-30 mai) et directement organisée par son « conseiller politique » Nicolas Sarkozy.

La réunion de Puteaux aura un autre avantage : celui de rassembler sur la même tribune, autour du chef du gouvernement, le candidat de la liste d'union RPR-UDF, Dominique Baudis, et le président du conseil général des Hauts-de-Seine, Charles Pasqua. Ancien pourfendeur de Maastricht, le ministre de l'intérieur, qui tolère que son entourage aille entendre Philippe de Villiers à la porte de Versailles, aurait sans doute fait volontiers l'économie de ce rendez-vous.

Si besoin était, les remous suscités, au sein du groupe RPR de l'Assemblée nationale, par « l'affaire Probst », ce chiraquien limogé du cabinet de Michèle Alliot-Marie pour avoir exprimé ses réserves sur la personnalité du premier ministre, montrent à quel point les relations entre les deux présidentiables du RPR se sont dégradées. L'impuissance de Mme Alliot-Marie, pourtant fidèle à Jacques Chirac, à s'opposer à la volonté de M. Balladur permet d'ailleurs de penser que le rapport de force joue actuellement plutôt en faveur du premier ministre.

Edouard Balladur avait promis de parler de l'élection présidentielle après la fin de cette année. Jacques Chirac s'était engagé à ne l'évoquer qu'après les élections européennes. Valéry Giscard d'Estaing, en haussant discrètement le ton, constate seulement que la course dans laquelle il s'inscrit est depuis longtemps – et clairement – engagée.

GILLES PARIS

En marge du scrutin européen du 12 juin

L'UDF met fin aux fonctions de son délégué en Vendée

Philippe de Villiers, ou comment s'en débarrasser. Pour n'avoir pas pris de précautions suffisantes au début de la campagne – le Parti républicain se contentant de le déclarer *« en marge »* du parti –, la majorité UDF-RPR se retrouve aux prises avec un trublion dont le score ne cesse de progresser, à ses dépens, dans les intentions de vote, et qui joue au mieux de l'ambiguïté de sa position en se présentant, dans le droit fil de son combat contre Maastricht, comme « la liste de la majorité pour l'autre Europe ».

Le bureau politique de l'UDF, réuni, mercredi 1er juin, sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, a rappelé que la liste conduite par Dominique Baudis pour les élections européennes est *« la seule liste de l'union de la majorité UDF-RPR »*. Le président de l'UDF a pointé les défaillances du député de Vendée et les règles d'appartenance à la majorité auxquelles il a dérogé : l'investiture pour les élections et la confiance pour la gestion, puisque le chef de file de Majorité pour l'autre Europe n'a pas voté la confiance demandée par Edouard Balladur après les négociations du GATT.

Le bureau a pris une décision plus précise à l'encontre de Philippe de Villiers en décidant, à l'unanimité, de mettre fin aux fonctions du délégué départemental UDF de Vendée, Philippe Porté, naturellement « villiériste » et suspect de ne pas s'être engagé avec l'enthousiasme souhaité dans la campagne en faveur de M. Baudis. Seul le Parti républicain serait, maintenant, habilité à prononcer des mesures similaires à l'encontre du fondateur du Combat pour les valeurs.

Le RPR a relayé, mercredi, les critiques portées par Dominique Baudis contre M. de Villiers. Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint du RPR, a ainsi estimé à Nice (Alpes-Maritimes), que Philippe de Villiers *« est à la majorité ce que le Canada Dry est à l'alcool »*. *« Vous ne pouvez pas un jour critiquer le gouvernement et un autre jour vous réclamer de la majorité, voter la défiance à M. Balladur et vous rallier à la politique du gouvernement »*, a-t-il ajouté à propos du député de Vendée.

Après avoir rompu avec une tolérance ambiguë, l'UDF et le RPR attendent que M. de Villiers fasse de même. Le bouillant Vendéen a, pour l'instant, multiplié les accrocs, sans pour autant tirer les conséquences de ses choix, contrairement à ce qu'a déjà fait, à gauche, son *alter ego*, Jean-Pierre Chevènement. Pour un élu qui assure préférer *« la discipline de* [ses] *convictions à la discipline d'un parti quelconque »*, l'effort est-il aussi considérable ?

G. P.

Quand M. de Villiers demandait la suppression des contrôles aux frontières

« Considérant qu'à quatorze mois de l'échéance du 1er juillet 1990 et à trois ans et demi de l'échéance du 31 décembre 1992, le gouvernement n'a pas réellement marqué jusqu'ici sa volonté de donner à notre pays les moyens de son ambition européenne, les moyens d'apporter à la réussite de l'Europe une contribution digne de l'Histoire et des atouts de la France, en préparant le pays notamment dans les domaines suivants : (...) la suppression des contrôles aux frontières, la libre circulation des personnes. (...) Considérant que le gouvernement n'a pas pris les initiatives permettant de progresser de manière concrète sur la voie d'une véritable union monétaire dont le préalable est la mise au point d'un statut d'autonomie pour la Banque de France », soixante-trois députés se proposaient, le 10 mai 1989, de censurer le gouvernement de Michel Rocard, comme en témoigne le compte rendu des débats du *Journal officiel*.

Parmi ces députés figuraient les « quadras rénovateurs » Dominique Baudis, Philippe Séguin et... Philippe de Villiers. Depuis, le député vendéen a bien changé d'avis. Il s'oppose tant à la suppression des contrôles aux frontières qu'à l'autonomie de la Banque de France, contre laquelle il a voté le 11 juin 1993.

O. B.

Chef de file de la liste L'Emploi d'abord !

Gérard Touati « occupe » le bureau du président du CSA

Gérard Touati, chef de file de la liste L'Emploi d'abord !, et six de ses amis ont occupé le bureau de Jacques Boutet, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), pendant plusieurs heures, mercredi 1er juin, pour protester contre *« le boycottage par les chaînes de service public »* de la liste qu'ils conduisent aux élections européennes du 12 juin. Le frère de Gérard Touati, Armand Touati, qui conduit, lui, la liste Démocrates pour les Etats-Unis d'Europe, (*le Monde* du 26 mai), a intenté, de son côté, une action en référé contre TF 1, France 2, France 3 et M6.

Tous deux protestent contre le temps de parole qui leur est accordé en dehors des émissions officielles de la campagne électorale – et non, précisent-ils, contre le minutage imparti, dans ce cadre, aux petites listes ne bénéficiant pas du soutien de groupes parlementaires (deux minutes et seize secondes). Ils réclament l'application d'une recommandation du CSA, en date du 22 mars 1994, prévoyant que, pour respecter le pluralisme de l'information liée à l'actualité électorale, *« les services de communication audiovisuelle veillent à une présentation et à un accès à l'antenne équitables entre les listes en présence »*.

« Les chaînes de télévision font de l'information spectacle. Elles accordent plus d'une heure à une liste qui dit « on y va, on n'y va pas », mais pas une seconde à ceux qui veulent réfléchir à l'Europe », proteste Armand Touati. *« On parle beaucoup de la Bosnie, et pas assez de l'emploi. Les chômeurs et les exclus que nous représentons s'indignent du mépris que leur témoignent les chaînes »*, affirme Gérard Touati. Le CSA a fait savoir qu'il juge les méthodes de Gérard Touati inacceptables. Il s'est néanmoins engagé à examiner, avant la fin de la semaine, le relevé des temps de présence à l'antenne des différentes listes et à formuler des observations aux chaînes, si ce document confirme une inégalité de traitement. Il précise que, lors des précédentes campagnes électorales, ses observations avaient toujours été suivies d'effet.

R. Rs

Malgré le retrait de certaines personnalités

M. Schwartzenberg est parvenu à faire imprimer les bulletins de la « liste Sarajevo »

Léon Schwartzenberg a présenté, mercredi 1er juin, sur TF 1, un bulletin de vote de la liste L'Europe commence à Sarajevo. Alors qu'il doutait de pouvoir résoudre ce problème après la décision de plusieurs membres de la liste de ne pas *« aller au vote »* (*le Monde* du 1er juin), M. Schwartzenberg a pu trouver un imprimeur, et quelque trente millions de bulletins ont pu être tirés. Ils seront remis au ministère de l'intérieur avant le 4 juin à midi, date-limite pour le dépôt de ce matériel de campagne.

Faisant référence au retrait de certaines personnalités de cette liste, parmi lesquelles Bernard-Henry Lévy et André Glucksmann, M. Schwartzenberg a affirmé que *« tous les collectifs et associations contre l'épuration ethnique ont décidé d'aller jusqu'au bout »*. *« Quel que soit le pourcentage de voix que nous obtiendrons, sachez que les Bosniaques seront contents que cette liste ait été présente et de savoir que la Bosnie a été au cœur des élections françaises dans tous les bureaux de vote »*, a-t-il ajouté. Alors que M. Lévy a entrepris d'aller expliquer sa position dans plusieurs villes de province, les animateurs de la « liste Sarajevo » se sont installés dans un nouveau local de campagne, 3, rue de l'Arrivée, dans le quinzième arrondissement de Paris.

A l'Assemblée nationale

La majorité regrette les insuffisances du projet de loi sur la famille

Les députés ont commencé, mercredi 1er juin, l'examen en première lecture du projet de loi sur la famille. Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, a eu beau souligner les mérites du texte du gouvernement, les critiques ont fusé de la part des socialistes et des communistes, tandis que les députés de la majorité ne dissimulaient pas leurs réserves.

Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, ne croyait pas si bien dire, en ouvrant le débat sur le projet de loi relatif à la famille : *« Dans le contexte économique, social et démographique que nous connaissons (...), la famille constitue une valeur-refuge essentielle. »* Les députés se sont précipités sur ladite « valeur-refuge ». Ils n'étaient pas moins de soixante-six à s'être inscrits, mercredi 1er juin, pour la discussion générale, elle-même précédée de la discussion d'une exception d'irrecevabilité défendue par Muguette Jacquaint (PC, Seine-Saint-Denis), puis d'une question préalable présentée par Laurent Cathala (PS, Val-de-Marne).

C'est peu de dire que ce texte était attendu. Ce serait beaucoup dire, en revanche, que d'affirmer qu'il soulève l'enthousiasme. Mme Veil a pourtant plaidé avec vigueur en faveur du programme *« équilibré »*, *« ambitieux »* et *« réaliste »* que le gouvernement entend mettre en œuvre, dans les cinq années à venir, pour *« conforter l'institution familiale »*. Détaillant la palette des dispositions nouvelles (*le Monde* du 2 juin), elle s'est attachée à en chiffrer le coût et à en dénombrer et les bénéficiaires.

Ainsi, selon le ministre, l'attribution, dès le deuxième enfant, de l'allocation parentale d'éducation pour les parents qui n'exercent pas d'activité professionnelle ou qui travaillent à temps partiel, concernera 250 000 familles et mobilisera plus de 4 milliards de francs. Ainsi encore, l'augmentation de l'aide financière accordée aux parents qui emploient une assistante maternelle ou une personne salariée à domicile coûtera 1 milliard de francs par an. Ainsi, enfin, la généralisation du bénéfice des allocations familiales à l'ensemble des familles qui ont à charge des jeunes de dix-huit à vingt ans – et même vingt-deux ans pour les étudiants – améliorera la situation de 580 000 familles, pour un coût annuel de plus de 8 milliards de francs. Il faut compter, aussi, la création annoncée de quelque 100 000 places de crèche ou de halte-garderie en cinq ans, sans oublier, toujours selon Mme Veil, les 100 000 emplois nouveaux qui naîtront de ce projet, soit par la libération d'emploi des parents amenés à suspendre leur activité, soit par la création de postes dans les crèches ou les systèmes de garde à domicile.

Au total *« d'ici à cinq ans, ce sont plus de 1,5 million de familles qui seront concernées »*, et le gouvernement envisage de consacrer à la politique en faveur de la famille *« 55 milliards de francs dans les cinq prochaines années et, en fin de programme, soit en 1999, 19 milliards de francs par an »*. Le ministre des affaires sociales a pris soin de répondre fermement, à ses détracteurs, qu'il est *« réaliste »* de



mettre en œuvre ces mesures progressivement, en fonction des marges financières dégagées, notamment, par la branche famille de la Sécurité sociale.

Mme Neiertz (PS) : un « marché de dupes »

Tant d'arguments n'ont pas désarmé les critiques de l'opposition. Mme Jacquaint, puis Maxime Gremetz (Somme), pour le groupe communiste, ont été intraitables. *« On pouvait attendre des propositions plus ambitieuses*, ont-ils dit. *(...) En fait, c'est aux exigences du patronat que vous répondez mieux que jamais,* [au moment où] *les familles sont confrontées aux bas salaires, à la remise en question de la retraite à soixante ans, à la diminution des remboursements sur les médicaments, à l'augmentation du forfait hospitalier »*.

Les socialistes n'ont pas été beaucoup plus tendres. *« La grande loi-cadre annoncée par le gouvernement n'est qu'un simple DMOF* [diverses mesures d'ordre familial] *rempli de demi-mesures ou de fausses promesses »*, a lancé M. Cathala, avant de dénoncer des dispositions qui *« s'apparentent à de simples effets d'annonce »* et *« l'absence d'engagements financiers clairs, puisque les promesses sont gagées sur d'éventuels excédents »* de la Caisse nationale d'allocations familiales.

Véronique Neiertz (PS, Seine-Saint-Denis) a enfoncé le clou en dénonçant, notamment, la mesure la plus spectaculaire du projet gouvernemental : l'extension, dès le deuxième enfant, de l'allocation parentale d'éducation. Cette mesure, a-t-elle souligné avec force, *« a exactement les caractéristiques du salaire maternel, en ce sens qu'il s'agit d'une prime à l'exclusion des femmes du monde du travail »*. *« Entretenir l'illusion du libre choix* [est un] *marché de dupes !* a-t-elle affirmé. *Comme si les femmes avaient le choix entre travailler et ne pas travailler ! »* En outre, *« c'est d'une hypocrisie magistrale de vouloir nous faire croire que l'extension de l'APE au deuxième enfant favorisera la reprise de la natalité »*. *« S'il y a un problème de natalité, il s'explique par le chômage »*, estime-t-elle.

Plus ennuyeuses pour Mme Veil ont été les critiques des orateurs de la majorité ou les frustrations dont ils ont témoigné. Colette Codaccioni (RPR, Nord), rapporteur de la commission des affaires sociales, y a mis les formes. *« Certains, ici, se plaindront de ce projet, tant l'attente des Français était grande*, a-t-elle observé. *Certes, on peut toujours faire plus, et je sais que vous auriez aimé aller beaucoup plus loin. Cependant, compte tenu de la situation des comptes sociaux, le Parlement sait bien que ce texte aurait pu ne jamais nous être présenté. »* Elle ajoutait, comme un *leitmotiv*, que ce projet de loi doit être considéré comme *« un premier volet de la politique familiale du gouvernement, en espérant que l'avenir proche sera plus clément pour une grande politique au profit des familles »*.

L'UDF et le RPR maintiennent la pression

Mme Veil n'ignorait pas cette volonté d'une bonne partie de la majorité d'aller plus loin. Elle a donc multiplié les gestes, insistant à plusieurs reprises sur le fait que ce texte *« n'est qu'une étape »*, qui *« ne couvre qu'une partie de la politique globale de la famille que le gouvernement entend mener »*, et prenant soin de souligner, par exemple, le fait que le gouvernement *« n'a pas renoncé »*, après des expérimentations, à présenter un projet de loi sur la dépendance des personnes âgées, que la plupart des députés considèrent comme un complément indispensable à la politique de la famille.

De même, le gouvernement a lâché un peu de lest au cours des négociations de ces derniers jours. Si bien que Mme Veil a pu annoncer qu'elle reprendrait à son compte plusieurs amendements de la commission, qui auraient, autrement, été irrecevables, car ils alourdissent les dépenses publiques : en particulier, le gouvernement a accepté d'avancer au 1er juillet 1994 (au lieu du 1er janvier 1995) les mesures relatives à l'allocation parentale d'éducation ; il a également donné son accord pour fixer une date-butoir (le 31 décembre 1999) pour le relèvement de dix-huit à vingt, voire vingt-deux ans, de l'âge limite des enfants pour le versement des allocations familiales.

Les députés de la majorité n'en ont pas moins maintenu la pression. En commission des affaires sociales, mercredi matin, ils ont adopté deux amendements destinés à supprimer les *« avantages fiscaux »* dont bénéficient, à leurs yeux, les couples non mariés ayant des enfants, par comparaison avec les couples mariés. Ils sont revenus à la charge, lors de la discussion générale. Francisque Perrut (UDF, Rhône), soucieux, certes, de souligner les *« améliorations non négligeables »* que propose ce texte, a regretté, l'instant d'après, *« tout ce qui manque à ce texte pour en faire le cadre d'une véritable politique familiale globale »*.

Bernadette Isaac-Sibille (UDF, Rhône) a exprimé, à la fois, son *« espoir que ce premier volet sera amendé dans le bon sens »* et sa *« crainte que nous ne restions en deçà des véritables aspirations »* des familles. Jean-Yves Chamard (RPR, Vienne) a demandé, pour sa part, à Mme Veil si elle acceptait de maintenir les conditions actuelles d'obtention de l'allocation parentale d'éducation pour les familles de trois enfants. Quant à Louis de Broissia (RPR, Côte-d'Or), il a prévenu le ministre que les députés de la majorité sont *« volontaristes »* et qu'ils entendent bien *« perfectionner et améliorer encore »* ce texte. Ce sont autant d'impatiences que Mme Veil devra s'efforcer de calmer d'ici à la fin du débat.

GÉRARD COURTOIS

Les députés ont adopté le projet de loi de programmation militaire

Dans un même mouvement, inhabituel mais prévisible, les députés de la majorité et du Parti socialiste ont adopté, mercredi 1er juin, le projet de loi de programmation militaire qui avait été discuté en première lecture, à l'Assemblée nationale, les 24 et 25 mai. Ce vote, qui devait se dérouler mardi 31 mai, avait finalement été reporté d'une journée, après que le président de l'Assemblée, Philippe Séguin, eut constaté, à la fois, l'absence au banc du gouvernement du ministre de la défense (*le Monde* du 2 juin) et... la défaillance du système de vote électronique.

Seuls les députés communistes ont voté contre le projet, Guy Hermier (Bouches-du-Rhône) estimant que la France *« est en train de gâcher une chance historique (...) de réaliser une avancée décisive vers le désarmement et la paix »*. Deux absences ont été remarquées : celles de Jean-Pierre Chevènement (République et Liberté, Territoire de Belfort) qui avait annoncé son intention de s'abstenir, ce qu'a fait son ami du Mouvement des citoyens, Jean-Pierre Michel (Haute-Saône); celle, également, de Julien Dray (PS, Essonne) qui entendait ainsi exprimer son opposition au texte et à son approbation par le Parti socialiste. Dans le numéro à paraître du bulletin hebdomadaire de la Gauche socialiste, qu'ils animent, Julien Dray et Jean-Luc Mélenchon, sénateur (PS) de l'Essonne, écrivent, en effet, que *« voter cette loi est stupide, politiquement dangereux et militairement inefficace »*.

Se félicitant du *« soutien »* des trois grandes forces politiques du pays à son projet, le ministre de la défense, François Léotard, a rappelé la position du gouvernement sur les essais nucléaires. La France, a-t-il dit, entend *« maintenir son effort nucléaire, fût-ce au prix des essais si cela apparaît nécessaire »*.

G. C.

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni au palais de l'Elysée le mercredi 1er juin sous la présidence de François Mitterrand. A l'issue du conseil, le service de presse du premier ministre a diffusé le communiqué suivant :

- **Programme pluriannuel pour la justice.**

(Le Monde *du 2 juin.*)

- **Emploi, insertion et activités économiques dans les départements d'outre-mer.**

(Le Monde *du 2 juin.*)

- **Fonction publique territoriale.**

Le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités territoriales a présenté un projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale.

Ce texte vise à adapter le statut de la fonction publique territoriale, dont l'unité est maintenue, aux besoins et aux particularités des collectivités locales. Il porte sur la réorganisation des recrutements, l'assouplissement des modalités de la formation initiale et l'organisation des déroulements de carrière.

- **La consultation nationale des jeunes.**

Le ministre de la jeunesse et des sports a présenté une communication sur la consultation nationale des jeunes.

Un questionnaire sera adressé à chaque jeune à compter du 15 juin. Ce questionnaire sera mis au point par un comité de personnes indépendantes du gouvernement, choisies en fonction de leur expérience ou de leur engagement dans les domaines intéressant la jeunesse.

Le comité remettra fin septembre au premier ministre un rapport faisant la synthèse des réponses et proposant des mesures destinées à répondre aux préoccupations qui auront été exprimées par les jeunes. Ce rapport sera rendu public.

(Le Monde *du 28 mai.*)

Nominations au Conseil d'Etat

Sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, le conseil des ministres a nommé, mercredi 1er juin, deux présidents de section au Conseil d'Etat :

Dieudonné Mandelkern a été nommé président de la section de l'intérieur, en remplacement de Michel Bernard, qui part à la retraite.

[Né le 29 octobre 1931 à Paris, Dieudonné Mandelkern est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et d'études supérieures de droit public. Entré au Conseil d'Etat à sa sortie de l'ENA, il a été, notamment, chef du service de la coopération culturelle au ministère de la coopération et secrétaire général du conseil supérieur de l'Agence France-Presse. De 1974 à 1983, il est directeur au secrétariat général du gouvernement, avant d'être, jusqu'en août 1985, préfet des Hauts-de-Seine. Conseiller auprès de Laurent Fabius, premier ministre, il retourne, après mars 1986, au Conseil d'Etat, où il préside une sous-section du contentieux. De juillet 1989 à janvier 1991, il est directeur du cabinet civil et militaire de Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Depuis 1993, M. Mandelkern est président de l'association des membres et ancien membres du Conseil d'Etat; le 7 décembre 1993, il avait été nommé président du conseil d'administration de l'Institut géographique national.]

Yves Galmot a été nommé président de la section des finances en remplacement de Bernard Ducamin qui part en retraite.

[Né le 5 janvier 1931 à Paris, Yves Galmot est diplômé d'études supérieures de droit public et de l'Institut d'études politiques de Paris. A sa sortie de l'ENA, il entre au Conseil d'Etat. En 1962 il est conseiller technique au cabinet du haut-commissaire à la jeunesse et aux sports, Maurice Herzog; de 1970 à 1974, il est secrétaire général de l'Entreprise minière et chimique, puis jusqu'en septembre 1982 chargé de la direction administrative et financière de l'IRCAM. En 1981, le gouvernement de Pierre Mauroy le nomme « délégué » auprès de Saint-Gobain, en attendant la nationalisation de cette entreprise; il est aussi, à la même époque, membre du comité juridique auprès du comité interministériel sur les nationalisations. En octobre 1982 il est désigné comme juge à la Cour de justice des communautés européennes. M. Galmot a réintégré le Conseil d'Etat en octobre 1988.]

Membre du conseil national inter-régional des Verts

Jean-Louis Vidal est mort

Jean-Louis Vidal, membre du conseil national interrégional des Verts depuis la création du mouvement, en 1984, et ancien conseiller de Paris, est décédé, mercredi 1er juin, à l'âge de quarante-sept ans, des suites d'un cancer. Membre fondateur des Verts, Jean-Louis Vidal avait été en 1988 le directeur de la campagne présidentielle d'Antoine Waechter, dont il a toujours soutenu la ligne d'autonomie.

En 1989, il avait été le premier écologiste à entrer au Conseil de Paris, avant de céder sa place à mi-mandat, selon la règle du tourniquet, à Jean-François Segard. Jean-Louis Vidal a fait partie du collège exécutif des Verts, où il a siégé jusqu'en septembre 1993 comme cosecrétaire national. Pour M. Waechter, dont il était le principal conseiller, *« l'écologie politique doit beaucoup à cet organisateur hors pair, qui fut un acteur déterminant des succès électoraux des Verts des années 80 »*.

COMMUNICATION

Alors que le CSA menace de confisquer ses fréquences

Champagne et accordéon à Radio-Montmartre

En décidant d'interdire l'autorisation d'émettre à Radio-Montmartre (*le Monde* du 2 juin), le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a engagé un bras de fer juridique avec RMC, qui a reçu, lundi 30 mai, l'aval du tribunal de commerce pour reprendre le réseau musical *« des cinquante ans et plus »*. Dans un communiqué publié le 1er juin, le Conseil indique qu'il *« ne peut pas accepter que le tribunal ait le dernier mot, sinon cela remet en cause le pouvoir de régulation du CSA sur les radios »*. Le même soir, à Radio-Montmartre, Jean-Noël Tassez, directeur général de RMC, et Jean-Louis Dutaret, PDG de la Sofirad, ont superbement ignoré cette sanction, sablant le champagne avec les salariés et commentant les projets de développement de la station.

Yvette Horner, la « reine de l'accordéon », est en blanc, roux et noir. Michou, « *star* » des cabarets montmartrois, a mis ses lunettes bleues, sa veste bleue, ses chaussures en croco bleu. Jean-Noël Tassez et Jean-Louis Dutaret portent un élégant costume clair. Grimpés en haut de la rue Burq, au pied du moulin de la Galette, sur la butte Montmartre à Paris, le directeur général de RMC et le président de la Sofirad, également conseiller du ministre de la communication Alain Carignon, arrivent, mercredi 1er juin au soir, en véritables sauveurs. Fondateur de la station en 1981, le marchand de fourrures Pierre Mouselli accueille solennellement ses nouveaux partenaires. La terrasse envahie par les *« chers z'auditeurs de plus de cinquante ans »*, attend un discours.

On fête depuis lundi la décision du tribunal de commerce, qui a préféré le plan de RMC, soutenu pour les vingt-huit salariés de la station, à celui de NRJ. L'ambiance est encore au bal et aux flonflons. Personne ne semble savoir que, dans un communiqué, le CSA, très hostile à la reprise de la station par RMC, a entamé une procédure de sanction pouvant aller jusqu'à la confiscation des seize fréquences.

Mais on chante et on boit. *« Les auditeurs de Radio-Montmartre ne lisent pas tellement les journaux »*, commente un animateur. *« Si je leur dit à l'antenne que le CSA fait un baroud d'honneur, c'est l'émeute »*, renchérit Pierre Mouselli. Depuis que la loi Carignon du 1er février a dérégulé le paysage radiophonique, autorisant les radios les plus importantes à s'adjoindre un troisième réseau (*le Monde* du 31 mai), Pierre Mouselli est devenu quelqu'un de très important. Costume noir et pochette rouge, le marchand de fourrures ourdit ses plans de communication : *« Si les choses se compliquent, j'organise une manif devant le CSA. »*

L'accordéoniste a fini de chanter. Les nouveaux *« partenaires »* vont faire un beau discours. *« La Sofirad est très contente de pouvoir travailler avec l'équipe de Radio-Montmartre. C'est une très grande aventure pour la France entière et les années à venir »*, lance d'abord M. Dutaret. *« Nous garderons les auditeurs et nous en gagnerons de nouveaux »*, renchérit *« son ami »*, Jean-Noël Tassez, qui sait sans doute que la première partie de la proposition est la plus difficile à réaliser.

« Au CSA ! » trinque Pierre Mouselli, qui pousse le mauvais goût jusqu'à demander à l'un des voyants de la station de *« prédire l'avenir de Roland Faure »*, membre du CSA chargé spécifiquement du dossier radio. Jean-Louis Dutaret est un peu mal à l'aise. Jean-Noël Tassez lorgne sur de vieux autocollants qui célèbrent la *« radio tricolore »*. *« Il faudra virer ça »*, confie celui qui fut rédacteur en chef du quotidien communiste *la Marseillaise*. *« On l'appellera Paris-Montmartre, on en fera une belle station* major, *avec toujours un peu de parlotte, parce que les vieux aiment ça »*...

ARIANE CHEMIN

En vue d'une stratégie audiovisuelle européenne

Havas et la CLT poursuivent leurs grandes manœuvres

La question du contrôle de Canal Plus ne se posant plus depuis la création, en février, d'un pacte d'actionnaires entre la Compagnie générale des eaux, la Société générale et Havas, les grandes manœuvres se poursuivent désormais entre Havas et la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT, qui contrôle notamment RTL et RTL-TV). Albert Frère, président du Groupe Bruxelles Lambert (GBL), a annoncé, mercredi 1er juin, au cours d'une assemblée générale d'actionnaires de la holding Electrafina, qu'il avait l'intention de participer activement au développement du secteur audiovisuel en augmentant sa participation dans Audiofina, détentrice de 59,2 % du capital de la CLT.

Une « paix revenue »

Cette montée en puissance dans Audiofina se fera par l'intermédiaire de la holding financière Electrafina. Le GBL et Electrafina détiennent respectivement 31,9 % et 20,6 % d'Audiofina, qui réunit depuis 1974 les intérêts du GBL et d'Havas dans la CLT. C'est à cette date que, sous la houlette de Valéry Giscard d'Estaing, un équilibre délicat avait été façonné dans le capital de la CLT entre les intérêts belges, français et luxembourgeois.

En octobre 1993, des tensions entre Havas et GBL avaient amené Albert Frère à vouloir dénoncer, avant son échéance de 1995, le pacte Audiofina. Maintenant que *« la paix est revenue »* avec le groupe français Havas, toute les alliances stratégiques sont permises. En clair, une recomposition du capital de la CLT et une alliance concrète avec Havas pourraient avoir lieu avant l'heure. *« Nous envisageons une stratégie audiovisuelle européenne, voire extra-européenne. Rendez-vous dans trois à six mois »*, a lancé Albert Frère aux actionnaires d'Electrafina.

Les liens entre Havas et la CLT sont déjà forts, puisque la première dispose d'au moins 50 % dans toutes les régies qu'elle partage avec Havas. Rien ne se fera cependant sans la Compagnie générale des eaux, qui détient 20 % d'Audiofina, ni sans les participations de l'Union des assurances de Paris (UAP) et de Paribas.

Y. M.

ASTÉRIX : Albert Uderzo perd son procès contre les éditions Dargaud. – La quatrième chambre de la cour d'appel de Paris a débouté, mercredi 1er juin, le dessinateur Albert Uderzo et Anne Goscinny, fille de René Goscinny, scénariste d'Astérix, décédé en 1977, de leur procès contre les éditions Dargaud. Ils réclamaient un total de 20 millions de francs de dommages-intérêts aux éditions Dargaud, au titre des droits d'auteur qui n'auraient pas été intégralement versés par les filiales étrangères de Dargaud (*le Monde* du 28 avril). La quatrième chambre de la cour a jugé qu'aucun des griefs formulés par M. Uderzo et Mlle Goscinny n'était fondé et a donc infirmé le jugement du tribunal de grande instance de Paris, rendu le 15 décembre 1993 en leur faveur. Les deux plaignants devaient toutefois annoncer, jeudi 2 juin, s'ils se pourvoient en cassation.

Au 47e congrès des éditeurs de journaux

Les dix commandements du patron du « Wall Street Journal »

VIENNE

de notre envoyé spécial

Au congrès de la Fédération internationale des éditeurs de journaux (FIEJ), qui a eu lieu à Vienne du 30 mai au 2 juin, Peter Kann, président du groupe de communication de Dow Jones et éditeur du *Wall Street Journal*, s'est interrogé sur « *quelques problèmes* » concernant *« la liberté de la presse et ses manquements »* aux Etats-Unis, tant dans la presse écrite qu'à la télévision. M. Kann a évoqué le sujet en dix points :

1) *« Il y a confusion entre journalisme et spectacle : Le journalisme qui accorde une trop grande priorité au spectacle est conduit à déformer et à tromper. Le spectacle qui prend le masque de l'information est encore plus dangereux car il ternit le vrai journalisme »*.

2) *« Il y a confusion entre information et commentaire. Aux Etats-Unis plus que dans d'autres sociétés, il y a pourtant eu une claire distinction. Mais elle disparait trop souvent maintenant. »*

3) *« Il existe des problèmes liés au journalisme de masse. Ce que nous voyons trop souvent, c'est une meute à la poursuite d'une proie. »*

4) *« Trop peu de médias américains s'emploient à traiter sérieusement le monde au-delà de nos frontières. Le monde est présenté sous forme de stéréotypes. »*

5) *« Il y a une tendance exagérée au pessimisme dans les médias américains. »*

6) *« En liaison avec ce pessimisme, il y a une fascination croissante des médias pour ce qui est bizarre, pervers et pathologique. On a pu voir ainsi, à la télévision et dans la presse populaire, des sujets tels « Les enfants à trois têtes » et des talk-shows expliquant « comment jouir de l'inceste ». Il n'est pas question d'opposer les informations nobles aux autres, mais de se demander s'il s'agit vraiment d'informations... »*

7) *« Nous devons être plus circonspects à l'égard des orthodoxies sociales – le « politiquement correct ». Le journalisme devrait aller au-delà des stéréotypes et des simplifications. Les responsables politiques et les groupes de pression sont devenus habiles à alimenter et manipuler les médias. »*

8) *« Il y a une vague perturbante de puritanisme dans la presse américaine. Le rôle des médias n'est pas d'être l'arbitre moral de notre société. »*

9) *« Trop peu d'événements peuvent soutenir longtemps l'intérêt des médias et du public. Il y a trop de célébrités instantanées, trop de « crises » qui durent au maximum deux jours. »*

10) *« La presse est une importante et puissante institution. La responsabilité doit aller de pair avec le pouvoir, ou au moins l'influence. »*

En préambule, Peter Kann, qui fut correspondant de guerre au Vietnam et obtint, en 1972, la plus haute distinction américaine du journalisme, le prix Pulitzer, pour sa couverture de la guerre indo-pakistanaise de 1971, avait tenu à préciser : *« Je vous laisse décider si vous trouvez des échos dans vos propres médias. »*

A. S.

DANS LA PRESSE

Le maintien en détention de M. Pineau-Valencienne

La Libre Belgique (Alain Heyrendt) : « La rudesse du procédé, que l'on peut critiquer eu égard aux abus répétés en matière de détention préventive, n'explique pas la sottise de certaines réactions françaises. Voir dans M. Van Espen l'agent de la vengeance de milieux d'affaires belges, réduits à la figuration par les appétits français, témoigne d'un mépris étonnant pour la magistrature. »

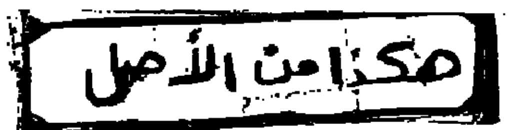
L'Écho (Freddy Melaet) : « Laissons la justice suivre son cours et, en attendant qu'elle fasse toute la clarté sur cette affaire, recommandons aux Français, qui nous veulent tant de bien, mais qui le prouvent parfois si maladroitement, de ne pas interférer, d'aucune manière que ce soit. Encore un mot : le juge Van Espen est-il particulièrement courageux ou téméraire ? Au vrai, nous n'en savons rien. Mais il n'y a aucun doute possible : c'est un magistrat qui fait son métier ! »

Le Soir (Jacques Cordy) : « L'affaire Pineau-Valencienne, à mesure qu'elle se complique, se trouve répercutée avec plus de nuances dans la presse française. Les journaux, la radio et la télévision, volontiers sarcastiques le week-end dernier, ont rectifié le tir. On en est maintenant à des considérations étonnées et presque admiratives face à la justice belge. Le « petit juge » téméraire a soudain droit à une révérence presque comique ! Les médias français découvrent avec ahurissement les méthodes remarquablement orthodoxes qu'il met en œuvre. Sa réserve aussi bien que sa réputation professionnelle fascinent, font grande merveille. La France est en train de redécouvrir la Belgique... »

Les Échos (Nicolas Beytout) : « Si le principe de responsabilité est indispensable, son application par la justice belge est plus contestable. Si l'on veut bien admettre, *a priori*, que DPV n'a pas directement et sciemment provoqué les entorses juridiques que l'on reproche à son groupe, fallait-il l'incarcérer et le maintenir en cellule ? »

InfoMatin (Philippe Cohen) : « Demain comme hier, il faudra bien [que la direction de Schneider adopte] une ligne de défense claire. Et [explique] si l'entreprise – et son représentant légal – se considère comme responsable mais pas coupable. »

Europe 1 (Catherine Nay) : « Si le petit prince vous demandait « s'il te plaît, dessine-moi un patron méritant et honnête », Didier Pineau-Valencienne, patron salarié qui ne s'est pas enrichi, catholique pratiquant, qui a redressé son groupe – avec certes quelques grandes coupes sombres – est un beau modèle. »



Au conseil régional

La gauche et les écologistes contestent la politique du logement de M. Giraud (RPR)

Les orientations en faveur du logement, qui devaient être présentées, jeudi 2 juin par Michel Giraud, président (RPR) du conseil régional d'Ile-de-France, sont critiquées par les socialistes, les communistes et les écologistes, qui estiment qu'elles ne répondent pas à la crise que connaît la région dans ce domaine. Leurs reproches s'appuient, notamment, sur les observations du comité économique et social régional, qui réclame une « politique globale de l'habitat ».

La question du logement est-elle le talon d'Achille du pacte politique qui règle la vie du conseil régional depuis l'adoption du plan régional, le 28 octobre dernier, par une large majorité RPR-UDF-GE-Verts? Déjà, le 16 décembre dernier, Michel Giraud, président (RPR) de la région, avait dû retirer une proposition sur la diminution de l'aide aux copropriétaires-occupants des logements anciens (*le Monde* du 18 décembre). Devant le refus des groupes écologistes de voter ce texte, M. Giraud n'avait pas pris le risque de s'appuyer sur les voix du Front national, jointes à celles de la majorité relative RPR-UDF.

Le débat sur la politique du logement, prévu pour ce jeudi 2 juin au conseil régional, risquait fort d'avoir les mêmes conséquences inconfortables pour le président-ministre. *«Inodore, incolore et sans saveur»* : la formule employée par Pierre Mathon (Verts, Paris) pour caractériser le rapport d'orientation présenté par l'exécutif, est reprise par l'ensemble des groupes, à l'exception de ceux du RPR et de l'UDF. *«L'exécutif n'apporte aucune proposition nouvelle»*, précise David Bohbot (PS, Val-de-Marne). *«C'est un simple bilan, et tout ce qui a été fait dans le passé n'est pas à l'abri des critiques»*, dit Jean-Jacques Porchez (GE, Paris). Pour les communistes, qui se félicitent d'avoir été à l'origine de ce débat, *«le texte de Michel Giraud confirme ses choix antérieurs, en dépit de la situation explosive qu'ils ont engendrée»*.

Augmentation des prix d'achat et des loyers

Pour l'ensemble des élus du conseil régional, la situation du logement en Ile-de-France est effectivement critique. Dans son rapport introductif, M. Giraud lui-même en fait une description qui ne laisse aucun doute sur l'ampleur des problèmes à résoudre : *«Avec trente-neuf mille logements mis en chantier en 1993, soit moins de 15,5 % de la construction nationale, la construction, en Ile-de-France, enregistre l'un de ses résultats les plus médiocres des trente dernières années. Depuis 1982, la production de logements neufs est insuffisante pour satisfaire la demande résultant de l'évolution démographique et des comportements.»*

Cette crise a des conséquences tangibles pour les Franciliens. Ils sont obligés de dépenser 50 % de plus que la moyenne des Français pour acheter leur logement. Le montant moyen de leurs acquisitions s'est élevé à 890 000 francs en 1992. A la même époque, les loyers privés ont été deux fois plus élevés que ceux du secteur HLM. Ils s'établissaient à 72 francs par mètre carré, en moyenne, à Paris et à 58 francs en proche couronne. Autre conséquence, les logements sociaux (environ le cinquième des cinq millions de logements recensés dans la région) sont concentrés dans des zones géographiques où vivent des populations qui subissent, de fait, une situation d'exclusion socioéconomique. Ainsi cinquante des mille trois cents communes de la région rassemblent la moitié du parc locatif social.

L'effort du conseil régional pour l'habitat et le logement est, cependant, significatif. Il a représenté 53 francs par habitant en 1993, soit largement plus que les investissements des autres régions dans ce secteur. M. Giraud rappelle que les interventions, dans ce domaine, sont passées de 185 millions de francs, en 1984, à 775 millions de francs en 1994, soit une augmentation de 420 % en dix ans. Les actions menées en partenariat avec l'Etat, dans le cadre des contrats de plan, ont porté sur la réhabilitation. Soixante-seize mille trois cents logements sociaux ont ainsi été rénovés, dont près de la moitié en sites DSQ (développement social des quartiers).

Quoique la politique du logement ne soit pas de la compétence des régions, le conseil régional a mené de nombreuses actions autonomes pour tenter de résoudre certains des problèmes spécifiques de l'Ile-de-France : proportion importante de personnes démunies, effectifs universitaires élevés et énorme pression sur le prix des terrains. Pour répondre aux problèmes des plus démunis, le conseil régional a participé, dans le cadre de la loi Besson, à la réalisation de plus de trois mille cinq cents logements à loyer minoré, en choisissant, à chaque fois, des programmes peu denses et bien desservis par les transports en commun. Il a cofinancé la construction de six mille logements pour étudiants ou apprentis, dont une majorité en villes nouvelles. Depuis dix ans, il vient également en aide aux ménages auxquels leurs revenus, «moyens», ne permettent pas de devenir propriétaires, mais interdisent d'avoir accès aux logements locatifs sociaux . La région cofinance, enfin, la rénovation des parties communes des immeubles privés.

Maîtriser le foncier

C'est la politique foncière de la région qui pourrait être au centre des débats jeudi. M. Giraud ne cache pas son embarras devant la nécessité de poursuivre un effort dans ce sens, car il en juge *«l'effet modeste et particulièrement peu lisible»*. Il regrette, manifestement, de ne pouvoir prendre le contrôle de l'Agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP), dont les activités d'aménagement auraient, ces dernières années, pris le pas sur sa mission d'opérateur foncier. Il est vrai que le statut de cet établissement public ne pourrait être modifié que par une nouvelle loi (*le Monde* du 5 janvier).

Génération Ecologie avait prévu de présenter, jeudi, le développement de l'aide à la surcharge foncière comme une priorité. Les Verts vont plus loin et devaient proposer à la région de se doter d'un outil, qui pourrait être une société d'économie mixte, destinée à l'acquisition d'immeubles et de terrains et à leur rétrocession à moindre coût à des organismes ou à des associations qui prendraient en charge le logement des plus démunis. Les socialistes souhaitent, de leur côté, que l'aide aux acquisitions foncières soit étendue aux communes de la couronne et non plus limitée à celles qui jouxtent le boulevard périphérique.

Le PCF n'est pas en reste pour appuyer la demande d'une politique volontariste en matière foncière, mais il avait prévu de manifester d'une façon originale ses préoccupations : le groupe communiste devait proposer, en effet, la création d'une *«taxe d'inoccupation»*, une façon de rappeler qu'il y a trois cent mille logements vides dans la région, dont cent dix-sept mille à Paris.

Les écologistes, les socialistes et les communistes se rejoignent pour saluer le travail important effectué par comité économique et social régional (CESR). Ils se plaisent, d'ailleurs, à souligner l'intérêt des recommandations adoptées les 6 avril et 27 mai dernier par le CESR, face au document présenté par M. Giraud. Le CESR s'est prononcé deux fois, à l'unanimité, pour une *«politique globale de l'habitat»*. Il préconise une définition précise pour les cinq ans à venir des besoins et des objectifs, la recherche d'un équilibre entre l'habitat et l'emploi, la création d'un fonds d'intervention foncière, une action en faveur du logement intermédiaire et de l'accession sociale à la propriété, ainsi que le développement de la construction dans les zones de redéveloppement.

Ce généreux programme ne pouvait que rassembler une assemblée de socioprofessionnels. Qu'ils soient syndicalistes ou représentants des entreprises, en particulier du bâtiment, ceux-ci ne peuvent qu'approuver Jean-Claude Boucherat, qui préside la commission habitat du CESR et qui est, par ailleurs, délégué général de la fédération parisienne du bâtiment : *«Nous regrettons que le conseil régional en reste aux objectifs fixés par le schéma directeur, c'est-à-dire cinquante-trois mille logements par an, alors que les besoins dépassent largement soixante mille*, indique M. Boucherat. *La région doit, au contraire, jouer un rôle moteur. Il faut rattraper le retard.»*

Devant ces appels à la relance, il est probable que M. Giraud demandera aux élus s'ils souhaitent que le conseil régional investisse dans le logement plus que les 4 milliards de francs prévus dans le plan régional et s'ils acceptent que cette action soit gagée par de nouveaux impôts ou financées au détriment d'autres actions également jugées prioritaires, comme les transports et la formation...

CHRISTOPHE DE CHENAY

L'Essonne propose une aide aux petites communes

Implanter dans les petites communes des logements sociaux, c'est l'objectif de l'opération «Mille logements en Essonne», lancée par le conseil général par le biais de son office départemental de HLM. Le projet s'adresse aux communes de moins de cinq mille habitants. Très urbanisée au nord, l'Essonne a conservé, en revanche, un caractère rural dans sa moitié sud, et cent quarante localités (dont cent dix de moins de deux mille âmes) sont éligibles au dispositif mis en place par l'assemblée départementale. Il s'agit de communes qui, le plus souvent, ne disposent pas d'un habitat social capable de répondre aux besoins de plus en plus pressants.

L'opération porte sur la construction de sept cent cinquante logements neufs et la réhabilitation de deux cent cinquante autres. Les programmes seront financés dans le cadre des enveloppes PLA (prêts locatifs aidés). Les trois quarts des appartements réalisés entreront dans les catégories F2 ou F3, ce qui correspond à une demande standard pour des foyers monoparentaux, des jeunes en mal de «décohabitation», de petites familles, des retraités. Le quart restant sera constitué de logements F4.

La balle est maintenant dans le camp des maires. Il leur revient de proposer des terrains d'assiette. Pour rassurer les élus, souvent réticents à accueillir des habitations à vocation sociale, le conseil général assujettit l'importance des réalisations à la taille de la commune, avec un maximum de vingt logements par opération pour les localités les plus peuplées. Afin d'emporter la décision, le conseil général propose en outre, aux maires, de leur abandonner la part des attributions qui reviendrait normalement à l'office départemental de HLM et qui est estimée entre 25 % et 30 % du parc.

PATRICK DESAVIE

Elections municipales partielles

La droite demeure divisée à Fontenay-aux-Roses

Au mois de mars dernier, lors des élections cantonales, la division de la droite s'était soldée par l'élection du socialiste Pascal Buchet face au maire RPR de Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine), Alain Moizan. Au lendemain de cet échec, une partie du conseil municipal avait remis sa démission, provoquant des élections anticipées (*le Monde* du 4 mai). Le premier tour a lieu dimanche 5 juin.

Ensemble pour réussir, Liste d'union pour Fontenay, ou Les Fontenaisiens ensemble, les listes de droite pour les élections municipales n'ont d'union que le nom. Les plaies ouvertes dans la majorité RPR-UDF lors des élections cantonales sont loin d'être cicatrisées. Quelques semaines avant le scrutin du mois de mars dernier, le conseiller général sortant, Pierre Marino (RPR), n'avait pas obtenu l'investiture des instances départementales de son parti, qui lui avaient préféré le maire de Fontenay-aux-Roses, Alain Moizan. Déterminé, M. Marino s'était tout de même présenté, ce qui lui valut, à quatorze voix près, de ne pas être présent au deuxième tour et de se faire exclure du parti néogaulliste. Le dimanche suivant, un jeune candidat socialiste, Pascal Buchet, était élu avec 61 % des suffrages exprimés contre M. Moizan.

Quatre listes

Au lendemain de cette défaite cinglante, une partie des colistiers du maire de Fontenay lui demandèrent d'abandonner l'hôtel de ville, alors que les instances locales et départementales du RPR prônaient l'apaisement. Pressé de démissionner par une partie de son conseil, M. Moizan préférait attendre les résultats d'un audit qu'il avait fait réaliser auprès de la population avant de prendre sa décision, mais huit adjoints et douze conseillers municipaux le prirent de vitesse en se démettant collectivement de leurs mandats pour provoquer des élections anticipées. La majorité n'en était pas pour autant ressoudée.

Dans les premières heures, M. Marino (ex-RPR) annonçait qu'il constituerait une liste, alors que, de son bureau de la mairie, la première adjointe, Jacqueline Reissier, indiquait qu'elle présenterait une liste RPR. De son côté, Alain Meyran, pour l'UDF, constituait la sienne, pendant que les responsables départementaux des deux partis tentaient, en vain, de favoriser un rapprochement. La situation se compliquait encore lorsque Annie Limagne (RPR), ex-adjointe, se lançait, à son tour, dans la bataille.

Quelques minutes seulement avant la clôture du dépôt des listes, le 27 mai, les négociations se poursuivaient sur les marches de la sous-préfecture d'Antony, mais aucun terrain d'entente, finalement, n'a été trouvé. La droite fontenaisienne se présentera donc dimanche en quatre listes.

A gauche, Pascal Buchet, qui compte bien tirer parti, cette fois encore, de la division de la droite, conduira une liste d'union PS-PC-MRG, avec des représentants du monde associatif. Il aura face à lui celle constituée par Denis Ledoux, qui s'était présenté sans étiquette aux cantonales et qui avait réalisé un score de 16 % au premier tour. Cette liste se présente comme *«écologiste et associative»* et accueille Jean-François Dumas, responsable des Verts dans le département, des représentants de la Fédération des conseils de parents d'élèves, et surtout les principaux adversaires de la politique d'urbanisme menée à Fontenay par Alain Moizan.

La candidate du Front national, Monique Lefort, quant à elle, a décidé *«d'attendre et de se préparer sereinement pour 1995»*.

JEAN-CLAUDE PIERRETTE

REPÈRES

GRAND STADE

Les ANPE battent le rappel des chômeurs

Les sept agences locales de l'emploi de l'arrondissement de Saint-Denis ont décidé, dès mars 1994, de se mobiliser afin d'être en mesure de répondre aux offres d'emploi proposées par les entreprises qui participeront à l'aménagement de la Plaine-Saint-Denis, à la construction du futur siège social de production et de distribution d'EDF et au chantier du Grand Stade et de ses aménagements (gares, couverture de l'A1, etc.). Après avoir sélectionné la vingtaine de métiers qui se rattachent au bâtiment, elles ont lancé une vaste opération d'évaluation du niveau des compétences professionnelles des quelque trois mille cinq cents demandeurs d'emploi susceptibles de pouvoir travailler sur les chantiers. Plus d'un quart d'entre eux ont déjà été convoqués.

SÉCURITÉ

Le trafic de drogue rue d'Aubervilliers

Les habitants du quartier de la rue d'Aubervilliers, dans le dix-neuvième arrondissement de Paris, sont inquiets. Le trafic de stupéfiants et la petite délinquance se développent autour d'eux, alors que l'habitat se dégrade. Après une réunion-débat sur place, les élus socialistes du secteur ont avancé des propositions pour tenter d'améliorer la situation : ouverture d'un poste de police rue d'Aubervilliers, doublement des effectifs affectés à l'îlotage, majoration des subventions pour les clubs de prévention, renforcement de l'éclairage, signature entre la Ville et l'Etat d'un contrat de développement social de quartier (DSQ), construction d'une école élémentaire et ouverture d'une nouvelle crèche, d'un dispensaire et d'une maison commune.

HAUTS-DE-SEINE

M. Giraud et le lycée d'Issy-les-Moulineaux

En inaugurant, le 27 mai, le lycée Guy-de-Maupassant, à Colombes (Hauts-de-Seine), qui remplace le lycée Robert-Schuman, détruit par un incendie en décembre 1992, Michel Giraud, président (RPR) du conseil régional d'Ile-de-France, a réaffirmé sa volonté de reconstruire ou rénover tous les établissements de type «Binder-Pailleron» de la région. Pour ce qui concerne le lycée professionnel Ferman d'Issy-les-Moulineaux, pour lequel la ville a proposé un terrain sur l'île Saint-Germain, M. Giraud a indiqué : *«Il est de mon devoir de vérifier s'il est constructible, et j'ai d'ailleurs demandé qu'un certificat d'urbanisme soit délivré. S'il ne l'est pas, la ville devra nous en proposer un autre.»* La balle revient donc dans le camp d'André Santini, maire (UDF) d'Issy, puisque M. Giraud ne semble pas vouloir amender le schéma directeur de la région Ile-de-France, afin de rendre constructible ce terrain classé en espace vert.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

LES AMOUREUX. Film français de Catherine Corsini : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

DIEU, QUE LES FEMMES SONT AMOUREUSES. Film français de Magali Clément : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

MONSIEUR NOUNOU. Film américain de Michael Gottlieb, v.o. : George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47).

LES PATRIOTES. Film français d'Eric Rochant, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES ROMANTIQUES. Film français de Christian Zarifian : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LES ROSEAUX SAUVAGES. Film français d'André Téchiné : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47).

SEUL, AVEC CLAUDE. Film canadien de Jean Beaudin : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55).

SOCIÉTÉ

Craignant l'existence d'un trafic international

Le président de l'ordre appelle les médecins à une plus grande vigilance sur la provenance des cornées greffées

Dans un courrier adressé au professeur Bernard Glorion, président du conseil national de l'ordre des médecins, un groupe de praticiens s'indignent de la pratique anarchique des greffes de cornée en France, à un moment où 5 000 personnes sont en attente d'une transplantation de ce type. Ils demandent à l'instance ordinale de prendre clairement position et de mener les enquêtes nécessaires devant l'évocation insistante d'un trafic international de cornées qui pourrait être alimenté, dans certains cas, par des mutilations oculaires d'enfants.

■ ENQUÊTE. Dans une déclaration au *Monde*, M. Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, indique qu'il va demander à l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) une enquête sur cette affaire.

Ce rebondissement dans l'affaire, déjà fort complexe, des cornées a pour origine l'initiative récente de huit spécialistes hospitalo-universitaires d'ophtalmologie, qui s'alarmaient publiquement de la situation de la greffe de cornée en France, et les déclarations faites au *Monde* par le professeur Gilles Renard, de l'Hôtel-Dieu de Paris (*le Monde* du 26 avril 1992).

La révélation (*le Monde* daté 17-18 mai 1992) d'un prélèvement effectué dans des circonstances controversées au CHU d'Amiens avait conduit Bernard Kouchner, alors ministre de la santé, à publier une série de circulaires visant à ce que l'avis de la famille du défunt soit dûment obtenu avant de procéder à tout prélèvement de cornée ou à l'ablation des globes oculaires. La pénurie – déjà chronique – de greffons cornéens prit alors rapidement, en France, une dimension inquiétante.

« La situation de la greffe de cornée en France est actuellement alarmante, écrivaient ces spécialistes, réclamant l'abrogation des circulaires Kouchner. *Plus de mille personnes mal voyantes par pathologies cornéennes bilatérales pourraient être rendues à une vie normale grâce à cette greffe, intervention chirurgicale parfaitement bien codifiée. La France se trouve dans une position extrêmement rétrograde par rapport à la plupart des autres pays européens et d'Amérique du Nord, du fait de la dramatique pénurie de greffons qui découle de la législation actuellement obsolète régissant les prélèvements de globes oculaires. S'il était possible de prélever ne serait-ce qu'une sur dix des cornées disponibles en France, la totalité des personnes en attente de greffes pourraient être traitées. »*

Importation de greffons et mutilations d'enfants

Ces spécialistes évoquaient, par ailleurs, d'autre part publiquement une conséquence plus préoccupante, tenue jusqu'ici confidentielle : l'importation de greffons en provenance de pays étrangers, obligatoirement payés par le patient, ce qui, selon ces médecins, crée *« une situation d'inégalité manifeste »*. Le professeur Gilles Renard révélait alors que les cornées greffées en France sont actuellement acquises auprès de banques situées aux Pays-Bas, en Belgique, aux Etats-Unis. *« Selon les tests sérologiques ou immunologiques pratiqués, ces cornées sont commercialisées entre 3 000 et 5 000 francs*, expliquait au *Monde* le professeur Renard. *Les douanes françaises sont informées de cette situation. On refuse actuellement en France l'importation de cornées provenant des banques britanniques parce que certaines sérologies ne sont pas pratiquées. Je ne suis pas choqué que des médecins libéraux aient recours à ces importations pour soigner leurs patients, mais pour notre part, nous refusons au sein de l'hôpital public que des malades aient à payer ces greffons. Il faut au plus vite abroger les circulaires Kouchner qui n'ont fait que jeter le trouble et nous ont conduits à ne plus pouvoir soigner nos malades. »*

Ces déclarations, confirmant des informations récentes tendant à créditer l'hypothèse d'un trafic international de cornées (*le Monde* daté 5-6 décembre 1993), ont conduit plusieurs médecins, de diverses spécialités, à s'adresser au président de l'ordre, le professeur Glorion : *« Horrifiés à la lecture d'articles récents publiés dans la grande presse d'information concernant l'existence de pratiques criminelles de mutilations d'enfants pour fournir en cornées un trafic international d'organes utilisés dans les greffes, et alarmés par le mutisme sur ce sujet de spécialistes hospitalo-universitaires s'exprimant sur les greffes de cornée, nous demandons au Conseil national de l'ordre des médecins de prendre position et de mener les enquêtes rendues nécessaires par l'existence d'un si grave soupçon porté sur nos pratiques et sur celles des « médecins » exerçant dans les pays où se pratiquent ces crimes.*

« Est-il possible, ajoutent ces spécialistes, *est-il déontologiquement licite pour des médecins d'exposer publiquement dans le même temps le grand souci qu'ils ont pour leurs malades et de laisser dans l'ombre, comme une question négligeable, le soupçon que les greffons utilisés, dont ils discutent la qualité et le prix, soient pour certains d'entre eux issus de crimes affreux, mutilations d'enfants, crimes dont on peut dire qu'ils offensent gravement l'humanité? »* Pour l'un des signataires de ce texte, le docteur Thomas de Broucker (chef du service de neurologie de l'hôpital Delafontaine, Saint-Denis), certaines informations récentes pourraient faire craindre que les banques citées par le professeur Renard correspondent à un *« blanchiment »* de cornées, dont les prélèvements initiaux ne correspondraient nullement aux plus élémentaires règles éthiques.

L'éthique des prélèvements

« Il n'appartient pas à l'ordre des médecins de mener une enquête sur ce sujet, déclare au *Monde* le professeur Bernard Glorion. *Compte tenu de la dimension internationale du problème une telle enquête est, me semble-t-il, du ressort de l'OMS ou de l'UNICEF. Je pense, en outre, qu'il convient de faire la part entre le problème des cornées et celle, plus générale, des greffes d'organe. Cette nouvelle inquiétude quant à l'existence d'un trafic de cornées ne doit pas nuire à l'activité de transplantation d'organes. Pour autant je souscris entièrement au contenu de la lettre que l'on vient de m'adresser. Au-delà des garanties sanitaires, je demande solennellement aux médecins français concernés par cette activité la plus grande vigilance quant à l'éthique des prélèvements des tissus cornéens qu'ils peuvent être amené à utiliser. »*

Cette nouvelle polémique met un peu plus en lumière la situation complexe, conflictuelle et anarchique de cette activité ophtalmologique qui, à la différence des greffes d'organe, peut être menée dans les secteurs hospitaliers publics ou privés. Face à la pénurie, et peu soucieux d'y porter remède à la différence de certains coordonnateurs régionaux de France-Transplant, certains services hospitaliers français adressent d'ores et déjà leurs patients dans des pays étrangers (en Belgique ou en Suisse) afin de bénéficier d'un geste chirurgical plus rapide. Dans certains cas, les caisses de sécurité sociale prennent en charge ces interventions menées en territoire étranger.

Il s'agit là d'une nouvelle et douloureuse illustration des impasses auxquelles peuvent conduire les actuelles incohérences dans les dispositions législatives relatives aux prélèvements à des fins diagnostiques ou thérapeutiques d'organes et de tissus sur des cadavres. C'est dire l'importance qu'il faut accorder aux décisions que prendra, dans quelques jours, la commission mixte paritaire chargée de donner un contenu définitif aux lois sur la bioéthique.

JEAN-YVES NAU

M. Douste-Blazy va demander une enquête de l'Inspection générale des affaires sociales

Interrogé par *le Monde* à propos d'un eventuel trafic international de greffons cornéens, M. Philippe Douste-Blazy estime qu'il faut *« éviter les erreurs commises avec les circulaires Kouchner et trouver une solution pour en finir avec la pénurie de cornées. Les précautions prises en matière de sécurité virale sont indispensables, mais il est essentiel d'avoir des garanties éthiques concernant la provenance des cornées greffées en France. J'ai pris la décision de demander sur ce sujet une enquête à l'Inspection générale des affaires sociales »*.

Auprès de la direction générale de la santé, on souligne par ailleurs que la situation sera clarifiée lorsque le futur *«Etablissement français des greffes »* aura vu le jour. La liste exhaustive des équipes autorisées à pratiquer ce type de greffes sera alors enfin connue, ce qui permettra – notamment – d'effectuer un contrôle de cette activité. On sait toutefois aujourd'hui que la création de cette nouvelle structure se heurte à de nombreuses difficultés liées en grande partie aux conceptions opposées de certains transplanteurs et des cabinets ministériels quant à la répartition des futurs pouvoirs entre professionnels et représentants de l'Etat.

Dans l'attente, une nouvelle réglementation sanitaire vient d'être adoptée. Un décret signé Edouard Balladur, Simone Veil et Philippe Douste-Blazy, publié au *Journal officiel* du 27 mai, fixe la liste des examens devant être effectués à l'occasion de tout prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules d'origine humaine pour prévenir la transmission de maladies infectieuses (sérologie des virus du sida, des HTLV1 et 2, des virus des hépatites B et C, du cytomégalovirus, du virus Epstein-Barr, de la syphilis et de la toxoplasmose). Il semble toutefois que cette obligation ne concerne pas la cornée, l'os cortical et la peau.

J-Y. N.

ÉDUCATION

Défendant son « Contrat pour l'école » au Sénat

François Bayrou juge limitée sa marge de manœuvre financière

Le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, a défendu, mercredi 1er juin, devant les sénateurs, lors d'un débat sans vote, les 155 propositions de son nouveau « Contrat pour l'école ». Elles seront présentées devant l'Assemblée nationale les 8 et 9 juin. Interrogé sur les moyens financiers nécessaires, le ministre a estimé que sa *« marge de manœuvre n'était pas considérable, mais pas tout à fait nulle »*.

Pendant plus d'une heure et demie, le ministre de l'éducation nationale s'est appliqué à démontrer, devant les sénateurs, que son plan pour l'école procédait d'une *« architecture parfaitement cohérente des changements nécessaires »*. *« Recentrer l'école sur ses missions »*, que celles-ci *« soient lisibles par tous »*, s'attacher à la réforme des programmes – *« priorité numéro un »* – et à la maîtrise de la langue, telles sont, a-t-il rappelé, quelques-unes des lignes de force d'un plan sur lequel le gouvernement doit se prononcer le 16 juin prochain au cours de la table ronde finale sur l'avenir de l'école.

« Je ne crois pas forcer le trait en disant que l'accueil a été positif, même s'il y a eu des interrogations sur les moyens », a commenté le ministre, en rappelant qu'un débat largement ouvert, y compris aux sénateurs, avait eu lieu dans diverses villes de province et avec les organisations syndicales pour la préparation de son plan. Ces interrogations sur les moyens traversaient également les rangs clairsemés, mais attentifs, de la Haute Assemblée. Le président de la commission des affaires culturelles et sociales du Sénat, Maurice Schumann, a d'emblée centré son propos sur la question : *« Avez-vous évalué les moyens supplémentaires dont vous aurez besoin? Les réformes pédagogiques ne coûtent rien, mais il y a les autres. »* Et de citer comme exemples le renforcement des langues étrangères et les options supplémentaires de langues anciennes parfois prévues par François Bayrou. Autre problème soulevé par M. Schumann : la nécessité de *« modifier la loi »*, notamment pour mettre en œuvre une nouvelle organisation du collège.

Enfin, à l'instar de plusieurs autres sénateurs – François Lesein (RDE) et Philippe Richert (Union centriste) par exemple –, M. Schumann s'est inquiété des incidences du projet sur les finances des collectivités territoriales. *« Leurs budgets n'auront-ils pas à compenser les économies décidées par les sages de Bercy? »*, a-t-il interrogé, tandis que François Lesein en profitait pour fustiger le *« trop grand pouvoir des inspecteurs d'académie par rapport aux élus locaux »*. De son côté, Jean-Louis Carrère (PS) a qualifié les propositions du ministre de *« projet surréaliste sur un sujet grave, n'engageant en rien et constituant un vaste bric-à-brac*. Et il a poursuivi : *« Le ministre du budget a annoncé qu'il n'y aurait pas de rallonge budgétaire en 1994. La mauvaise volonté du gouvernement à votre égard est évidente. Quelle est votre marge de manœuvre? Elle semble bien étroite »*.

Pour réponse à ces questions, François Bayrou s'est prudemment retranché derrière un argument : ce plan est avant tout *« un plan pédagogique de recentrage sur les missions essentielles de l'école »*. La modification de la loi d'orientation concernant les collèges ne devrait pas poser de problème, ses propositions sur le sujet ayant été *« largement approuvées »*. Enfin, quatre ou cinq mesures réclameront un certain nombre de postes ou de financements supplémentaires. Les décisions seront connues le 16 juin. Mais François Bayrou a prévenu : il n'est pas question de *« dissoudre l'effort budgétaire »*. Les moyens qui seront dégagés seront *« concentrés sur les élèves et les zones qui en auront le plus besoin »*.

L'éventualité d'une loi de programmation, réclamée par l'ensemble des syndicats d'enseignants et longuement évoquée par Hélène Luc (PC), n'a suscité que trois mots dans la bouche du ministre : *« Nous en reparlerons. »*

CHRISTINE GARIN

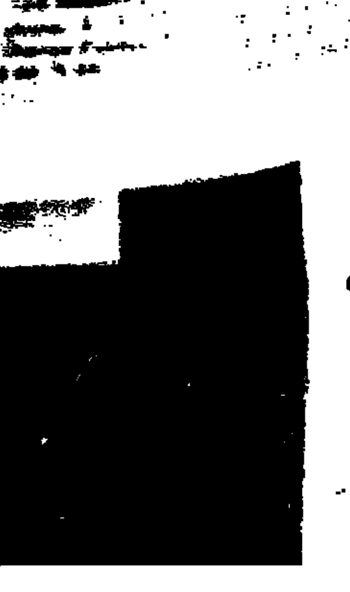
CORRESPONDANCE

La Générale des eaux réplique aux accusations de Thierry Jean-Pierre

A la suite de la publication dans le Monde *du 1er juin d'un article intitulé « Thierry Jean-Pierre met en cause deux grands groupes français », nous avons reçu une lettre de la Compagnie générale des eaux dans laquelle celle-ci, nommément désignée dans cet article, réagit à l'accusation formulée par le magistrat selon laquelle* « 80 % de la corruption politique est organisée *[en France]* par deux grands groupes composés de plusieurs centaines de sociétés chacun ». Voici le texte de la lettre de la CGE :

A la suite de l'article paru dans *le Monde* du 1er juin 1994, la Compagnie générale des eaux souligne la gravité des propos qui cherchent à jeter l'opprobre sur un groupe d'entreprises employant plus de 200 000 salariés et dont les activités et les compétences techniques sont reconnues au niveau mondial. Elle se réserve d'utiliser toutes voies de droit pour protéger sa réputation et ses intérêts.





REPÈRES

IMMIGRATION

La hausse des demandes d'asile d'Algériens se poursuit

L'augmentation du nombre de demandeurs d'asile en provenance d'Algérie, amorcée en 1993, se confirme sur les premiers mois de 1994, indiquent les statistiques publiées, mercredi 1er juin, par l'Office de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). Pour le mois d'avril, l'OFPRA note *« une explosion de la demande (...) liée à la désagrégation de la situation locale ».* Les chiffres bruts mensuels restent cependant modestes : 185 Algériens ont demandé l'asile à la France en avril dernier contre 88 le mois précédent, la moyenne des six derniers mois s'établissant à 136 demandes émanant *« majoritairement d'hommes »*, selon l'OFPRA, *« des policiers et quelques intellectuels, invoquant des persécutions précises de la part du FIS ».*

JUSTICE

Le fondateur de Paris Campus mis en examen pour banqueroute et abus de biens sociaux

Patrice Dumoucel, fondateur du groupe d'enseignement supérieur privé Paris Campus, a été mis en examen, mercredi 1er juin, pour « banqueroute, abus de biens sociaux, faux en écriture et présentation de bilan non sincère », par le juge David Peyron, du tribunal de grande instance de Paris. Il a été placé sous contrôle judiciaire, à l'issue de trente-six heures de garde à vue. Cette mise en examen intervient alors que le tribunal de commerce de Paris s'apprête à statuer, le 7 juin, sur le sort de l'ensemble du groupe, qui totaliserait un passif évalué à 250 millions de francs. Fin 1993, M. Dumoucel avait été condamné pour publicité mensongère (*le Monde* du 9 décembre 1993).

EN BREF

AFFAIRE SAINCENÉ : reconstitution d'une mort controversée. – Une reconstitution de la mort de Fernand et Christian Saincené a été conduite par la justice, mercredi 1er juin, dans le garage de la villa de Tourtour (Var) où les corps de l'ancien vacataire au conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur et de son frère avaient été découverts le 12 mai dans une voiture. Les experts ont cherché à recréer les conditions techniques de ce double décès apparemment causé par les émanations d'un tuyau semblable à celui d'un aspirateur reliant l'échappement de la voiture à son habitacle. Les résultats de cette reconstitution ne seront pas connus avant plusieurs jours.

CASINO DE CANNES : une peine d'un an de prison avec sursis requise contre Rolland Courbis. – Le substitut du procureur de la République, Bernard Farret, a requis, mercredi 1er juin, des peines allant de quatre mois de prison avec sursis à quatre ans de prison ferme, contre les dix-sept croupiers et joueurs du casino du Palm Beach de Cannes, poursuivis pour escroqueries dans une affaire de « baronage » jugée devant le tribunal correctionnel de Grasse (*le Monde* du 1er juin). Contre l'ancien entraîneur des Girondins de Bordeaux, Rolland Courbis, et sa compagne, la comtesse Maria-Luisa Rizzoli, suspectés d'avoir joué le rôle de « barons » (joueurs complices des croupiers), il a demandé une condamnation à un an de prison avec sursis et 100000 francs d'amende.

DÉBARQUEMENT : cinquante gendarmes réservistes rappelés pour les cérémonies de Normandie. – Onze officiers et quarante sous-officiers, réservistes dans la gendarmerie, ont été rappelés au service afin de renforcer, du 3 au 7 juin, les personnels dans les brigades en Basse-Normandie pour la sécurité des cérémonies du débarquement. Cette décision a été prise par François Léotard, ministre de la défense. Cette initiative, la première du genre (*le Monde* du 25 mars), a fait l'objet, à titre expérimental, d'un premier rappel des intéressés pour qu'ils s'entraînent, en mai, à leur nouvelle mission. Le coût de l'opération (370000 francs) est pris en charge par le groupement d'intérêt public du débarquement.

SCIENCES

Les premiers Européens

Suite de la première page

Ils préféraient visiblement ignorer les réserves exprimées par les découvreurs du fossile dans la revue scientifique internationale *Nature* (1).

A chacun ses ancêtres. En France, l'homme de Tautavel – dont le crâne, daté de 450000 ans, fut mis au jour en 1971 sur le territoire de la commune du même nom, près de Perpignan (Pyrénées-Orientales) – fut, lui aussi, longtemps qualifié de *« plus vieil Européen ».* Résultat : le Musée de la préhistoire créé dans ce village de 600 habitants reçoit 300000 visiteurs par an ! Henry de Lumley, directeur de l'Institut de paléontologie humaine de Paris et découvreur – avec son épouse Marie-Antoinette – du crâne de Tautavel, reconnaît pourtant volontiers que le plus ancien des fossiles humains européens est probablement une mandibule, trouvée en 1907 à Mauer, près de Heidelberg (Allemagne), estimée à 650000 ans ; voire une autre mâchoire, découverte en 1991 à Damanissi (Géorgie), qui pourrait dater de plus de un million et demi d'années.

Pour leur part, se fondant sur la nature des fossiles d'animaux divers trouvés à proximité, les chercheurs britanniques estiment que le tibia de Boxgrove est de la même époque que la mandibule de Mauer. Mais ils fixent l'âge de cette dernière à... 500000 ans. L'utilisation d'autres méthodes de datation pourrait permettre, d'ici peu, d'en finir avec cette nouvelle pomme de discorde franco-britannique. On aurait tort de faire la fine bouche face à cette pénurie de traces laissées par nos ancêtres. L'homme n'enterrant ses morts que depuis environ 100000 ans, c'est un miracle que ces ossements soient parvenus jusqu'à nous. Un seul squelette complet d'*Homo erectus* correspondant à peu près à cette époque a été trouvé, en 1984, à Nariokotome, au Kenya, par Richard Leakey.

« Un coureur de brousse »

C'est pourquoi deux autres sites européens font actuellement saliver les paléontologues. Le premier se trouve à Atapuerca, au nord de Burgos (Espagne). Il s'agit d'un puits étroit au fond duquel de nombreux ossement humains ont été découverts. *« Plusieurs crânes et, semble-t-il, pratiquement tous les éléments du squelette d'une vingtaine d'individus s'y trouvent »*, affirme Marie-Antoinette de Lumley. Découvert il y a une dizaine d'années, ce site est malheureusement très difficile d'accès.

A Altamura, près de Bari, au sud de l'Italie, un spéléologue est tombé l'an dernier, par hasard, sur un trésor paléontologique encore plus fabuleux. Au fond d'un puits de 60 mètres s'ouvrant sur une fissure étroite gisait un squelette apparemment complet, tassé sur lui-même comme après une chute verticale. Un deuxième pourrait se trouver un peu plus loin. *« Les photos prises par le découvreur ont été présentées lors d'un congrès en décembre dernier. Si l'on en juge par l'aspect du crâne, il pourrait s'agir d'un* erectus *prénéandertalien d'environ 400000 ans »*, estime Yves Coppens, professeur au Collège de France. D'autres paléontologues ne sont pas du même avis, estimant qu'il est plus jeune d'une ou deux centaines de milliers d'années. Réponse dans un ou deux ans, lorsque les autorités italiennes auront entamé un programme de fouilles qui, là encore, s'annoncent assez difficiles. Yves Coppens ne tient plus en place : *« C'est excitant pour un professionnel de savoir que ce bonhomme nous attend, là-bas, sous terre, depuis 400000 ans. »*

Patience, donc ! D'ici là, les paléontologues pourront tout à loisir scruter le tibia de Boxgrove. Bien qu'il soit brisé en quatre morceaux, les paléontologues britanniques ont pu calculer, par extrapolation à partir de ses dimensions, que son propriétaire mesurait environ 1,80 mètre. Autant dire qu'il était, semble-t-il, très grand comparé à son contemporain de Tautavel, dont la taille est évaluée – à partir d'un péroné – à 1,65 mètre. Il correspond plutôt à l'*Homo erectus* africain, explique Christopher Stringer : *« Le squelette de Nariokotome est celui d'un enfant de onze ans. S'il avait poursuivi sa croissance, on peut penser qu'il aurait, lui aussi, mesuré 1,80 mètres. »* En outre, l'épaisseur exceptionnelle de l'os pourrait indiquer que l'homme de Boxgrove était *« un coureur de brousse »* particulièrement résistant et musclé.

Une étude morphologique attentive du précieux tibia fournira peut-être quelques indications sur les postures favorites de son propriétaire en montrant, par exemple, s'il avait l'habitude de s'accroupir pour se reposer ou travailler. Des analyses chimiques pourraient également dévoiler le comportement alimentaire de cet Anglais moyen d'il y a un demi-million d'années.

Les poubelles de la préhistoire

Pour le reste, l'homme de Boxgrove gardera sans doute longtemps encore ses secrets les plus intimes. Une analyse minutieuse du site pourrait tout de même permettre d'en savoir plus. *« Dieu merci, les hommes de l'époque vivaient sur leurs déchets »*, se réjouit Henry de Lumley. Ces poubelles de la préhistoire sont riches d'enseignements pour qui sait lire.

Ainsi que l'explique Christopher Stringer, Boxgrove est situé à la base d'une falaise qui servait de carrière pour le silex à partir duquel étaient fabriqués les « outils » (les paléontologues parlent, curieusement, d'« industrie » !). Grâce à cette profusion de pierres taillées, les habitants du site avaient édifié une véritable « boucherie ». *« Nous avons trouvé énormément d'os d'animaux brisés, qui avaient été visiblement dépouillés systématiquement de leur viande »*, explique Christopher Stringer. Parmi ces reliefs de repas figurent notamment les fragments d'un squelette de cheval pratiquement complet. *« Nous n'avons pas encore pu déterminer s'ils étaient chasseurs ou s'ils se contentaient de dépecer les carcasses abandonnées par les carnivores »*, regrette M. Stringer.

Les travaux des paléontologues anglais compléteront utilement les découvertes faites à Tautavel, qui reste, jusqu'à nouvel ordre, l'un des plus beaux gisements de « vieux Européens ». *« Il s'agit, en effet, d'un habitat qui fournit de nombreuses informations sur le mode de vie de ces populations. C'est extrêmement rare »*, souligne Yves Coppens. Malheureusement, cela ne semble pas être le cas des sites espagnol d'Atapuerca et italien d'Altamura, où les outils et les ossements d'animaux semblent inexistants, tout au moins à proximité des fossiles humains.

Chasseur et cannibale

Les abris rocheux sont nombreux sur le site privilégié de la vallée du Verdouble, qui arrose Tautavel. La plupart ont dû être habités dès l'arrivée des premiers hommes dans la région, mais la pluie et le vent ont lessivé les traces les plus anciennes d'occupation. En revanche, le caune de l'Arago, une grotte qui s'ouvre à mi-pente d'une paroi rocheuse, a bénéficié d'un petit miracle géologique. Il y a environ 100000 ans, le climat et la conformation particulière des lieux ont entraîné la formation d'un « dépôt stalagmitique », une couche de calcaire très dur qui a recouvert tout le sol de la caverne, le préservant ainsi de l'érosion. *« Un piège parfait, sous lequel sont emprisonnés 15 mètres de dépôts qui gardent les traces d'une occupation humaine allant de 690000 à 100000 ans »*, explique Henry de Lumley.

Avec son épouse, il s'est intéressé à cette grotte au milieu des années 60. Trente ans de déblayage minutieux, au pinceau et aux outils de dentiste, pour préserver le moindre fossile. Résultat : 250000 « objets » répertoriés, étudiés et classés, dont 100000 ossements. Une telle masse d'indices est évidemment fort instructive. La provenance des pierres (silex, jaspe et quartz) utilisées pour la fabrication des outils montre que les habitants rayonnaient jusqu'à 30 kilomètres autour de la grotte. Contrairement à ses collègues britanniques, Marie-Antoinette de Lumley est certaine que les hommes de cette période, du moins ceux qui vivaient en Roussillon, n'étaient pas des charognards. *« Nous le déduisons de la nature des ossements*, précise-t-elle : *beaucoup de jeunes animaux (mouflons, bœufs musqués, rennes, cervidés, chevaux et même rhinocéros), plus faciles à chasser, et dont toutes les parts « nobles » sont présentes. »*

Mme de Lumley s'interroge, en revanche, sur les raisons de la rareté des ossements humains : 75 au total (contre 100000 os d'animaux répertoriés), correspondant à une vingtaine d'individus et datant de 530000 à 200000 ans. Les plus belles pièces sont la face et une partie de la boîte crânienne d'un homme et le bassin d'une femme âgés de vingt-cinq à trente ans et morts il y a 450000 ans. Ces os sont tous fracturés, et les traces qu'ils présentent montrent qu'ils ont probablement été décharnés comme ceux des animaux. Cela prouverait donc que nos ancêtres de cette époque étaient occasionnellement cannibales, peut-être en période de disette...

Incertitude d'un million d'années

Quand sont-ils arrivés là ? A Tautavel, les fouilles ne sont remontées, pour l'instant, qu'à 550000 ans, mais des carottages ont montré que des outils de pierre ont été fabriqués il y a plus de 650000 ans. Des pierres taillées, vieilles de 950000 ans, ont été mises au jour ailleurs dans le Roussillon. D'autres, trouvées dans le Massif Central, pourraient remonter à près de deux millions d'années, affirme Yves Coppens.

Aujourd'hui, la plupart des paléontologues estiment que l'homme est apparu en Europe il y a environ un million d'années. Quelques-uns, pourtant, parmi les-

SOCIÉTÉ

quels Mark Roberts, le découvreur du tibia de Boxgrove, contestent formellement l'origine humaine de ces pierres, arguant du fait qu'aucun ossement humain antérieur à 550 000 ans n'a été trouvé sur le Vieux Continent. *« Il n'a sans doute pas eu l'occasion d'en découvrir*, affirme en souriant Mme de Lumley. *Mais, vous savez, les paysans, très proches de la nature, reconnaissent au premier coup d'œil l'aspect artificiel des éclats provoqués intentionnellement sur les outils préhistoriques. »*

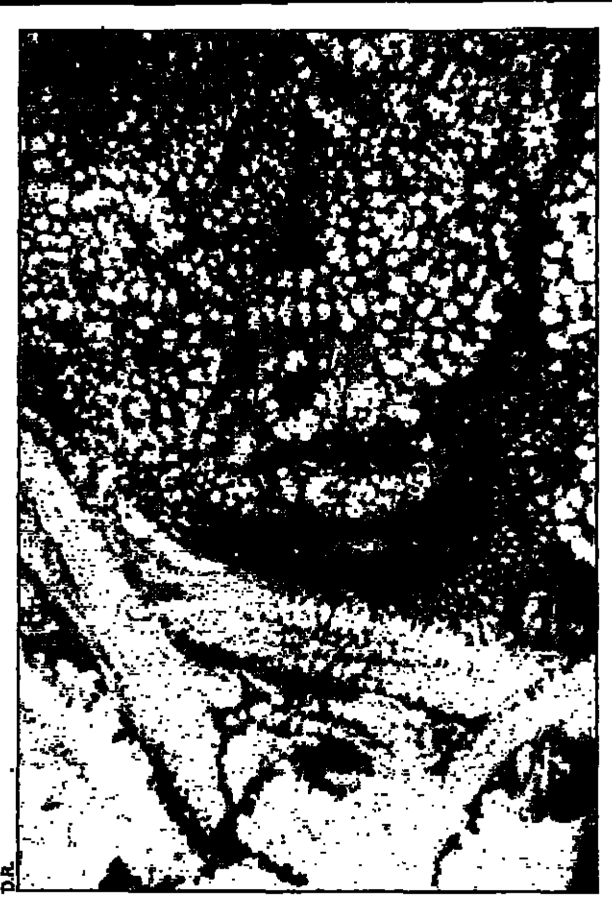
Comme saint Thomas, les Anglo-Saxons ont tendance à n'admettre le passage de l'homme que là où l'on a trouvé des ossements. *« C'est pourquoi leurs arbres phylétiques sont remis en cause à chaque nouvelle découverte*, ironise Yves Coppens. Selon lui, nos ancêtres ont quitté leur berceau africain il y a un peu moins de trois millions d'années, dès qu'ils ont atteint le stade *Homo habilis* où ils ont acquis *« les caractéristiques fondamentales de l'homme »*.

Ils sont alors allés au Maghreb, puis en Europe et en Asie, où des fossiles humains vieux de plus de 1,5 million d'années ont été découverts (*le Monde* du 27 avril). En Europe, « piégés » par les glaciations, sans contact avec l'extérieur, ils ont évolué un peu différemment pour aboutir à l'homme de Néandertal. Jusqu'à ce que, plus tard, il y a à peine 35 000 ans, ce dernier soit supplanté par un autre descendant de l'*erectus* africain, l'homme de Cro-Magnon, venu d'Asie. *« Vous verrez, on découvrira tôt ou tard des fossiles humains de plus de 1 à 2 millions d'années en Europe*, affirme Yves Coppens. *La date butoir se situe sans doute vers 2,5 millions d'années. Au-delà, il me faudrait évidemment revoir mes théories. »* M. Coppens reste encore minoritaire dans la communauté des paléontologues européens. Mais sa théorie semble faire son chemin.

Comme la plupart de leurs collègues, Yves Coppens ainsi que Marie-Antoinette et Henry de Lumley excluent l'existence de deux berceaux de l'humanité, de deux foyers d'hominisation – l'un en Afrique, l'autre en Asie – avancée par certains pour expliquer l'âge très ancien des fossiles asiatiques. Trop de points communs existent entre fossiles africains et fossiles asiatiques pour étayer une telle hypothèse. En revanche, faute de preuves tangibles, Marie-Antoinette de Lumley et son époux restent encore attachés au seuil de 1 million d'années pour le peuplement du continent européen. *« Les théories des penseurs de laboratoire doivent être confirmées par les découvertes des hommes de terrain »*, lance-t-elle en souriant. Malheureusement, ces gratteurs de poussière à la patience de bénédictins sont, eux aussi, en voie de disparition...

JEAN-PAUL DUFOUR

(1) « A hominid tibia from Middle Pleistocene sediments at Boxgrove, UK », par Mark Roberts (Institut d'archéologie du University College de Londres), Christopher Stringer et Simon Parfitt (Museum d'histoire naturelle de Londres), *Nature* (26 mai 1994).



D.R.

Tassé sur lui-même comme s'il était tombé verticalement, le crâne renversé, couvert de stalagmites, l'homme d'Altamura attend les paléontologues depuis, peut-être, 400 000 ans au fond d'un gouffre près de Bari, en Italie du Sud.

SPORTS

Après les nouvelles sanctions contre le club de Bernard Tapie

Le plan de reprise de l'Olympique de Marseille semble compromis

La Ligue nationale de football (LNF) a confirmé, mercredi 1er juin, que l'Olympique de Marseille (OM) jouerait bien en deuxième division la saison prochaine, malgré la nouvelle rétrogradation demandée par la Direction nationale du contrôle de gestion (DNCG). L'organe de contrôle des comptes des instances nationales du football n'a été convaincu ni par la présentation des finances de l'OM ni par le plan de reprise. Les dirigeants marseillais ont fait appel de ces sanctions (*le Monde* du 2 juin).

La nouvelle rétrogradation de l'OM restera symbolique. Confondue, comme prévu, avec la première rétrogradation, prononcée par le conseil fédéral le 22 avril à la suite de l'affaire Valenciennes-OM, elle ne vaudra pas au club marseillais de descendre d'un cran supplémentaire dans sa déchéance sportive, vers un championnat de Nationale 1 qui eût été fatal à ses rêves de retour rapide vers les sommets du football français. Assortie d'une interdiction pour le club de recruter des joueurs sous contrat, la sanction n'en constitue pas moins un dur revers pour les dirigeants de l'OM et leur dernier plan de sauvetage.

S'agissant des finances de l'OM, les membres de la DNCG, chargée de vérifier pour la Ligue les comptes de tous les clubs professionnels, n'ont été convaincus par rien. Ni par l'annonce *in extremis* d'un bénéfice de plus de 30 millions de francs pour la saison en cours ni par l'apparition opportune d'un repreneur miracle canadien. Plutôt que le bénéfice annoncé par Alain Laroche, le directeur financier de l'OM, mardi 31 mai lors de sa dernière audition, la DNCG a préféré prendre en compte les budgets des saisons précédentes, qui laissent apparaître un endettement très lourd. *« La situation nette de l'Olympique de Marseille est très négative*, soulignait Noël Le Graët, président de la LNF. *Il y a beaucoup de dettes fiscales et sociales, et si le chiffre de 400 millions est exagérée, il n'en reste pas moins que la situation du club marseillais est difficile et compliquée. »*

Les astuces comptables pour parvenir à présenter un bilan équilibré n'ont pas non plus convaincu les membres de l'organisme de contrôle. Dans l'un des outils de travail de la DNCG – une « Analyse des bilans des clubs de première division au 31 décembre 1993 » – l'OM est le seul club à faire figurer une forte somme (98 188 000 francs), qui correspond à la valeur estimée de ses joueurs, dans le détail de ses actifs. Le club fonde ainsi l'équilibre d'un bilan sur la valeur de joueurs qui ne lui rapporteraient pas un centime en cas de dépôt de bilan.

Seize millions de dollars

La personnalité de l'éventuel repreneur canadien du club a également soulevé la perplexité de la DNCG. Ghislain Gingras, président d'une entreprise d'extraction de minerais qui ne laisse guère de traces au Canada *(voir encadré)*, qui se dit prêt à engloutir des dizaines de *millions de dollars dans le club* marseillais, avait été entendu, mardi, par la DNCG en compagnie de M. Laroche. Sans que ses explications ne parviennent à prouver la fiabilité de sa société et la solidité de ses engagements à l'égard de l'OM. M. Gingras est pourtant la pierre angulaire du plan de reprise rendu public par Bernard Tapie à la veille de la décision de la DNCG. Il assure avoir apporté *« une garantie bancaire de 16 millions de dollars américains »* (près de 80 millions de francs) pour la reprise du club, dont il augmentera le capital *« de 70 millions de dollars »*, au sein de la société OM Premier.

Mercredi soir, Ghislain Gingas n'en démordait pas. Malgré les nouvelles sanctions contre l'OM, malgré les sarcasmes dont *il fait l'objet, il se déclarait prêt* à tenir ses engagements. Et à tenter à nouveau sa chance en allant présenter un dossier plus fourni devant la Ligue, mardi 7 juin, et en obtenant gain de cause auprès de la commission d'appel. L'avenir immédiat de l'OM et la perspective d'une remontée rapide en première division semblent bel et bien liés à ce repreneur entouré d'un épais brouillard.

JÉRÔME FÉNOGLIO

M. Sarkozy défend le moratoire fiscal accordé à l'OM. – Nicolas Sarkozy (RPR), ministre du budget, a justifié mercredi 1er juin, au cours de la séance des questions d'actualité à l'Assemblée nationale, la décision prise par ses services d'accorder à l'Olympique de Marseille un rééchelonnement de sa dette fiscale, par la volonté de *« sauver »* le club de football. *« Si je n'avais pas accepté ce moratoire, l'OM serait aujourd'hui en faillite »*, a déclaré M. Sarkozy. *« Ma conviction*, a-t-il ajouté, face à l'hostilité d'une grande partie des députés de la majorité, *c'est que les supporters de l'OM et les amoureux du football n'ont pas à payer parce que l'OM a eu M. Tapie comme directeur. »*

Un repreneur inconnu au Canada

MONTRÉAL

de notre correspondante

La piste du mystérieux Canadien candidat à la reprise de l'Olympique de Marseille et de sa compagnie d'extraction minière Platinor-Mapresol, épouse de bien tortueux méandres. Après de vaines recherches dans les répertoires les plus complets des sociétés minières canadiennes, après d'infructueux coups de fil aux spécialistes de l'extraction de minerai, on finit par découvrir dans le registre de l'inspecteur des institutions financières du Québec l'existence d'une entreprise dénommée Ressources minières Platinor Inc., basée à Radisson, dans la province de Québec, près de la baie James – et non à Winnipeg, dans la province du Manitoba, comme on avait pu le comprendre d'après les premières déclarations de M. Gingras.

Détentrice de droits d'exploration dans la région de la baie James et de l'Abitibi, dans le nord-ouest québécois, la compagnie n'est cependant plus en activité depuis deux ans. Le numéro de téléphone et le nom de son président figurant sur le registre conduisent d'abord à une maison occupée par une locataire temporaire, fort aimable, *mais qui ne sait rien, puis* à un propriétaire en voyage de noces en Europe.

Quelques coups de téléphone nous mènent à un comptable absent, et nous *mettent finalement en relation* avec une autre aimable personne, belle-mère de l'ancien président de Platinor. D'où il ressort que la compagnie vient tout juste d'être rachetée, il y a deux semaines, par Ghyslain Gingras, celui-là même qui offre d'investir dans la reprise de l'OM en association avec un holding britannique. M. Gingras semble aussi peu connu des Québécois qu'il l'est des Marseillais. Se disant *« promoteur dans le domaine minier »*, M. Gingras affirme être propriétaire de sept sociétés au Québec, basées à Saint-Jovite, au nord de Montréal.

D'une relation familiale à l'autre, on apprend que l'ancien propriétaire de Platinor a vendu une société qui « végétait » et qui ne parvenait pas à intéresser des investisseurs, l'exploration minière étant un *« dossier à risques au Québec »*. Quant à la compagnie Mapresol, on n'en trouve aucune trace, ni dans les registres gouvernementaux ni dans les répertoires spécialisés.

SYLVIANE TRAMIER

Information de Schneider SA

Déclaration du Groupe Schneider à la suite de la prolongation de la détention préventive de son Président-Directeur Général, M. Didier Pineau-Valencienne

La Chambre du Conseil du Tribunal de Bruxelles vient de décider le maintien en détention préventive de M. Didier Pineau-Valencienne afin de permettre la bonne fin des investigations en cours et notamment l'exécution des commissions rogatoires.

Même s'il la déplore, le Groupe Schneider prend acte de cette décision judiciaire.

Le Groupe tient à apporter les précisions suivantes :

- M. Didier Pineau-Valencienne, qui s'y était déjà déclaré prêt à plusieurs reprises au cours des mois passés, s'est présenté volontairement aux autorités judiciaires belges. Il a constamment assuré celles-ci de son désir de transparence et de coopération.
- Le Groupe Schneider, comme les autorités publiques françaises, ont également assuré les autorités belges de leur complète et diligente coopération. C'est ainsi que les commissions rogatoires lancées en France sont en cours d'exécution dans un délai exceptionnellement bref.

La conviction du Groupe Schneider est que les incriminations formulées à son encontre et à celle de son Président-Directeur Général ne sont pas fondées.

Il convient tout d'abord de rappeler que M. Pineau-Valencienne est Président des Conseils d'Administration des seules sociétés Cofibel et Cofimines et qu'il n'exerce aucune responsabilité de gestion ou de représentation dans aucune des autres sociétés concernées.

Par ailleurs, il faut souligner que la responsabilité de la gestion d'une société belge incombe au seul Administrateur Délégué. En ce qui concerne les sociétés Cofibel et Cofimines, cette responsabilité a toujours, en fait et en droit, été confiée à M. Verdoot.

De plus, il convient de rappeler sur les trois points principalement évoqués que :

- **En ce qui concerne la gestion de Cofibel et Cofimines,**
  celle-ci a toujours été assurée au bénéfice de l'ensemble de leurs actionnaires. Comme cela a déjà été précisé, le prix versé aux actionnaires lors des offres publiques récentes a représenté 4,25 fois le cours de 1981 pour Cofibel et 4,60 fois pour Cofimines.

Globalement, la gestion de Cofibel et Cofimines a donc permis une valorisation importante pour tous ses actionnaires sur cette période.

- **En ce qui concerne, M. Foti et PB Finance,**
  il convient de rappeler que :
  - ni M. Didier Pineau-Valencienne, ni aucun dirigeant du Groupe Schneider n'a jamais été mandataire social ou administrateur de PB Finance ;
  - Cofibel et Cofimines sont devenues actionnaires minoritaires de PB Finance en 1988 et n'en sont plus actionnaires aujourd'hui ;
  - la gestion de cette société a été totalement et exclusivement assurée de concert par M. Foti et M. Verdoot.

- **En ce qui concerne les sociétés étrangères non consolidées ("offshore"),**
  il convient de rappeler qu'elles résultent d'un accord entre d'importantes sociétés belges dont le Groupe Empain, après l'indépendance du Congo en 1960, en vue de préserver certains intérêts miniers.

Lorsque le Groupe Schneider est revenu sous contrôle français en 1981, il a hérité du Groupe Empain du portage d'un ensemble de sociétés étrangères exploitant du minerai à partir du Zaïre, ensemble placé sous la gestion de M. Verdoot.

Sur la gestion, le Groupe Schneider confirme les points suivants :

- ces sociétés étrangères non consolidées de Cofibel et Cofimines étaient, pour des raisons historiques, gérées de manière très autonome par les responsables belges de ces filiales, le Groupe Schneider se limitant à quelques interventions formelles ;
- aucune utilisation des fonds générés par ces sociétés étrangères n'a été faite au bénéfice du Groupe Schneider autrement que par la distribution de dividendes vers Cofibel et Cofimines ;
- le Groupe n'est plus actionnaire aujourd'hui de ces activités qui ont été cédées à des investisseurs.

En prenant, en 1981, la Direction d'un conglomérat d'activités industrielles et de participations financières très diversifiées, M. Didier Pineau-Valencienne n'a eu de cesse de travailler à la restructuration industrielle et capitalistique de cet ensemble hétérogène.

Il a ainsi construit, au cours des 13 années qui viennent de s'écouler, un Groupe industriel international, recentré autour des métiers de l'électricité, capable de rivaliser avec les plus grands concurrents dans les domaines de la distribution électrique et du contrôle industriel.

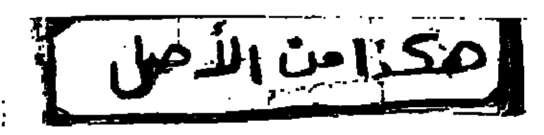
Aujourd'hui, en 1994, le Groupe est leader mondial dans ses domaines d'activités stratégiques avec des marques prestigieuses comme Merlin Gerin, Square D et Telemecanique, reconnues par ses clients.

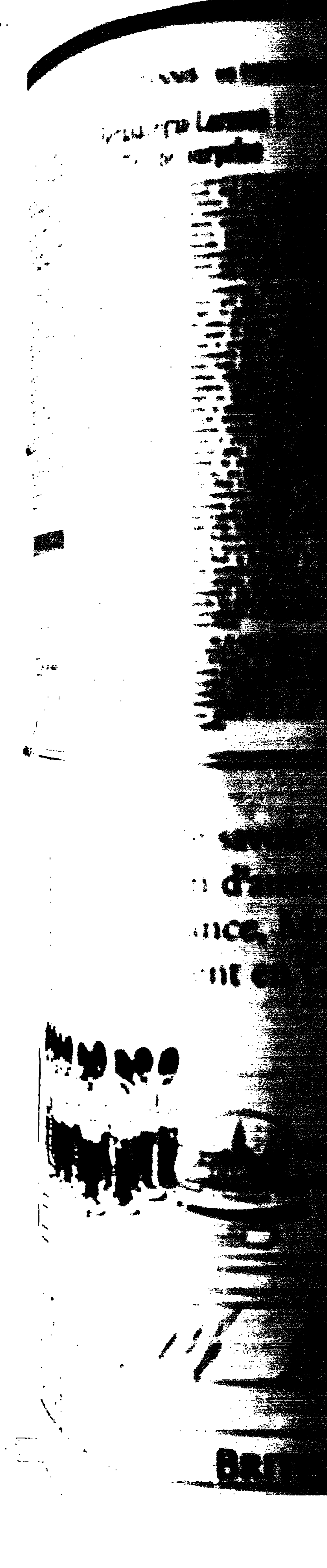
Avec son équipe, il a mené à bien la réorganisation du Groupe, au travers d'une organisation, plus proche des clients, adaptée aux enjeux de la taille d'un groupe de 91 000 personnes et de 56 milliards de F de CA, présent sur tous les continents.
Dans les circonstances actuelles, la gestion du Groupe continue d'être assurée avec le souci permanent de son personnel, de ses clients et de ses actionnaires.

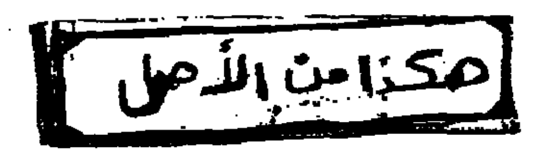
Robert Jeanteur, Directeur Général, assure la responsabilité et la conduite des affaires du Groupe, en s'appuyant sur le Conseil d'Administration, le Comité Exécutif et l'ensemble des dirigeants de Schneider.

L'ensemble du Groupe renouvelle à M. Didier Pineau-Valencienne toute sa confiance et lui apporte son soutien le plus chaleureux.









SPORTS

TENNIS : les Internationaux de France à Roland-Garros

Après Sergi Bruguera, un second Espagnol s'est qualifié mercredi 1er juin pour les demi-finales des Internationaux de France de tennis : Alberto Berasategui n'a pas laissé la moindre chance au Croate Goran Ivanisevic, balayé en trois sets, qui était la dernière tête de série en lice dans le bas du tableau *masculin*.

■ En dépit de six balles de match au troisième set, l'Allemand Hendrik Dreekmann n'a pas réussi à battre le *Suédois* Magnus Larsson en quarts de finale des Internationaux de France de tennis. Le géant de Vaxjo, qui avait été quart de finaliste des derniers Internationaux des Etats-Unis, a donc atteint pour la première fois de sa carrière la demi-finale d'un tournoi du grand chelem.

■ Les demi-finales masculines mettront donc en présence, d'une part, Berasategui et Larsson, d'autre part, Courier et Bruguera, ce match représentant une revanche de la finale de l'an dernier.

Berasategui-Larsson : effet de surprise

Une question trotte désormais dans la tête de tous les amateurs de tennis : l'édition 1994 des Internationaux de France va-t-elle accoucher d'une surprise comme cela avait été le cas en 1982 avec Mats Wilander et en 1989 avec Michael Chang? La démonstration réussie, mercredi 1er juin, devant un central stupéfait et enchanté, par le jeune Basque Alberto Berasategui face au Croate Goran Ivanisevic donne pour le moins de bonnes raisons de s'interroger.

Sous une aimable nonchalance, l'Espagnol cache une arme redoutable, ce coup droit frappé avec une terrible rotation de poignet dont nous disions récemment qu'il était un vrai coup tordu. En tout cas, Ivanisevic a été incapable de trouver la parade adéquate à ce tennis joué pied alternativement sur le frein et sur l'accélérateur. En cela, il n'a fait que confirmer la mauvaise appréciation qui se dégage globalement de son comportement. A vingt-deux ans, le Croate a surtout montré qu'il ne savait pas être à l'heure aux rendez-vous qu'il s'est fixés lui-même avec la gloire. Faiblesse de caractère, manque de nerf? Une fois encore, il est apparu complètement dépassé par l'événement, incapable d'appliquer la moindre stratégie, *tout juste bon à «flinguer»* avec son énorme service sans même y ajouter une intention offensive. Un comportement à désespérer le supporteur le plus inconditionnel et l'entraîneur le plus impavide.

Le décalage avec son rival du jour était d'autant plus singulier que celui-ci mettait pour la première fois les pieds sur le central et qu'il aurait pu se sentir mal à l'aise dans une telle arène comble. Or il n'en fut rien. Berasategui s'est montré tel qu'en lui-même, un rien narquois, un rien facétieux, pas le moins du monde perturbé par l'énormité de l'enjeu, la perspective d'une première demi-finale dans un tournoi du Grand Chelem. Enfant, il se serait forgé le caractère à l'occasion d'un long *séjour solitaire dans une école de* tennis américaine, loin de sa famille. Reste qu'il faut un sacré tempérament ou une belle inconscience pour ne pas avoir le poignet qui tremble dans pareille situation.

L'Allemand Hendrik Dreekmann sait bien, lui, de quoi il s'agit. Ce garçon avait aussi réussi un assez joli parcours pour arriver en quart de finale, battant notamment le revenant américain Aaron Krickstein en trois manches. Il était bien parti pour réussir la même opération avec le Suédois Larsson. Le géant de Vaxjo semblait en effet disputer la partie avec la mobilité d'un scaphandrier à 100 mètres sous l'eau. Complètement engourdi sur la ligne de fond, il avait regardé défiler la *partie sans réaction. Jusqu*'aux balles de match. Dreekmann en eut six, sur service adverse il est vrai. Mais il ne fut pas en mesure de conclure. Paralysé par cette fameuse peur de gagner? Il n'est pas évident de se voir en demi-finale d'un tournoi aussi prestigieux que Roland-Garros quand on n'a pas le moindre titre à son palmarès. Bref, la promenade de santé s'est terminée en chemin de croix. Et Larsson, qui n'avait jamais remporté un match après avoir perdu les deux premiers sets, sera l'adversaire de Berasategui en demi-finale.

C'est là que la comparaison de la situation du Basque avec celles de Wilander et Chang naguère trouve son poids. Car, à l'effet de surprise, Berasategui ajoutera une superbe fraîcheur : des quatre demi-finalistes, il est le seul à ne pas encore avoir perdu une manche.

A. G.

Les résultats du 1er juin

SIMPLE MESSIEURS

Quarts de finale
Deuxième moitié du tableau

A. Berasategui (Esp.) b. G. Ivanisevic (Cro., n°5) 6-4, 6-3, 6-3; M. Larsson (Suè.) b. H. Dreekman (All.) 3-6, 6-7, 7-6, 6-0, 6-1.

Courier-Bruguera : un air de revanche

Sergi Bruguera se souvient de tout. De la sensation de terre battue brûlant son dos quand, devenu champion des Internationaux de France 1993, il s'effondre au sol. En ce premier dimanche de juin, il venait de battre le grand favori, Jim Cou*rier, numéro un mondial et* ancien double vainqueur de Roland-Garros. Il se souvient du geste si copain, si sportif de l'Américain venu le ramasser dans son bonheur en lui tendant la main.

*L'*Américain aussi se souvient du joli mot qu'il avait adressé en français au public : *«L'an dernier, je vous ai parlé français comme une vache espagnole. Cette année, j'ai été battu par un vache espagnol»*... Il se souvient surtout de son extrême lassitude. Epuisé, il avait regardé rebondir *deux fois la balle victorieuse* avec plaisir. Qu'importait l'issue.

Une page de la vie de Jim Courier venait de tourner. Des certitudes enfouies dans une balle *de match venaient de se briser.* Un mois plus tard, il était battu en finale de Wimbledon par Pete Sampras. Encore un mois et il perdait sa place de numéro un mondial au détriment de l'autre Américain. Quelques semaines de plus enfin, et il voyait s'éloigner le titre de l'US Open, battu par Cédric Pioline en huitième de finale.

Mai 1994. Jim Courier n'a pas gagné de tournoi depuis celui d'Indianapolis, il y a neuf mois. Il a connu la «descente aux enfers», cette curieuse impres*sion d'impuissance au cœur de* celui qui a tout réussi, avant de tout perdre. Il est arrivé à Roland-Garros en *«outsider»*, à la place de septième joueur mondial. Son jeu de puncheur s'est peut-être émoussé, mais il a gagné en intelligence, en joie. Jim Courier est devenu sympathique. Il était craint, raillé dans ses victoires, affligé de sobriquets comme *«marine»*, *«robot»* ou *«boxeur»*. On en avait oublié qu'il était un tendre, un brin rêveur sous sa tignasse rouquine. A vingt-trois ans, Jim Courier a enfin le droit d'être lui-même. Il a des faiblesses et des déprimes que l'on ne soupçonnait plus.

En novembre, à Francfort, lors d'une finale, *il avait fait scandale* en lisant des bribes d'un roman à chaque repos du changement de côté. Le livre s'appelait *Peut-être la Lune*...

Un rêve de gosse

Dans sa victoire à Roland-Garros, en 1993, Sergi Bruguera, vingt-trois ans, affirme avoir trouvé la sérénité. Celle que l'on découvre après avoir réalisé un rêve de gosse. Libéré d'on ne sait quoi, mais libéré. Depuis, il a *gagné et perdu, comme tout* joueur de tennis normal. Cela ne lui a fait ni chaud ni froid, puisque sa vie venait de commencer. Il n'avait pas à se battre contre des démons puisqu'il n'avait pas grand-chose à défendre, si ce n'est une suprématie, typiquement espagnole, sur la terre battue.

Solidement installé parmi les dix meilleurs mondiaux, il n'a pas enlevé de tournoi depuis le début de la saison, souvent finaliste mais gêné dans sa trajectoire par une blessure à l'épaule. A *force de cogner si fort.* Il s'en est agacé, mais a rigolé, philosophe, à la veille de son voyage à Paris : *«Parce que, vous savez, il y a quelqu'un, de l'autre côté du filet»*. Aux Internationaux de France 1994, avec sa frimousse de personnage de bande dessinée, tendance Bugs Bunny, Bruguera a passé les tours comme dans un souffle, faisant à peine parler de lui, trop heureux de voir les regards tournés vers Jim.

Trop heureux d'avoir éliminé en *vitesse* Andrei Medvedev, mardi, quand le central frémissait encore de la victoire de Courier sur Sampras.

Et voilà les deux hommes de retour un an après, presque jour pour jour, dans une demi-finale déjà considérée – et tant pis pour Larsson et Berasategui – comme une finale avant la lettre. On parle de revanche. Tous deux disent : *«Ce n'est qu'un match de tennis»*. Comme deux boxeurs, ils ont cependant pratiqué l'intimidation, clamant, par voie de presse, *cette tactique qui leur* sera commune : frapper aussi fort que possible, jouer très profond pour clouer l'autre derrière la ligne de fond de court, et courir, courir encore, *à la* recherche des balles impossibles qui seront la clé de la rencontre.

De ces deux-là, on attend un choc, aussi puissant que l'an dernier, comme une goulée d'alcool très fort qui râpe la gorge. Ce match que Roland-Garros espère, déçu jusqu'ici par un tournoi messieurs trop aseptisé. De Bruguera, on attend un succès puisqu'il est le favori. De Courier, passé en douze mois du statut de l'homme à battre à celui de l'homme blessé, on désire une victoire. Le temps ne se remonte pas en emboutissant quelques balles. Mais une victoire enrayerait la chute, là même où elle avait commencé l'an dernier.

BÉNÉDICTE MATHIEU

Un musée aux Etats-Unis et deux expositions à Paris

Andy Warhol dans ses meubles

La ville américaine de Pittsburgh (Pennsylvanie) vient d'inaugurer un musée consacré au maître du pop art, mort en 1987.

■ En France, deux expositions abordent des facettes de l'œuvre d'Andy Warhol. L'une s'attache à ses œuvres sur papier. L'autre montre ses photos prises sur le vif au cours des fêtes qu'il donnait dans son atelier new-yorkais.

[redacted]

PITTSBURGH
de notre envoyée spéciale

Pittsburgh n'est pas rancunière. De son vivant, Andy Warhol ne s'était plus vraiment soucié de cette bonne ville de l'acier qu'il avait quittée un matin de 1949, à vingt et un ans, pour conquérir New-York. Le maître du pop art s'inventait même, à l'occasion, d'autres lieux de naissance. Mais Pittsburgh, elle aussi, a changé. Les hauts-fourneaux sont éteints, la ville nage dans la verdure, le nuage de pollution qui masquait le centre-ville n'est plus qu'un mauvais souvenir. Sans se départir de cette majesté métallique des centres industriels centenaires, Pittsburgh a réussi sa reconversion et, bonne fille, offre un musée à l'artiste iconoclaste qu'elle accueille aujourd'hui en fils prodigue. Et finalement, Warhol va très bien à Pittsburgh.

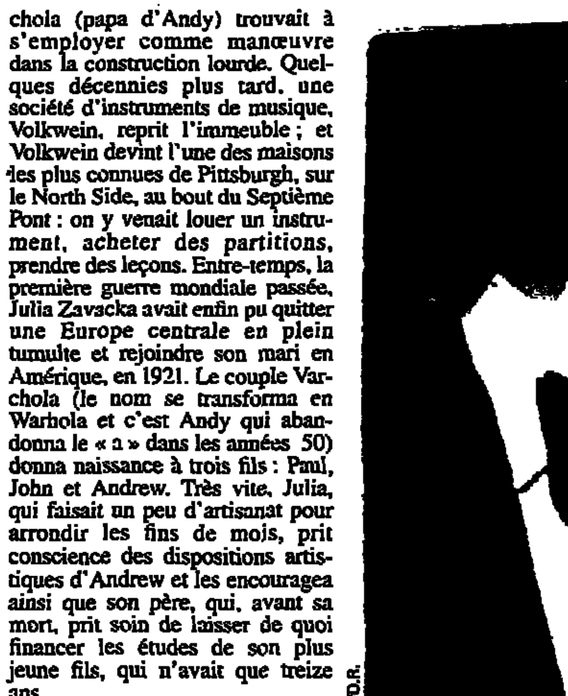
Ou est-ce l'inverse ? Où, ailleurs qu'à Pittsburgh, Andy Warhol aurait-il pu avoir pour lui seul un musée de sept étages ? Même l'histoire de ce bâtiment, à la façade de céramique ornée de délicates corniches, colle à celle de l'artiste : construit en 1911 – deux ans avant l'arrivée du père de Warhol de sa Ruthénie natale, au pied des Carpates – il fut d'abord le siège de Frick & Lindsay, fournisseurs des mines et aciéries, dont le sigle est toujours moulé au-dessus de l'entrée.

A cette époque, Andrej Varchola (papa d'Andy) trouvait à s'employer comme manœuvre dans la construction lourde. Quelques décennies plus tard, une société d'instruments de musique, Volkwein, reprit l'immeuble ; et Volkwein devint l'une des maisons les plus connues de Pittsburgh, sur le North Side, au bout du Septième Pont : on y venait louer un instrument, acheter des partitions, prendre des leçons. Entre-temps, la première guerre mondiale passée, Julia Zavacka avait enfin pu quitter une Europe centrale en plein tumulte et rejoindre son mari en Amérique, en 1921. Le couple Varchola (le nom se transforma en Warhola et c'est Andy qui abandonna le « a » dans les années 50) donna naissance à trois fils : Paul, John et Andrew. Très vite, Julia, qui faisait un peu d'artisanat pour arrondir les fins de mois, prit conscience des dispositions artistiques d'Andrew et les encouragea ainsi que son père, qui, avant sa mort, prit soin de laisser de quoi financer les études de son plus jeune fils, qui n'avait que treize ans.

Pittsburgh l'industrielle était le foyer de quelques grandes fortunes, parmi lesquelles celle d'Andrew Carnegie, qui mit un point d'honneur à ouvrir la culture aux enfants des masses laborieuses. C'est ainsi que le jeune Andy Warhol fit ses classes en arts plastiques, gratuitement, le samedi matin au Carnegie Institute, avant de s'inscrire à dix-sept ans au collège des beaux-arts de l'université Carnegie. Quatre ans plus tard, muni de son diplôme, il partait pour New-York, où il fut aussitôt recruté comme « artiste commercial » par le magazine *Glamour* et le grand chausseur I. Miller.

Mais New-York, capitale des arts, où pendant près de quarante ans – il y est mort en 1987 – Andy Warhol bouscula, bouleversa l'art contemporain, n'a pas voulu lui faire un musée. Lorsque, après la mort de l'artiste, le Dia Center for the Arts (fondation pour la promotion d'artistes contemporains) et la Andy Warhol Foundation for the Visual Arts (qui gère son héritage), joignant leurs efforts, se mirent en quête d'un grand musée susceptible d'accueillir l'œuvre de Warhol, personne ne voulut prendre le risque, ni à New-York ni ailleurs. « Trop cher », relève Tom Armstrong, ancien conservateur du Whitney Museum de New-York et aujourd'hui directeur du Musée Andy-Warhol à Pittsburgh. Juste retour des choses, c'est le Carnegie Institute, à Pittsburgh, qui accepta de relever le défi. Et de payer. *« Ils ont accepté de payer parce qu'ils voulaient avoir Andy ici, parce que les gens qui dirigent Pittsburgh sont convaincus que la culture fait partie de l'avenir de cette ville »*, poursuit Tom Armstrong.

Il fallait 15 millions de dollars pour créer le musée ; l'Etat de Pennsylvanie, à lui seul, en a donné 6. Un architecte de New-York, Richard Gluckman, a restauré l'immeuble, en a redessiné l'intérieur, y a ajouté une aile. Des quelque 3 000 œuvres qui composent la collection permanente, le conservateur Mark Francis – Britannique passé par Beaubourg – en a choisi 500, qui sont actuellement exposées. Le succès a été immédiat : pendant le week-end qui a suivi l'inauguration, à la mi-mai, 25 000 personnes ont visité le musée.





A. WARHOL/D.R.

Jack Nicholson et Anjelica Huston - Hollywood, Californie

Comment expose-t-on Andy Warhol, lorsque l'on prétend en montrer toutes les facettes : artiste, cinéaste, producteur de musique, phénomène social ? *« Il y avait plusieurs solutions*, explique Tom Armstrong : *on pouvait recréer sa* Factory (1) *et peindre tout ça en argent. La tentation était d'aborder Andy Warhol par son mode de vie. Je préférais que les gens comprennent sa vie par le biais de son œuvre. »* Il y a donc dans l'architecture intérieure un parti pris de sobriété : des dalles de béton poli au sol, de grands espaces, des escaliers éclairés par une verrière.

Chaque étage est consacré à une étape de la vie ou de l'œuvre de l'artiste : le rez-de-chaussée, par exemple, baptisé « Héritage », introduit d'abord l'artiste au travers de ses autoportraits, dans un grand hall où l'on peut s'asseoir confortablement, boire un verre, lire, fureter dans la boutique du musée. Au même niveau, un théâtre de 120 places permet la projection des films de Warhol, face à une autre galerie de portraits, pour la plupart exécutés sur commande. Celui de sa mère occupe une place centrale, la place qu'occupait apparemment dans sa vie cette femme qu'il fit venir avec lui à New-York dès que ses ressources lui permirent de la loger et qui resta à ses côtés, malgré son style de vie un brin dissolu, jusqu'à sa mort, en 1972. Elle parlait le dialecte ruthène avec Andy, qui lui répondait en anglais *« pour qu'elle fasse des progrès »*, explique le second fils, John, un monsieur digne, qui évoque modestement la mémoire de son célèbre frère en triturant son chapeau de feutre.

Plus haut, on trouvera... tout – sauf, pour l'instant, la musique. La « machine à pleuvoir » *(Rain Machine)*, conçue pour l'exposition universelle d'Osaka. Peu de soupes Campbell's et de Marilyn, mais Elvis onze fois (Elvis Eleven Times), Jackie, Mao, les « nuages d'argent » *(Silver Clouds)* qui flottent, gonflés à l'hélium, et aussi des dessins des tout débuts, beaucoup moins connus, comme cette aquarelle de 1949 représentant la salle de séjour familiale : le crucifix sur la cheminée de briques et, très Europe de l'Est, le bon canapé défoncé recouvert d'une couverture.

A chaque étage, des panneaux vitrés offrent des bribes de la vie d'Andy Warhol, qui gardait strictement tout *(lire l'encadré)* : photos, tickets de cinéma, factures, articles de journaux, lettres... Autant de clés qui permettent d'accéder à tous les aspects de la vie de l'artiste, y compris ses origines et sa sexualité. Pour le public américain, qui ne connaît guère de musées consacrés à un seul artiste, c'est nouveau. *« Tout cela est intégré*, souligne Mark Francis. *Muséologiquement, c'est une approche relativement nouvelle, ça va plus loin que le Musée Picasso de Paris »*.

Andy Warhol méritait-il sept étages ? Le pari semble gagné. Reste une autre gageure : maintenir l'intérêt du public et assurer l'avenir financier du musée. C'est à Tom Armstrong qu'échoit cette tâche. Si le mécénat individuel est en baisse, les fondations vont, espère-t-on, jouer un rôle plus important. Il pourrait aussi y avoir le gouvernement, rêve-t-il, *« mais depuis John Kennedy, nous n'avons pas eu un président qui croie vraiment à la culture. Contrairement aux Français, ce pays n'a jamais su comprendre le pouvoir politique de la culture »*. Pittsburgh aurait-elle compris ?

SYLVIE KAUFFMANN

(1) Le studio où Warhol vivait et travaillait à Manhattan.

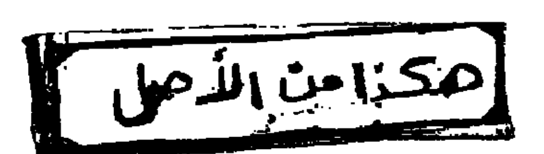
Capsules de temps

PITTSBURGH
de notre envoyée spéciale

Le troisième étage du Musée Andy Warhol n'est plus vraiment un musée. Baptisé « Centre d'études des archives », il relève, à première vue, de la bibliothèque : fauteuils, bureaux, étagères. Toute la collection d'*Interview*, l'hebdomadaire créé par Warhol. Puis, derrière une grande paroi vitrée, ces rangées méthodiques de cartons identiques, devant lesquels s'affairent des archivistes. Ce sont les « capsules de temps » (time capsules), des cartons dans lesquels Andy Warhol de temps en temps vidait, par exemple, toute la surface de son bureau, avant de les sceller, de les dater, et de les ranger. Il y en a 608. Andy Warhol ne pouvait rien jeter, c'était une obsession. Ses fameuses perruques, ses factures, ses chèques, sa correspondance, ses magazines, les jouets mécaniques du monde entier qu'il collectionnait, une vieille paire de bottes, les bandes magnétiques de ses conversations téléphoniques, des morceaux de gâteau d'anniversaire : tout ça se retrouve dans les capsules de temps. Ce n'est que la partie visible de l'iceberg ; fermée au public, la vraie salle des archives et ses énormes rayons roulants sont impressionnants : tout est encore à répertorier. Un travail de titan.

S. K.

هكذا من الأصل





pour le « Pape du pop art »

L'ami paparazzo

Il y a du beau monde sur les photos : des vedettes de cinéma ou de la chanson, des artistes et des écrivains, des hommes politiques en vue. Ils ne posent pas pour la galerie ou pour des magazines, mais ont été surpris, lors de fêtes, par *« leur ami »* Andy Warhol, transformé pour l'occasion en paparazzo, et qui semble prendre un malin plaisir à fixer les stars dans des poses incongrues.

Les scènes futiles (Bianca Jagger, femme du chanteur des Rolling Stones, se rasant l'aisselle) se mêlent aux portraits de monstres sacrés. Truman Capote est ainsi immortalisé dans trois poses à faire pâlir le plus chevronné des paparazzi : assoupi dans un sofa ; prêt à se faire corriger le visage dans un cabinet de chirurgie esthétique ; dansant la valse avec un ami. Ailleurs, Tennessee Williams et Joseph Beuys conversent, hilares ; Henry Kissinger étreint passionnément Elizabeth Taylor ; Francis Bacon fixe un point vague, le regard embué par l'alcool ; William Burroughs lit sagement le journal ; David Hockney, le cheveu gras, fume un « barreau de chaise » ; et le torse de Sylvester Stallone est encore modeste. Quant à Liza Minnelli, elle est saisie en deux portraits : allongée, telle une panthère, sur la moquette ; et, surprise après un concert, désemparée.

Loin des images aseptisées qui innondent la presse illustrée, les « stars » apparaissent ici sans fard et prennent un relief insoupçonné. Warhol décrit les années 70, insouciantes, avant l'ère du sida. Jimmy Carter était un président des Etats-Unis décontracté ; John Lennon vivait ; le boxeur Muhammed Ali, profil intact, pouponnait avec sa femme.

Ces photos ressemblent à celles des paparazzi, elles en ont le noir et blanc négligé, la fraîcheur percutante, le cadrage direct, la lisibilité limpide. Elles sont d'ailleurs prises à l'aide d'un appareil discret, le Minox, que Warhol découvre en 1976 et pour lequel il s'enthousiasme : *« Ça ressemble à un appareil de James Bond. »* Et ce n'est pas un hasard si l'un des photographes préférés de Warhol était Ron Galella, un photographe réputé et sans scrupules, connu pour avoir mené la vie dure à Jacky Onassis.

Ce ne sont pourtant pas des clichés de paparazzi, mais des images portées par la confiance, prises par un opérateur aussi célèbre que ses modèles. Les regards ne trompent pas. Si Warhol aimait les images « volées », il collectionnait aussi Man Ray. Les instantanés de Warhol ont d'ailleurs beaucoup à voir avec les portraits de l'artiste surréaliste, grand connaisseur en fêtes mondaines. Warhol, pour sa part, justifiait ainsi son besoin de photographier : *« J'ai des problèmes d'ordre social, je dois sortir toutes les nuits, j'aime sortir toutes les nuits, c'est tellement excitant, j'irai à l'inauguration de n'importe quoi, y compris d'une cuvette de WC. »* Il prendra ainsi une pellicule noir et blanc par jour, de 1976 jusqu'à sa mort, en 1987, laissant derrière lui 150 000 images. Une œuvre.

Un Warhol photographe s'est ainsi dessiné. Grâce à lui, *« la photographie, longtemps considérée comme un art mineur, a été mise au même niveau que la peinture et la sculpture »* (1). Warhol a en effet été l'un des seuls artistes du mouvement pop (récupération de la culture populaire et commerciale par les affiches, BD, emballages, publicités, presse, télévision) à utiliser la photographie, à l'avoir détournée, agrandie, peinte, reproduite en séries (portraits en sérigraphie de Marilyn Monroe, Jacky Kennedy, etc.). Il a également utilisé le Polaroid, dès 1960, comme matériau de base pour ses peintures, et son magazine *Interview* a fait la part belle à des photographes comme Robert Mapplethorpe, Bruce Weber, Herb Ritts, David Seidner.

La photographie de Warhol est dans la droite ligne de celle du grand Walker Evans : même attrait pour le document brut et « objectif », même intérêt pour les signes et la culture vernaculaire, les enseignes publicitaires, le traitement en séries (façades, portraits, objets), même volonté d'élever un vulgaire document, voire une marchandise, au rang d'œuvre d'art. Warhol a vu dans la photographie le procédé idéal pour brouiller les pistes, rompre les liens entre création et reproduction en série, art et médias, genres nobles ou mineurs. Pour se rapprocher du monde et de la vie.

C'est dans ce sens qu'il faut interpréter ses photos de soirées mondaines. Ce petit monde est observé comme une composante de la culture américaine, une « marchandise » livrée dans la presse illustrée au même titre qu'une boîte de soupe Campbell ou qu'une bouteille de Coca-Cola sont livrées au supermarché. Certains y verront un simple constat, d'autres une critique féroce de la société américaine. Andy Warhol détournait la question : *« Les gens sont si fantastiques, vous ne pouvez pas prendre une mauvaise image. »*

MICHEL GUERRIN

(1) Selon *le Triomphe de l'art américain* (tome 2), d'Irving Sandler, Editions Carré, 1990.

▶ Espace photographique de Paris, Nouveau Forum des Halles, 4-8, Grande Galerie, 75001 Paris. Tél. : 40-26-87-12. Jusqu'au 31 juillet. Catalogue en anglais, 98 pages, 150 F.

▶ Voir également les œuvres sur papier (1956-1983) d'Andy Warhol à la galerie Thaddaeus Ropac, 7, rue Debelleyme, 75003 Paris. Tél. : 42-72-99-00. Jusqu'au 16 juillet.

DANSE

MICHÈLE-ANNE DE MEY au Théâtre de la Ville

Pulcinella pris au piège

Comment se retrouver dans le dédale de *Pulcinella* de Michèle-Anne de Mey – sur la musique d'Igor Stravinsky – créé, en mars dernier, au Théâtre national de Bretagne ? Certes, la chorégraphe belge nous prévient d'entrée de jeu : sa construction ne sera pas simple. Une toile d'araignée, celle d'une tarentule, est dessinée sur le rideau de scène. On sait que la piqûre de cette aranéide est censée provoquer une gesticulation qui, par mimétisme, a donné son nom à la tarentelle, danse dont le rythme vif est au centre de la chorégraphie. Dans ce labyrinthe, point de Polichinelle. Michèle-Anne de Mey a pris le parti d'une approche sociale, ethnique, et musicale de la Naples du XVII[e] siècle. Un découpage très structuraliste. Un court prologue, bâti comme une procession, ouvre la pièce. Evocation très réussie du sacré et des mystères, encore si vivants dans l'Italie du Sud. Les danseurs se tiennent par les épaules en une ronde fermée. Un pas à gauche, deux pas à droite, volontairement lents, recueillis. Les voix poignantes de *la Tarentelle des païens* happent les interprètes. Les uns après les autres, ils disparaissent derrière des parois en bois. Entre ces cloisons réapparaissent, pour de brefs passages, les filles soulevées par des grandes girations du cou, la tête enveloppée par leurs chevelures. Au sol, un homme est pris de convulsions.

Débute alors une deuxième partie assez bizarre. Un grand rideau tombe au fond de la scène. Deux belles et hautes fenêtres y sont dessinées. Tout laisse à croire que nous sommes dans la cuisine d'un palais : quelques meubles et ustensiles le suggèrent. Après le sacré et les processions à l'extérieur, nous sommes à l'intérieur, côté soubrettes et valets de comédie. Des voix de vieilles femmes forment un commentaire bruissant comme un commérage. A travers de nombreuses petites danses, à forte coloration folklorique, aux gestes simples et répétitifs, la chorégraphe raconte, selon le principe de l'accumulation, une suite de situations en jouant de l'apparition, de la disparition et du quiproquo dans le style de la comédie italienne, visant à brosser les mœurs ancillaires de l'époque.

En attendant Stravinsky

Les interprètes incarnent tous les personnages à la fois : Rosette et Prudenza, Caviello et Florindo, leurs deux amis, Pulcinella et son double, Furbo, Pimpinella, la fiancée du héros. D'ailleurs, l'histoire de *Pulcinella*, Michèle-Anne de Mey s'en moque. Un danseur nous la livre, tout à trac, en quelques mots désabusés : Pulcinella, amant de Pimpinella, plaît à toutes les autres filles, suscitant la jalousie des autres garçons.

Toujours pas de Stravinsky. On attend avec impatience maintenant que la musique se fasse entendre. Le chef, Georges-Elie Octors, depuis le début, vient errer sur la scène à la recherche de ses musiciens – en l'occurrence, ceux de l'Orchestre de Bretagne. Enfin, les voilà, à la queue leu leu. Fausse entrée, les musiciens ne font que passer. Apparition/disparition : cette fois le ressort est cassé, il a trop servi. La scénographie de Goury est à l'image de la chorégraphie : parfois lumineuse, souvent inutilement compliquée.

Michèle-Anne de Mey clôt cette deuxième partie par une dernière image : inspirée d'une des tristes parades foraines peintes par Picasso, elle rend hommage à ses illustres prédécesseurs, les auteurs de la première version de *Pulcinella* qui, le 15 mai 1920, à l'Opéra de Paris, réunissait Massine, Cocteau et Stravinsky. La partition était dirigée par Ernest Ansermet. C'est, en effet, à la demande de Diaghilev que le compositeur russe écrivit son ballet pour voix et petit orchestre, d'après des partitions manuscrites de Pergolèse.

Quand, dans la fosse, les musiciens prennent place, il est trop tard pour que l'accord s'établisse entre la musique et la danse qui, depuis une heure déjà, fait cavalier seul. Venant accentuer ce divorce, Michèle-Anne de Mey a demandé à Georges-Elie Octors de faire des pauses dans la musique de Stravinsky. Certaines, forts longues, cassent le rythme de la partition et, souvent, amoindrissent les interventions des chanteurs (Jean-Guy Devienne, basse, Andrew Forbes-Lane, ténor, Ingrid Stijsiger, soprano).

Le finale mêle le trapèze à la danse. Trapézistes professionnels, Philippe de Coen et Pascale Clerbaux travaillent, sans filet, au bord de la chute simulée. Malgré toute attente – le vieux rêve d'envol d'Icare –, trapèze et danse ne font pas bon ménage. Fasciné par la chute possible, on oublie la musique et la danse.

DOMINIQUE FRÉTARD

▶ *Pulcinella* de Michèle-Anne de Mey, jusqu'au 4 juin, à 20 h 30, Théâtre de la Ville. Tél. : 42-74-22-77. Les 9 et 10 juin, Théâtre des Gémeaux, Sceaux, le 5 juillet, Festival de Châteauvallon.



CULTURE

MUSIQUES

ARCHIE SHEPP au New Morning

Comédien de jazz

On pourrait s'interroger sur le charisme d'Archie Shepp (né à Fort Lauderdale, Floride, en 1937). On peut s'interroger sur sa longévité musicale. La critique sérieuse trouve qu'il joue faux. Il a effectivement une façon de déposséder le son, de longer l'harmonie, d'érailler le thème, de rendre au blues ce qui lui appartient, qui ne sonne pas très juste...

Il est auteur de théâtre et en permanence comédien de jazz. Chaque instant, chaque pause, chaque prise de bec est une image faite. Difficile d'être à ce point musicien de tout le corps, musicien de tout le jazz. Archie Shepp ne le joue plus depuis plus de vingt ans, ce qui l'a rendu célèbre. Pour autant il ne cesse de le jouer. Avec la lucidité de celui qui sait quitter ce dont il ne se sépare pas. Son intelligence impressionne. On comprend ce public du New Morning, mercredi 1er juin, plus jeune que lui d'une quarantaine d'années. Archie Shepp prend le thème (Parker, Monk), laisse défiler scrupuleusement les harmonies (Horace Parlan est au piano), assied le tempo (Steve McCraven à la batterie, Wayne Dockery à la basse), *et se promène*, avec une liberté très étrange, sans aucun souci de la critique sérieuse, simplement pour le jeu et l'image. Il dissèque l'idée, il sculpte le son, il écoute tout en le jouant *'Round Midnight*. Il donne pour finir une *sorte de fantaisie funky*. Il éclaire les compositions d'Horace Parlan, beau pianiste de légende. Et juste pour les amateurs du premier cercle, donc pour tous les autres, il laisse à Arthur Blyte (saxophone alto) une version acidulée, *incroyablement légère*, presque nerveuse, d'une valse oubliée de Fats Waller : *Jitterburg waltz*. On comprend que Clint Eastwood ait invité Archie Shepp à ouvrir le Festival de Cannes.

FRANCIS MARMANDE

Mort du pianiste Jean-Joël Barbier

Le pianiste Jean-Joël Barbier est mort dans la nuit du 31 mai au 1er juin à Paris. Il était âgé de soixante-quatorze ans.

Né à Belfort, cet interprète avait reçu une formation pianistique de Blanche Selva et de Lazare Levy. Il avait ensuite mené une carrière atypique, et partagé son temps entre l'écriture de romans, d'ouvrages musicologiques (un *Dictionnaire des musiciens français*) et d'articles dans « la Revue musicale » ou la revue « Disques ». Il n'avait jamais cessé de servir la musique française depuis les années 50, jouant *essentiellement Debussy*, Chabrier, ou Déodat de Séverac, alors presque inconnu.

Mais c'est à la fin des années 60 qu'il se fait connaître avec une intégrale de l'œuvre pianistique d'Erik Satie qui prenait le contre-pied de tout ce qu'on croyait *savoir alors sur l'auteur de Parade*. A l'inverse des interprétations à la pointe sèche et au second degré des recueils « gothiques » ou des pièces « humoristiques » du musicien d'Arcueil, Barbier y met une lenteur, une profondeur, une mélancolie. Il accrédite dans les faits la thèse d'un Satie plus mystique qu'excentrique. C'est avec Barbier *que le « mystère »* Satie s'est accrédité. Peu d'interprètes ont à ce point œuvré pour réhabiliter une musique que personne, auparavant, n'avait jamais vraiment prise au sérieux.

A. R.

FESTIVAL : « Synthèse » électroacoustique à Bourges.– *Le* GMEB (Groupe de musique électroacoustique de Bourges), en coproduction avec la ville, organise du 3 au 11 juin la 24e édition d'un des plus vieux festivals de musique sur bande. Intitulée « Synthèse », cette manifestation comprend, en plus des trois concerts quotidiens, la 2e édition du Salon des compositeurs (panorama de la production), des rencontres-débats avec les artistes présents et la projection de films expérimentaux. Cette année, en l'honneur du cinquième centenaire de la naissance de Rabelais, le Festival a commandé à treize artistes français et étrangers une œuvre sur l'auteur de *Gargantua*. Ces premières mondiales seront données les 7 et 8 juin.

LE 50e ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LES VÉTÉRANS DU JOUR J — 16

14 heures. A bord de son Spitfire Denys Boudard aperçoit Caen en feu

***6 juin 1944, 14 heures.* Le colonel Stagg, chef des services *météorologistes* de la Royal Air Force (RAF) aux oracles duquel était suspendu le déclenchement d'« Overlord », avait annoncé une éclaircie au cours de la journée du 6 ; et voilà qu'elle a lieu. N'était la fumée des obus et des bombes, ou la brume artificielle diffusée au ras des vagues par les fameux avions Boston, chargés de créer cet écran pour protéger des tirs l'arrivée des chalands, civils et combattants s'apercevraient qu'en dépit de la tempête glacée de ces derniers jours l'été ne devrait plus tarder. *Dans le* ciel de Normandie un peu plus dégagé, l'aviation allemande brille par son absence, tandis que des milliers d'avions alliés, marqués *de bandes noires et blanches pour les* distinguer des appareils ennemis, entretiennent un bourdonnement assourdissant. Protection de convois, escorte de planeurs, bombardements massifs sur objectifs ennemis ou attaques en piqué sur une station radar, un dépôt de *munitions*, une batterie de DCA... Les pilotes de la RAF, où cohabitent sereinement nombre de nationalités, maîtrisent le ciel comme jamais.**

***112 avions français sont sous son commandement, organisés* en 7 *squadrons* aux noms de provinces de France : Ile-de-France, Alsace, Berry, Lorraine... Un chiffre dérisoire au regard des *11 000 appareils rassemblés par les Alliés*, mais avec des jeunes pilotes rompus à la discipline de la RAF et prêts à tous les risques. Denys Boudard pilote un Spitfire, un avion de chasse *monoplace bien adapté* au combat aérien. Il porte son casque en cuir, son masque à oxygène et s'apprête à entamer la *deuxième* mission de la journée vers la côte normande.**



ROGER-VIOLLET

L'aviation alliée (ici, un Hurricane) a démontré le 6 juin son énorme supériorité. Aux 10 536 sorties d'avions de combat alliés (sans compter les 1 730 avions de transport), le commandement aérien allemand n'a pu opposer que 319 sorties au-dessus du ciel de France...

« Ce que j'étais impatient de repartir vers la France ! Impatient d'être à nouveau de la partie, de voir ce qu'il en était de la fabuleuse opération qui se déroulait chez moi – chez moi ! – au-delà de ces 177 kilomètres d'eau qui séparaient la base anglaise de Ouistreham. *J'avais la tête pleine de ces images stupé*fiantes découvertes au petit matin, lors de la toute première mission : le littoral normand couvert de bateaux, de milliers de bateaux, de *toutes tailles, de toutes formes ; des croi*seurs, des cuirassés, des cargos, des paquebots, des vedettes, des chalands ; le ciel sillonné d'avions mettant résolument le cap sur la Normandie ; et puis ces plages immenses où couraient déjà des milliers de soldats... J'étais rentré groggy, bouleversé, à la base de Menston. La libération de la France venait de commencer ! Oui ! Et c'était magnifique !

» Tous les pilotes d'ailleurs partageaient cette espèce de joie fiévreuse. Le *breakfast du retour avait été animé*. Et tandis que j'attendais de nouvelles instructions pour la suite de la journée, je m'étais senti de plus en plus optimiste. L'aviation allemande que l'on *redoutait tant était restée invisible ;* les troupes alliées pourraient donc avancer ; et les villes, derrière la côte, seraient vite libérées.

» J'avais survolé Caen vers 7 h 30. La ville était indemne. J'avais même vu avec émotion les silhouettes des gens dans les rues ; des habitants qui devaient se douter qu'il se passait quelque chose ; qui devaient être pleins d'espoir et ravis. Et j'avais rassuré le capitaine Ozanne dont la famille habitait rue des Carmes. Tout baignait. « Overlord » démarrait sous les meilleurs auspices. Il me tardait de remonter dans mon Spitfire.

» L'avais-je attendu, ce fameux rendez-vous ! Trois ans que j'en rêvais. Trois ans que j'espérais la grande offensive qui foutrait à la porte les Germains ! Trois ans enfin qu'avec mon copain Jean Hébert j'avais atterri en Angleterre aux commandes d'un biplan de la Luftwaffe, volé au nez et à la barbe des Allemands sur la base de Caen-Carpiquet. C'était le 29 avril 1941 et je ne vous dis pas la stupéfaction des militaires de Christchurch qui jouaient au cricket quand ils ont vu se poser sur leur terrain un petit avion à croix gammée !

» On avait dix-neuf ans, une admiration éperdue pour les exploits de Mermoz, Nungesser et Coli, Hélène Boucher, Saint-Exupéry ; *et un dégoût profond pour la caste* politique dont la lâcheté nous révoltait. Comment avaient-ils pu se résoudre ainsi à la débâcle ? Comment pouvaient-ils accepter le joug nazi ? Cela nous rendait malades. Nous ne pensions qu'à rejoindre Londres. Par tous les moyens.

» *Je me souviens* qu'un dimanche à Paris, Jean et moi avions surpris un défilé de plusieurs milliers de soldats allemands sur les Champs-Elysées. Ils marchaient d'un pas *strict*, les bottes *étincelantes*, l'uniforme impeccable, en chantant *Horst Wessel Lied* ; et leurs voix chaudes et fortes remplissaient toute l'avenue. Nous étions pétrifiés. Cette force, cette puissance... Jean a regardé sa montre. Il avait les yeux emplis de larmes. *« Il faudra qu'on se souvienne,* m'a-t-il dit. *Tu entends ? Ils défilent le dimanche à 11 heures. Eh bien, on reviendra de Londres, un dimanche, à 11 heures, les faire chanter à notre tour. Et tu verras de quelle façon ! »*

« Je n'aurais pas loupé cette mission pour un empire »

» Je redécollais donc vers 14 heures, le 6 juin. Mission : protéger un convoi de Dakota remorquant des planeurs jusqu'à Ouistreham et Ranville. Le temps s'était un peu éclairci sur la Manche ; l'armada était toujours là, inouïe, de l'embouchure de l'Orne à la presqu'île du Cotentin. L'image d'ailleurs me turlupine depuis un demi-siècle, avec cette question obsédante : comment l'armée la plus *puissante du monde, qui redoutait* d'un jour à l'autre un débarquement allié, n'a-t-elle pas vu ces bateaux qui depuis deux jours convergeaient vers ses côtes par milliers ?

» Mais j'ai tant d'autres questions ! Pourquoi n'y a-t-il pas eu plus de réaction dans le ciel ? Pourquoi les blindés allemands ont-ils été d'abord immobilisés avant de recevoir ordres et contre-ordres suicidaires ? Pourquoi tant de leurs officiers étaient-ils justement injoignables ? Il est de curieuses coïncidences, dans ce fameux D-Day... Mais revenons au 6.

» Je n'avais pas peur, non. Peut-être parce que je n'étais pas un « passager » comme tous ces fantassins qui attendaient dans des *barges le moment de débarquer. J'étais le* maître d'une machine qui réagissait instantanément, vibrait, frémissait sous la moindre impulsion ; avec laquelle je faisais corps, quitte à devoir payer cash la moindre erreur fatale. Mais j'étais sûr de moi, le doute ne m'effleurait pas. J'étais volontaire ! Je n'aurais pas loupé cette mission pour un empire. Je savais pourquoi j'étais là : j'allais libérer la France. On allait mettre le paquet. En finir avec les Germains ! Quelle chance, décidément, j'avais !

» *L'œil aux aguets*, attentif, concentré, je scrutais *le ciel. Un avion ennemi peut toujours* surgir de nulle part. Et soudain, à mi-Manche, j'ai aperçu le trait noir à l'horizon. Une ligne verticale qui ne pouvait être qu'une énorme colonne de fumée. Et j'ai tout de suite pensé à Caen... Caen devait être en feu. J'étais abasourdi.

» *Je continuais de me rapprocher* de la côte, les planeurs arrivaient sur la gauche avant d'être largués. L'un d'eux s'écrasait, d'autres se brisaient à l'atterrissage ; des hommes couraient sous mes yeux. Et Caen était en train de brûler. C'était inimaginable. Ne devait-on pas la prendre le soir-même ? Ils sont dingues, je me suis dit ! C'est une énorme ânerie ! Encore un coup de Montgommery, très impopulaire, déjà, dans la RAF. Balancer la purée sur la ville de Guillaume le Conquérant ! *Sur la cité la plus élégante*, la plus prestigieuse de la Basse-Normandie ! Jamais je n'aurais pensé que le prix de la liberté serait aussi élevé. J'avais un sentiment d'horreur.

» Impossible, cette fois, de survoler la ville qui avait disparu tout entière dans un voile de fumée noire. Et j'ai gardé pour moi ma désolation. On ne parle pas en vol, sauf en cas d'urgence, et dans un minimum de mots. C'est le règlement de la RAF, toujours si *rigoureuse, contrairement à l'usage des Amé*ricains qui jaspinaient dans leurs micros comme des pipelettes.

» Je suis rentré à la base, à l'est de l'île de Wight. Pas heureux. Mal au cœur. Ma région était en feu. Les villes et les villages que je connaissais par cœur pour les avoir sillonnés à bicyclette et survolés plus tard dans le petit avion où j'apprenais à piloter étaient en train d'être rasés de la carte. Mes parents, mes amis, se trouvaient sous les bombes. Sous les bombes alliées... Les Britishs, toujours si corrects, compatissaient sincèrement. Et nous attendions les informations. Caen, apprenait-on, avait en effet été bombardée à *13 h 30 pour stopper les troupes alle*mandes ; les Canadiens avaient bien progressé dans leur secteur. Les Américains souffraient encore sur Omaha...

» Je suis rentré sous ma tente. Sur mon carnet de vol, j'ai écrit : *« Invasion D-Day »* en lettres capitales. Ce n'est pas tout à fait ainsi que j'avais imaginé notre Jour J. Et j'ai pensé à Jean. Il ne connaîtrait ni les bonheurs ni les douleurs de la Libération. Il ignorerait la surprise délicieuse que j'avais eue, le 5 juin au soir, *en découvrant au briefing de* 22 heures sous la tente des cartes – gardée cette fois par des sentinelles en armes – que le débarquement aurait lieu chez nous, en Normandie. Il ne saurait pas non plus la nausée que m'a procurée la vue de notre région réduite en cendres en quelques heures, et dans laquelle je croirai pendant deux mois – à tort – mes parents disparus.

» En mai 1943, Jean avait disparu en mer du Nord, aux commandes d'un avion de la RAF, notre nouvelle famille. Alors c'est vrai qu'à la guerre on a souvent le sentiment étrange, en décollant de bon matin, qu'on ne verra peut-être pas le soleil se coucher. Et certains avions en effet ne rentrent jamais à la base. Mais je n'ai jamais cessé de penser : pourquoi lui, pourquoi pas moi ? Question toujours sans réponse. »

∴

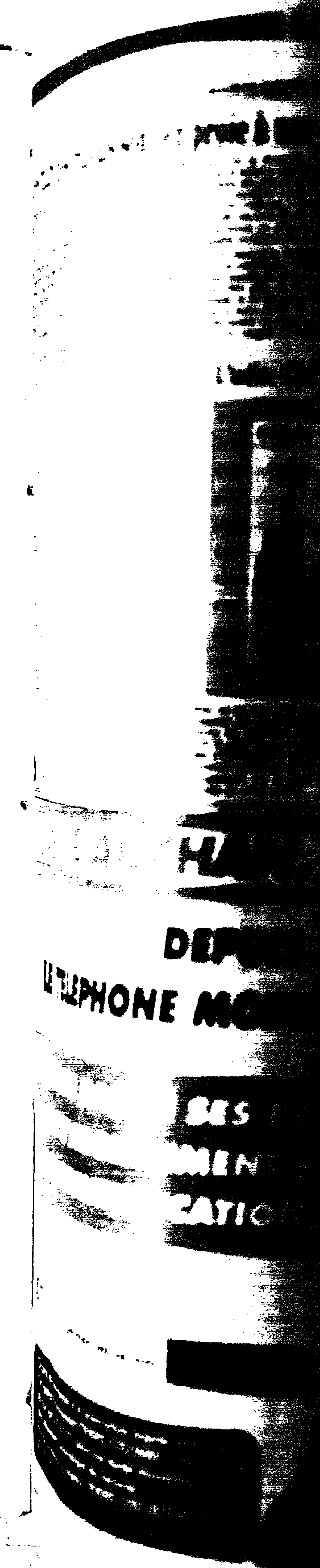
Denys Boudard sera le premier Français à poser son Spitfire sur l'aérodrome de Carpiquet, le 14 août 1944. « Tabernacle ! *lui criera un soldat canadien en apercevant la croix de Lorraine sur l'avion.* Un vrai Français de France ! » *Il découvrira quelques jours plus tard que sa famille qu'il avait cru anéantie à Flers sous les bombes est en vie et il enchaînera patrouilles et missions jusqu'à la fin de la guerre. Il entrera alors au centre d'essai en vol de Brétigny-sur-Orge – avec une interruption en Indochine – puis rejoindra Istres comme capitaine. Il est revenu à Caen où, en retraite, il a créé et animé pendant huit ans Les ailes caennaises à l'aéroclub de Carpiquet. Père de trois filles, grand-père d'une petite-fille, il* pilote encore un petit *Rally* à quatre *places,* « pour le plaisir ». *Un plaisir qu'il aime faire partager :* « Revenez-donc un jour à Caen. On survolera les plages... Si vous n'avez pas peur ! » *Peur ? Avec lui ? Jamais !*

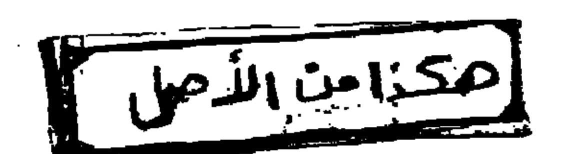
ANNICK COJEAN

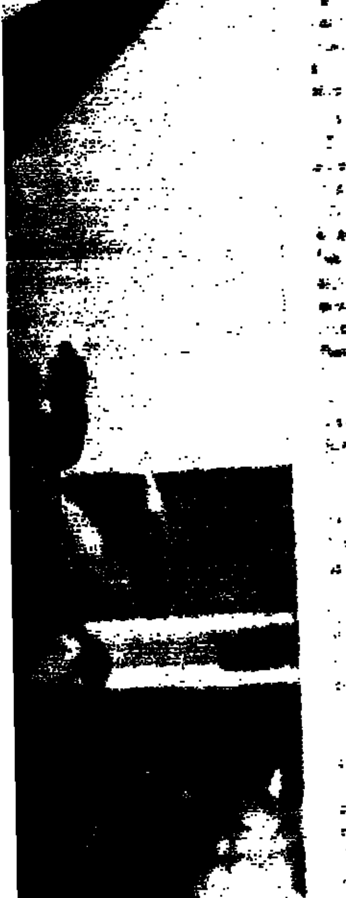
Demain
17 heures. Rolf de Boeser tente, avec son régiment allemand, de rallier Sainte-Mère-Eglise.

RTL diffusera, vendredi 3 juin, dans son journal de 8 heures, un entretien avec un vétéran de l'armée allemande en Normandie.

هكذا من الأصل







Remous sur les places financières européennes

Les marchés français sont en proie à une psychose de baisse

La descente aux enfers des marchés financiers européens s'est encore accentuée mercredi 1er juin. La forte correction des cours qui s'est accélérée depuis deux semaines est provoquée par l'inquiétante remontée des taux d'intérêt à long terme. L'annonce, toujours mercredi 1er juin, par la Bundesbank d'une modeste baisse de 0,05 point de son taux de prise en pension à 5,15 % n'y a rien fait. A l'ouverture, jeudi 2 juin, la Bourse de Paris semblait légèrement se reprendre et gagnait 0,40 %.

Une psychose « baissière » est en train de gagner les marchés financiers français. Mercredi 1er juin, l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris a perdu 2,5 %, ce qui porte à 16 % son recul depuis son record historique de 2 360,98 le 2 février, et le ramène à son niveau de juin 1993, et même de septembre 1992, toute la hausse du second semestre 1993 se trouvant effacée. De plus, en franchissant à la baisse le seuil des 2 000, considéré comme un point important par les analystes sur graphiques, il risque, suivant certains de ces analystes, de descendre beaucoup plus bas, avec des paliers à 1 900, 1 800, voire 1 700.

Même en faisant la part des exagérations pessimistes, on mesure à quel point le puissant optimisme du dernier trimestre 1993, s'appuyant sur les perspectives de reprise de l'économie en 1994 et 1995, était fragile. Sans doute les marchés vivent d'anticipations et d'espoirs, et réagissent négativement au *« fait accompli »* : c'est la loi du genre. Mais, en l'occurrence, la forte correction des cours à laquelle on assiste en ce moment est provoquée par un phénomène tout à fait pervers, celui de l'inquiétante remontée des taux d'intérêt à long terme (*le Monde* du 1er juin).

Cette remontée s'accentue tous les jours sur le marché des taux d'intérêt de Paris, le MATIF, où l'on parle carrément de *« descente aux enfers »*. Les enfers : celui des cours des obligations, qui pèsent lorsque les rendements montent ; celui de l'emprunt d'Etat à dix ans (OAT), qui était de 6,75 % le vendredi 21 mai, puis de 6,17 % le vendredi 27 mai, est passé à 7,30 % mardi 31 mai et à près de 7,50 % le 1er juin. Comme la hausse de la Bourse en 1993 (plus de 20 %) s'était faite sur la baisse des taux d'intérêt à long terme revenus de 8,50 % à moins de 6 % (5,61 % exactement le 13 janvier 1994), il est fatal que la remontée de ces taux pèse sur le cours des actions.

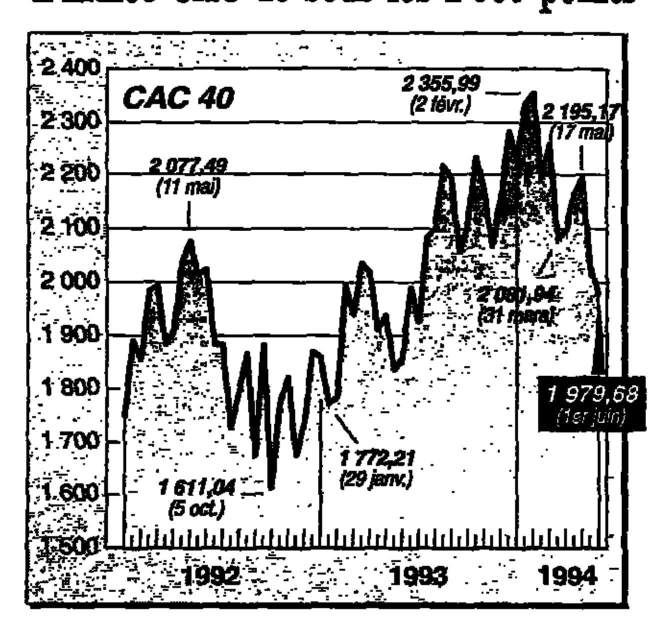
C'est de très mauvais augure pour les privatisations restant à effectuer, à commencer par celle des AGF, et cela risque de devenir très coûteux pour le budget puisqu'un point (1 %) de rendement sur les emprunts d'Etat (250 milliards de francs en 1994) représente 2,5 milliards de francs d'intérêts, et que depuis le début de l'année ce rendement a augmenté de deux points. Ajoutons que selon certaines indications, les opérateurs étrangers qui avaient spéculé sur la baisse des taux, en achetant d'énormes quantités d'emprunts d'Etat français en 1993, en auraient revendu pour plus de 100 milliards de francs depuis le début de cette année, ce qui complique la tâche du Trésor, celle de lever les emprunts, qu'avaient grandement facilitée les abondantes souscriptions des non-résidents en 1993.

Ce trouble des marchés, perceptible d'abord aux Etats-Unis, ensuite en Europe, puisqu'à Francfort le rendement des emprunts d'Etat à dix ans est passé de 5,50 % en janvier à plus de 7 % ces jours derniers, reflète plus ou moins la confusion des banques centrales. Ces dernières cherchent à retrouver leur crédibilité, cruellement mise à mal par un renchérissement des taux à long terme qu'elles voulaient éviter à tout prix pour ne pas pénaliser des économies soit en plein redémarrage, soit au sortir de la récession. Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale, qui voulait rassurer des prêteurs rendus inquiets par la surchauffe et une reprise possible de l'inflation, a provoqué malgré elle une belle flambée des taux à long terme en relevant par petits paquets ses taux à court terme.

En Allemagne, la Banque fédérale, en minimisant d'abord la croissance anarchique de la masse monétaire M3, puis en raidissant son attitude et en annonçant une pause dans la baisse de ses taux directeurs, a déconcerté les marchés. Ces derniers se vengent en réclamant des rémunérations plus élevées pour les capitaux à placer, d'autant que la montée du déficit budgétaire en Europe et donc des émissions d'emprunts d'Etat les inquiète. Mais toujours, en Europe, cette inquiétude légitime devient de la psychose caractérisée, puisque, en France par exemple, à près de 7,50 % le rendement des emprunts d'Etat à dix ans vient de dépasser celui des emprunts d'Etat américains (7,40 %), dans un pays où la surchauffe et l'inflation menacent, ce qui n'est tout de même pas le cas chez nous.

FRANÇOIS RENARD

L'indice CAC 40 sous les 2 000 points



Rien ne va plus à la Bourse de Paris qui a cédé près de 10 % en l'espace de deux semaines. Mercredi 1er juin, contaminé par la chute du marché obligataire, l'indice CAC 40 a encore perdu 2,47 % pour passer pour la première fois de l'année sous le seuil des 2 000 points à 1 979,68 points. Depuis le 1er janvier, le recul atteint maintenant 12,7 %. Pour les analystes, le CAC 40 s'approche sur le plan graphique d'un autre seuil important autour de 1 850 points.

Après deux jours de négociations au Club de Paris

L'Algérie obtient un rééchelonnement de sa dette

L'Algérie a obtenu, mercredi 1er juin, un rééchelonnement de sa dette extérieure estimée à 26 milliards de dollars (146 milliards de francs), a-t-on appris de source proche du Club de Paris. Ce réaménagement négocié avec les représentants de dix-sept pays créanciers va permettre à l'Algérie d'alléger de 5 milliards de dollars les remboursements qu'elle doit effectuer entre mai 1994 et mai 1995. Le paiement de ces 5 milliards sera étalé jusqu'en 2009 avec une période de grâce de quatre ans. On a souligné, toujours de même source, qu'il n'y avait pas eu abandon de créances.

C'est la première fois que l'Algérie passait devant le Club de Paris. Au total, sa dette envers les membres de celui-ci s'élève à environ 16 milliards de dollars. Les principaux créanciers sont, par ordre décroissant, la France, les Etats-Unis, l'Italie, l'Allemagne et le Japon.

Avant le rééchelonnement, le service de la dette algérienne pour 1994 s'élevait aux alentours de 8,5 milliards de dollars contre plus de 9 milliards en 1993, année au cours de laquelle les remboursements ont absorbé 86 % des recettes d'exportation, essentiellement des hydrocarbures dont les cours sont à la baisse.

Après le réaménagement, ce taux devrait être réduit environ de moitié. Soit un peu moins que ce que souhaitait le ministre algérien des finances, Ahmed Benbitour, présent à Paris pour les négociations et qui, lors d'un entretien à la télévision algérienne, dimanche 29 mai, avait déclaré vouloir le ramener à 30 %. M. Benbitour avait ajouté qu'un accord devait permettre à son pays de constituer *« des réserves suffisantes en devises pour libéraliser le commerce extérieur »*.

Ce rééchelonnement a pu être obtenu après que l'Algérie avait envoyé, en avril, au Fonds monétaire international (FMI), une lettre d'intention exposant un plan détaillé de redressement de son économie : limiter le déficit budgétaire, égal à 9,2 % du produit intérieur brut (PIB) en 1993, contenir le taux d'inflation autour de 30 % et les hausses de salaires, limiter la croissance de la masse monétaire et libérer les prix.

La dévaluation du dinar

L'objectif est que l'Algérie retrouve le chemin de la croissance : après une baisse de près de 2 % en 1993, le PIB devrait progresser, cette année, de 3 % et de 6 % en 1995. L'envoi de cette lettre d'intention s'est accompagné d'une dévaluation, le 10 avril, du dinar algérien de 40,17 % (*le Monde* du 12 avril 1994). Condition indispensable pour que le FMI donne son accord au programme d'ajustement économique. Ce qui a été fait, le 27 mai, avec l'octroi de 1,04 milliard de dollars de crédits.

Cette aide du fonds devrait ouvrir la voie à d'autres financements. Les Douze ont décidé, pour leur part, de débloquer la seconde tranche d'un prêt exceptionnel de soutien à la balance des paiements (150 millions d'écus, soit 990 millions de francs) consenti en 1991, mais qui n'avait pas été versée faute du respect, par l'Algérie, de certaines conditions.

Des discussions sont en cours pour une rallonge de 200 millions d'écus. Une délégation de l'Union européenne est arrivée, lundi 30 mai, à Alger pour faire un point sur la situation économique et politique du pays.

ALAIN PUCHAUD

Le maintien en détention du PDG français suscite des réactions opposées

Les enquêteurs insistent sur la responsabilité personnelle de Didier Pineau-Valencienne

Didier Pineau-Valencienne reste en prison. *La chambre du conseil* du tribunal de première instance de Bruxelles a, en effet, donné raison, mercredi 1er juin, au juge d'instruction, Jean-Claude Van Espen, opposé à sa libération sous caution. Pour expliquer cette décision, le parquet a publié un communiqué précisant les charges retenues. Ce communiqué fait allusion à des « manœuvres illicites » qui auraient permis au groupe français de disposer d'importantes liquidités au préjudice de ses filiales belges.

■ RÉACTIONS. En Belgique, les interventions et déclarations multiples émanant de dirigeants d'entreprise et d'hommes politiques français ont choqué une opinion ayant la désagréable impression d'être réduite au rang de preneur d'otage.

■ CONSÉQUENCES. Le maintien en détention du PDG du groupe Schneider inquiète désormais les analystes financiers, qui s'interrogent sur la dégradation de l'image du groupe, notamment sur le plan international, qui ne manquera pas de résulter de la *procédure judiciaire*. Chez Schneider, le message est clair. « Le groupe continue à fonctionner normalement ».

BRUXELLES

de notre correspondant

La voiture amie qui, mercredi 1er juin, attendait Didier Pineau-Valencienne près de la prison de Forest pour le ramener éventuellement à Paris est repartie bredouille. Rien n'a été épargné au président de Schneider, ni le fourgon cellulaire qui l'a emmené au Palais de justice ni les menottes. Après sa comparution devant la chambre du conseil du tribunal de première instance de Bruxelles, le matin, sa défense est venue lui apporter la mauvaise nouvelle en prison, dans l'après-midi : la cour a donné raison au juge d'instruction, opposé à une *libération même sous caution* ; tout comme pour le banquier italien Valentino Foti, sa détention provisoire se prolongera pendant un mois, sauf aboutissement de la procédure d'appel, ou sauf – ce qui est plus probable – si le juge Jean-Claude Van Espen s'estime assez informé après le retour de la mission d'enquête qu'il a envoyée à Paris.

A cet égard, *Pierre* Méhaignerie, garde des sceaux, a été bien inspiré de promettre une franche collaboration aux Belges. Ce ne fut pas toujours le cas, notamment lors d'une précédente enquête sur une affaire d'horodateurs qui suscita des perquisitions à la CGE à Paris. « Les enquêteurs belges avaient *constaté qu'ils étaient étroitement* surveillés et que les personnes qu'ils interrogeaient avaient été prévenues de leur arrivée par les autorités françaises », écrit la Libre Belgique dans un article assez révélateur de ce climat.

Le profil bas adopté par les représentants locaux du groupe et certaines indiscrétions laissaient prévoir que la journée serait mauvaise pour M. Pineau-Valencienne. Le quotidien économique bruxellois l'Echo publiait mercredi matin les propos sévères d'un enquêteur : « Il s'efforce de minimiser son rôle, mais il est le responsable final des infractions qui lui sont reprochées et, s'il n'avait pas joué de rôle actif dans ces affaires, il ne serait pas en prison. »

Après la décision de la cour, le parquet – fait assez rare – a jugé bon de publier un communiqué précisant les charges retenues (lire ci-dessous). Il faut reconnaître que le portefeuille des deux holdings belges de *Schneider est de nature à susciter* les soupçons. Outre des sociétés aux activités industrielles ou tertiaires allant de l'ingénierie à la distribution d'énergie, en passant par l'immobilier, Cofibel et Cofimines avaient des participations dans des sociétés financières à la raison sociale aussi énigmatique que leur régime fiscal : SHL, de droit bermudéen ; Mitraco et Itrec, l'une et l'autre de droit panaméen.

Le coup de pied de l'âne

Dans un entretien accordé au quotidien belge la Nouvelle Gazette, le baron Edouard-Jean Empain, interrogé au bureau parisien de sa société de promotion immobilière, a fait quelques déclarations ressemblant au coup de pied de l'âne : « M. Pineau-Valencienne a travaillé dans le groupe Empain quand j'en étais président. Mais il a montré de l'impatience parce que je ne lui trouvais pas un job plus important. Alors il est parti chez Rhône-Poulenc. [...] *De mon* temps, j'étais responsable de tout. En cas de fusion ou pour faire rentrer un actionnaire, même minoritaire, il aurait fallu me mettre au courant. Mais M. Pineau-Valencienne a peut-être une autre façon de diriger. [...] Je ne crois pas en la responsabilité de l'homme. Par contre, en tant que responsable d'un groupe... »

A ce stade, Schneider a en tout cas une consolation. Au cours de la confrontation de mercredi, il n'a pas été question de participa*tion involontaire au blanchiment* de l'argent « sale », via les partenaires louches de PB Finance, naguère associée au groupe. En octobre 1993, ces rumeurs avaient déjà fait du tort aux projets de M. Pineau-Valencienne, rappelle la Tribune Desfossés du 31 mai. A l'époque, Schneider avait voulu augmenter son capital pour réduire son endettement. Mais, les articles parus à Bruxelles sur les liens de Schneider avec des gens suspects de profiter du commerce de la drogue étaient de nature à effrayer les clients visés aux Etats-Unis, c'est-à-dire les gérants de caisse de retraite ou de fonds de pension. Il fallut mettre l'opération en veilleuse, *le temps de faire taire ces rumeurs*, preuves à l'appui, et non sans avoir engagé des procédures contre certains journaux belges.

Certes, les accusations lancées contre Schneider paraissent moins graves au regard de la morale. Néanmoins, il faut se rappeler qu'en Belgique un juge d'instruction ne peut décerner un mandat d'arrêt qu'en cas d'absolue nécessité pour la sécurité publique et si les faits reprochés à la personne poursuivie sont de nature à entraîner pour l'inculpé une peine correctionnelle d'au moins un an de prison.

J. de la G.

▶ Lire également page 10 la revue de presse.

Le parquet précise ses accusations

Le parquet de Bruxelles a publié, mercredi 1er juin, via l'agence officielle belge Belga, le communiqué suivant :

« *Cette affaire concerne* la gestion des filiales belges du groupe Schneider, dont les sociétés Cofibel et Cofimines.

» L'enquête porte sur des opérations financières dont le résultat a été de réduire de façon déterminante l'actif des sociétés belges. En effet, des indices de manœuvres illicites sont apparus, qui permettent de considérer que le groupe Spep-Schneider *aurait bénéficié dans des* conditions suspectes d'importantes liquidités au préjudice des filiales belges, de l'ordre de plus de 3 milliards de francs belges (1) entre 1988 et 1992.

» Elle porte également sur les circonstances de l'offre publique d'achat sur les titres de Cofibel en 1993. Il est apparu que plusieurs sociétés offshore appartenant à l'ensemble Cofibel-Cofimines étaient restées dissimulées tant aux actionnaires qu'aux autorités de contrôle, rendant suspecte d'irrégularité la procédure d'OPA. Dans ce contexte, l'enquête porte en outre *sur le sort des dividendes de socié*tés offshore appartenant à Cofibel-Cofimines et qui ne semblent pas avoir été distribués à l'ensemble de l'actionnariat de ces sociétés. Les montants, qui pourraient ainsi avoir fait l'objet d'un détournement au préjudice tant des filiales que de leur société mère, sont évalués à 1,8 milliard de francs belges. »

(1) 1 franc belge vaut environ 0,60 franc français.

Les Belges refusent le rôle de « preneurs d'otage »

BRUXELLES

de notre correspondant

Si Didier Pineau-Valencienne avait été incarcéré à la demande d'un juge non pas belge mais français, il est probable que la réaction de ses pairs eût été au moins aussi vive, tant les patrons vivent *mal* d'entrer à leur tour dans l'ère du soupçon. Cet aspect des choses échappe à une population qui a le sentiment désagréable de passer brusquement du statut, déjà peu *enviable, de « cousins » demeu*rés et inoffensifs à celui de « preneurs d'otage ».

A Paris, les signataires du message de soutien au détenu *de la prison de Forest font sim*plement figure de personnalités ayant un réflexe de solidarité bien compréhensible, et somme toute honorable, en faveur d'un ami ou d'un collègue de conseil *d'administration. A Bruxelles*, le nom des sociétés que certains d'entre eux – par ailleurs administrateurs de Schneider – président ou dirigent n'est pas sans signification. La Compagnie de Suez de Gérard Worms, c'est 61 % du capital de la Société générale de Belgique ; Alcatel-Alsthom de Pierre Suard, c'est la maison mère des filiales belges du groupe ; les AGF de Jean-Daniel Lefranc, c'est l'actionnaire principal d'Assubel-Vie ; Elf-Aquitaine de Geneviève Gomez, c'est un actionnaire très minoritaire de Petrofina, mais qui a peut-être des ambitions. Autant de noms qui évoquent d'autres OPA, *d'autres prises de contrôle sou*vent dénoncées par une partie des Flamands, gens entreprenants, bons chefs de PME, adeptes du libéralisme, mais méfiants à l'égard d'une bourgeoisie bruxelloise francophone qu'ils suspectent d'esprit d'abandon à l'égard des grands groupes français.

La présence économique fran*çaise n'est évidemment* pas perçue de la même façon en Flandre et en Wallonie. Mais, dans l'ensemble du pays, ce peuple divisé peut avoir un sentiment commun de dignité offensée quand un ancien chef d'Etat et un ancien premier ministre étrangers paraissent lui donner des leçons, comme l'ont fait Valéry Giscard d'Estaing et Edith Cresson. Sans tomber dans l'emphase de Pan, l'imitateur belge du Canard enchaîné, qui croit devoir signifier à Paris que le « temps des colonies » est fini, la francophone Libre Belgique et le néerlandophone De Standaard ont eu les mêmes accents pour rappeler que le *royaume* d'Albert II est un Etat de droit et non une république bananière. En Flandre comme en Wallonie, la presse a fait des portraits élogieux du juge Jean-Claude Van Espen sans se demander, pour une *fois*, quelle était sa langue natale.

Une justice lente et brouillonne

Dépourvue de moyens, la justice belge est souvent lente et brouillonne. Elle n'a jamais élucidé l'affaire des « tueurs fous du Brabant », dans les années 80. Le jour même où la chambre du conseil maintenait M. Pineau-Valencienne en détention provisoire, la Cour de cassation mettait autoritairement un terme à une guerre des juges et des polices qui gêne la recherche de la vérité sur l'assassinat de l'ancien ministre André Cools, il y a trois ans. Mais, avec l'armée, le ministère des affaires étrangères et quelques autres grands corps, cette justice sauve l'honneur d'un pays souvent en proie à des querelles triviales. Ce qu'on sait du juge Van Espen donne à penser qu'il est indifférent à l'agitation extérieure. Les déclarations en faveur de M. Pineau-Valencienne ne serviront ni ne desserviront celui-ci. Mais, si elles se multipliaient, elles obéreraient les relations bilatérales. On ne peut pas traiter un partenaire de l'Union européenne comme un vulgaire petit actionnaire.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Le garde des sceaux propose la collaboration judiciaire de la France

Le ministre de la justice, Pierre Méhaignerie, a souhaité, mercredi 1er juin, que la justice française soit associée à la justice belge pour faire avancer la vérité dans l'affaire qui a valu au PDG du groupe Schnei*der, Didier Pineau-Valencienne*, d'être emprisonné à Bruxelles.

Interrogé à sa sortie du conseil des ministres sur ses intentions dans cette affaire, M. Méhaignerie *a répondu : « D'abord faire en* sorte que la justice française s'associe, en ce qui concerne les commissions rogatoires, à la justice belge pour faire avancer le plus vite possible la vérité. Ensuite, il appartient à la justice belge de décider soit de la libération soit de la prolongation de l'incarcération. »

A cette occasion, M. Méhaignerie a tenu à rappeler qu'il avait fait adopter, en France, l'an dernier, une mesure permettant « à tout citoyen mis en prison avant le procès, de demander un « référé liberté » au président de la cham*bre d'accusation dans l'heure qui* suit son incarcération ». Le garde des sceaux a estimé que c'était une « mesure supplémentaire de garantie vis-à-vis des justiciables ».

Un état-major restreint remédie à l'absence du patron du groupe

« Le groupe continue à être dirigé ! », s'exclame-t-on chez Schneider. En l'absence du PDG, Didier Pineau-Valencienne, incarcéré depuis cinq jours, c'est Robert Jeanteur, le directeur général, qui a pris les commandes et prend les décisions courantes. « C'est un ami de Didier Pineau-Valencienne depuis très longtemps ». Agé de *soixante-trois ans, entré chez* Schneider comme directeur général adjoint en juin 1992, M. Jeanteur s'occupait déjà du groupe auparavant, avec GM2, une société conseil en marketing et management.

Il s'appuie sur un état-major restreint au sein duquel figurent Michel Staib, directeur général ajoint et directeur de la communication du groupe, Jean-Louis Andreau, l'ancien patron de Télémécanique, responsable des affaires internationales, Charly Denny, venu de la firme Square D (acquise par Schneider en 1989 à la suite d'une OPA victorieuse), Daniel Melin, ex-pdg de Merlin-Gerin, qui supervise les activités françaises du groupe.

Le comité exécutif du groupe, qui se réunit plusieurs fois par mois, est en ce moment présidé par M. Jeanteur. Cette instance où s'élaborent les grandes décisions stratégiques du groupe, réunit aussi MM. Staib, Andreu et Melin, Jean-Paul Jacamon pour Spie-Batignolles, Pierre Revegnaud pour les activités France.

« En ce moment, on est, c'est vrai, en attente. Mais il n'y a pas de gros dossiers gelés. L'accord avec AEG vient d'être formalisé », explique le groupe français.

COMMENTAIRE

Un libéralisme vulnérable

EN France, dans « l'establishment », la mobilisation en faveur de Didier Pineau-Valen*cienne est exceptionnelle : la qua*si-totalité des grands patrons, l'Elysée, Matignon, un ancien premier ministre – Edith Cresson –, un ancien président de la République – Valéry Giscard d'Estaing –, *ont fait part de leur émotion non*, bien sûr, sur la nature des charges, qui relève de la seule justice belge, mais sur le fait qu'un chef d'entreprise se retrouve dans une geôle outre-Quiévrain. A travers *la dimension emblématique* de cette incarcération, quatre problèmes sont soulevés.

Il y a tout d'abord la question de la responsabilité du chef d'entreprise. Si on se souvient des péripéties judiciaires qui avaient marqué la seconde moitié des années 70 lorsqu'en France le juge Patrice de Charette mettait en prison des employeurs jugés responsables d'accidents du travail, on a du mal à accepter le lien entre la responsabilité d'une personne morale – une entreprise – et l'éventuelle culpabilité d'une personne physique – l'employeur. *« DPV » fait les frais d'une nou*velle logique qui veut que le PDG soit responsable de fautes ayant pu être commises par ses subordonnés tout au long de la chaîne. Le pouvoir s'est décentralisé, mais la responsabilité unique reste celle du sommet de la pyramide.

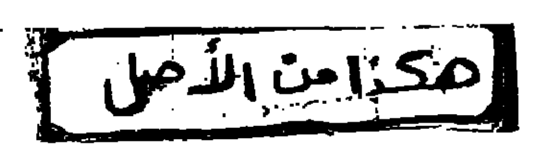
Cette conception de la responsabilité pénale et personnelle de l'employeur est appliquée par la justice belge avec une rigueur que l'on ne connaît pas encore en France. Si tel était le cas, on imagine l'onde de choc que cela provoquerait alors que, pour des rai*sons très différentes, et sans que* ces affaires aient des liens les unes avec les autres, des dirigeants aussi différents que Bernard Tapie, Pierre Bergé, Jean-Louis Petriat, Pierre Suard ont *maille à partir avec la justice. Mais* déjà, sans pour autant jeter un soupçon global sur la classe entrepreneuriale, *ces* « affaires » ont pour effet de ternir l'image des entreprises, paradoxalement réhabilitée par les socialistes en 1983, à travers déjà la médiatisation du « mythe Tapie » et une certaine complaisance pour « l'argent facile ». Déjà incriminée pour ses responsabilités dans la montée du chômage, l'entreprise vacille sur le piédestal où on l'avait hissée. Le culte de l'entreprise semble bien révolu.

Le revers de l'argent facile

En troisième lieu, les entreprises sont jugées comptables des armes qu'elles ont utilisées pour conquérir des marchés à l'étranger, dans le cadre de la mondialisation des échanges, en s'appuyant en Europe sur la libre circulation des capitaux qu'elles avaient longtemps souhaitée. Rien d'étonnant donc à ce que dans ce monde de capitaux flottants et d'argent roi, on retrouve, à travers *l'affaire Schneider*, la suspicion autour de l'utilisation de filiales pour le blanchiment de la drogue ou du recours à des « paradis fiscaux » permettant de dissimuler commodément des actifs. L'argent facile a son revers.

Enfin, l'affaire Didier Pineau-Valencienne met en lumière ce qu'un haut dirigeant patronal appelle « la vulnérabilité » du système libéral. *Depuis plusieurs années*, et sans que la gestion socialiste représente à cet égard la moindre parenthèse, le *libéralisme s'est* imposé en Europe. Chacun loue les vertus de l'économie de marché, le débat portant seulement *sur le rôle de l'Etat dans la régula*tion de ce marché. La chute du mur de Berlin a sonné le glas d'une certaine conception du socialisme. On retrouve depuis cinq ans un consensus sur le fait *que même à l'est de l'Europe*, l'avenir ne peut être que libéral. Mais on s'est bien gardé de s'interroger sur les valeurs sous-tendues par ce choix. « S'il ne repose pas sur l'éthique, la compétence *et la solidarité, le libéralisme* ne tiendra pas », soulignait récemment un grand patron. A travers les « affaires » actuelles, c'est bien l'éthique qui risque de devenir le talon d'Achille du libéralisme...

MICHEL NOBLECOURT



à Paris et à Bruxelles

Le groupe Schneider s'explique

Le groupe Schneider a publié, mercredi 1er juin, un communiqué dans lequel il répond aux accusations formulées contre lui en Belgique. Ce communiqué se présente sous la forme d'une « déclaration » qui paraît simultanément dans la presse sous forme d'encart publicitaire.

« Même s'il la déplore, le groupe Schneider prend acte de [la] *décision judiciaire* [visant Didier Pineau-Valencienne] (...).

» La conviction du groupe Schneider est que les incriminations formulées à son encontre et à celle de son président-directeur général ne sont pas fondées.

» Il convient tout d'abord de rappeler que Didier Pineau-Valencienne est président des conseils d'administration des seules sociétés Cofibel et Cofimines et qu'il n'exerce aucune responsabilité de gestion ou de représentation dans aucune des autres sociétés concernées.

» Par ailleurs, il faut souligner que la responsabilité de la gestion d'une société belge incombe au seul administrateur délégué. En ce qui concerne les sociétés Cofibel et Cofimines, cette responsabilité a toujours, en fait et en droit, été confiée à M. Verdoot (1).

» De plus, il convient de rappeler sur les trois points principalement évoqués que :

– En ce qui concerne la gestion de Cofibel et Cofimines, celle-ci a toujours été assurée au bénéfice de l'ensemble de leurs actionnaires. Comme cela a déjà été précisé, le prix versé aux actionnaires lors des offres publiques récentes a représenté 4,25 fois le cours de 1981 pour Cofibel et 4,60 fois pour Cofimines. Globalement, la gestion de Cofibel et Cofimines a donc permis une valorisation importante pour tous ses actionnaires sur cette période.

– En ce qui concerne, M. Foti et PB Finance, il convient de rappeler que :

• Ni M. Didier Pineau-Valencienne ni aucun dirigeant du groupe Schneider n'a jamais été mandataire social ou administrateur de PB Finance ;

• Cofibel et Cofimines sont devenues actionnaires minoritaires de PB Finance en 1988 et n'en sont plus actionnaires aujourd'hui ;

• La gestion de cette société a été totalement et exclusivement assurée de concert par M. Foti et M. Verdoot.

– En ce qui concerne, les sociétés étrangères non consolidées (offshore), il convient de rappeler qu'elles résultent d'un accord entre d'importantes sociétés belges dont le groupe Empain, après l'indépendance du Congo en 1960, en vue de préserver certains intérêts miniers.

Lorsque le groupe Schneider est revenu sous contrôle français en 1981, il a hérité du groupe Empain du portage d'un ensemble de sociétés étrangères exploitant du minerai à partir du Zaïre, ensemble placé sous la gestion de M. Verdoot.

Sur la gestion, le groupe Schneider confirme les points suivants :

– Ces sociétés étrangères non consolidées de Cofibel et Cofimines étaient, pour des raisons historiques, gérées de manière très autonome par les responsables belges de ces filiales, le groupe Schneider se limitant à quelques interventions formelles :

– Aucune utilisation des fonds générés par ces sociétés étrangères n'a été faite au bénéfice du groupe Schneider autrement que par la distribution de dividendes vers Cofibel et Cofimines ;

– Le groupe n'est plus actionnaire aujourd'hui de ces activités qui ont été cédées à des investisseurs. »

(1) NDLR. _ Ancien administrateur délégué de Cofibel et Cofimines, Jean Verdoot est aujourd'hui décédé.

Les milieux financiers se montrent inquiets

Jusqu'ici sereins, les milieux financiers s'inquiètent désormais du maintien en détention de Didier Pineau-Valencienne, qu'ils jugent *« désastreux »* pour l'image du groupe Schneider. Les déclarations sur la probité du PDG font place à des interrogations sur l'ampleur que pourrait prendre l'affaire. *« Cela peut vouloir dire que le dossier est plus épais qu'on ne le croyait »*, expliquait ainsi, mercredi 1er juin, un analyste financier. *« Je pense toujours qu'il endosse une responsabilité pénale liée à sa fonction de président »*, précisait-il en ajoutant que *« l'œuvre »* de Didier Piena-Valencienne, paraît *« aujourd'hui moins brillante, et en terme d'image, cela pourrait même devenir désastreux »*.

Nombreux sont ceux, désormais, qui estiment que l'affaire ne restera pas sans conséquence sur le regard jeté par les investisseurs, surtout étrangers, sur la façon dont le groupe était dirigé. *« L'affaire,* explique un analyste, *est révélatrice de la façon dont les sociétés étaient gérées, dans l'intérêt du groupe et pas des actionnaires : cela peut aussi soulever des questions sur les opérations faites en France. »*

DÉMOGRAPHIE

Selon une étude de l'INSEE sur les naissances en 1992

Les pays scandinaves ont la fécondité la plus élevée d'Europe

Retournement complet en quelques années : c'est aujourd'hui en Scandinavie que la fécondité est la plus élevée d'Europe, souligne l'étude sur les naissances en 1992 publiée par *INSEE Première*. En 1992, en effet, les taux les plus élevés ont été observés en Islande (2,21 enfants par femme en âge d'en avoir), en Suède (2,09), avant la catholique Irlande (2,03), la Norvège (1,89), la Finlande (1,85), la Grande-Bretagne (1,79) et le Danemark (1,76).

En France, la baisse de la fécondité (1,73 enfant par femme en 1992 ; 1,65 en 1993) ne devrait pas empêcher les femmes nées en 1960 d'atteindre une descendance finale de 2,1 enfants. Celles nées en 1962 y parviendront peut-être, car elles ont déjà eu en moyenne 1,4 enfant à trente ans. En effet, les naissances tardives augmentent : si ce sont toujours les femmes de vingt-cinq à vingt-neuf ans qui ont le plus d'enfants, en 1992 40 % des naissances sont intervenues chez des femmes de trente ans et plus.

D'autre part, la proportion de naissances hors mariage continue à augmenter en France : elle a atteint 32,8 % en 1992, loin encore des pays scandinaves (57,3 % en Islande, 49,5 % en Suède, 46,4 % au Danemark, 42,4 % en Norvège), mais devant les autres pays européens (la Grande-Bretagne venant ensuite avec 30,8 %). La proportion atteint 50 % chez les femmes de vingt à vingt-quatre ans. Les naissances hors mariage sont fréquentes dans toutes les régions françaises : elles représentent plus de 37 % du total en Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes et Languedoc-Roussillon, et il n'y a que l'Alsace où le pourcentage (25,7 %) soit significativement inférieur à la moyenne.

G. H.

SOCIAL

Convention avec les HLM, ouverture d'une concertation

La direction et les syndicats d'EDF veulent prévenir l'insolvabilité durable d'une part croissante des usagers

Les dirigeants d'EDF et de l'Union nationale des fédérations d'organismes HLM ont signé, mercredi 1er juin, une convention tendant à optimiser la consommation de chauffage et d'électricité des locataires du parc HLM. Au moment où les coupures de courant pour factures impayées progressent fortement, cette convention s'inscrit dans les réflexions tendant à préserver l'accès des plus défavorisés à l'électricité.

En 1993, les agents EDF ont procédé à 670 000 coupures d'électricité pour factures impayées, soit une augmentation de 30 % des coupures en six ans. Près de 75 000 d'entre elles ont concerné des foyers défavorisés déjà connus des services sociaux. Confrontée à l'insolvabilité durable d'une part croissante de sa clientèle, la direction d'EDF a déjà mis en place plusieurs dispositifs, mais elle reconnaît que la tendance à l'accroissement des accidents de paiement exige la mise en œuvre d'une *« politique plus vigoureuse et ambitieuse »*.

Alors que l'exclusion et la précarité s'étendent, les effets de la convention « pauvreté-précarité », signée à l'hiver 1992 avec l'Etat, paraissent en effet bien minces. Cette convention, qui vise à éponger les factures en souffrance des plus nécessiteux, n'a été mise en œuvre, et avec un bonheur inégal, que dans 86 des 98 départements. En 1993, seuls 51 000 foyers ont été pris en charge par ce dispositif, pour un coût de 50 millions de francs, supporté par EDF, l'Etat, les caisses d'allocations familiales et autres collectivités locales. Ces dernières ont toutefois dû pallier, dans de nombreux départements, le désengagement des pouvoirs publics qui n'ont au total versé en 1993 que 10 millions de francs sur les 20 millions de francs promis dans le cadre de la convention. Autre faiblesse de ce dispositif, cet effacement de dettes, certes décrété dans les situations d'urgence, maintient les plus démunis dans une situation d'assistance.

Identifier les causes d'impayés

Parallèlement, la politique de prévention fondée sur la diffusion de « compteurs libre énergie », permettant à l'usager de mieux réguler une consommation payée d'avance, s'est, pour le moment, limitée à l'installation de 4 000 appareils. La convention signée, mercredi 1er juin, par les dirigeants d'EDF et ceux de l'Union nationale des fédérations d'organismes HLM renforce cette logique de prévention des accidents de paiement. Ce protocole prévoit en effet de promouvoir auprès des locataires, les moyens de paiement (étalement des factures, paiement à la carte...) censés déjà les prémunir contre l'acquittement de notes d'électricité astronomiques. Avec cette quatrième convention depuis 1985, EDF et les HLM s'engagent aussi à étudier comment éviter les gaspillages d'électricité lors de l'installation du chauffage dans les logements neufs et à améliorer la performance et le renouvellement des équipements existants.

La direction d'EDF a aussi accepté d'ouvrir à l'automne une large concertation avec les syndicats, les associations caritatives et les groupements de consommateurs. Ces discussions devraient permettre de mieux identifier les causes réelles de ces impayés (négligence, insolvabilité durable ou abus) et de prévenir les coupures de courant chez les plus défavorisés, sans pour autant les déresponsabiliser.

Dans cette perspective, la fédération CFDT d'EDF-GDF a présenté des propositions afin d'instaurer *« un véritable droit à l'énergie pour les plus démunis »*. La CFDT suggère la création de points d'accueil dans les zones sensibles pour rétablir un dialogue mis à mal par la recherche de gains de productivité à tout prix. Elle propose aussi la création d'un « chèque énergie » qui, *« moyennant une participation des familles proportionnelle à leurs revenus, donnerait droit à x francs de fourniture de gaz ou d'électricité »*. La fédération CGT de l'énergie souhaite l'arrêt de toute coupure d'électricité et de gaz, l'abaissement du taux de TVA de 18,60 % à 5,5 % sur *« l'électricité, produit de première nécessité »* et l'instauration d'une tranche sociale minimum gratuite.

Quant aux associations caritatives, à l'instar d'ATD Quart-Monde, elles plaident en faveur d'une gestion personnalisée des dossiers qui ne cantonne plus les plus pauvres dans un assistanat irresponsable. Au vu de ces premières contributions, les discussions qui s'ouvriront à l'automne promettent d'être riches. A condition de déboucher.

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

Après quatre ans d'application

M. Méhaignerie va réformer la loi sur le surendettement des ménages

Le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, a présenté mercredi 1er juin, dans le cadre de son « programme pluriannuel pour la justice », une réforme de la loi du 31 décembre 1989 sur le surendettement des ménages, dite « loi Neiertz », du nom du secrétaire d'Etat à la consommation à son origine.

La loi « relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles » est entrée en vigueur le 1er mars 1990, malgré l'opposition du monde bancaire. Elle comporte un volet préventif, visant à renforcer la protection de l'emprunteur et la sécurité du prêteur (1) et un volet curatif reposant sur l'institution de commissions départementales de surendettement, réunissant cinq membres (2), ayant la tâche d'élaborer un règlement amiable entre le surendetté et ses prêteurs (souvent multiples). En cas d'échec de cette conciliation, les intéressés peuvent saisir le juge d'instance qui demande l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire civil et a le pouvoir d'imposer des solutions. Quarante pour cent des 310 000 dossiers recensés en quatre ans sont arrivés sur le bureau du juge.

Devant l'encombrement des tribunaux, le garde des sceaux prévoit désormais de transférer aux commissions de surendettement le traitement des dossiers, le juge n'étant plus saisi qu'en cas de désaccord entre les parties. En clair, les commissions pourront, comme le juge dans la version actuelle, imposer des mesures aux débiteurs et aux prêteurs.

Cette réforme entraîne une nouvelle levée de boucliers de toutes parts, dans la mesure notamment où elle transfère un pouvoir judiciaire à des commissions administratives. Le Conseil national de la consommation, le comité des usagers des banques, l'UFC-« Que Choisir », l'ensemble des établissements de crédit l'ont repoussée ou critiqué. Dans un entretien donné à *InfoMatin*, Véronique Neiertz critique également la réforme : *« J'ai bien peur que l'objectif recherché par le gouvernement – décongestionner les tribunaux d'instance – n'aboutisse à remplacer un contentieux par un autre »*, déclare-t-elle notamment.

F. V.

(1) Ce texte doit être replacé dans son contexte : la deuxième moitié des années 80, au cours de laquelle on a assisté à une forte augmentation de l'endettement des ménages, générant parfois des situations dramatiques de surendettement.

(2) Le préfet, le trésorier payeur général, le représentant local de la Banque de France, un représentant des organisations de consommateurs et un des établissements de crédit).

INDUSTRIE

Sur fond d'imbroglio juridique

Le sort de M. Gomez à la tête de Thomson se décidera au Parlement

Alain Gomez peut-il demeurer PDG de Thomson SA ? En refusant une modification « à la sauvette » de la loi de 1983, le président de la République a relancé la polémique sur l'interprétation juridique des textes (*le Monde* du 27 mai). Pour être PDG d'une société, il faut en être administrateur. L'article 11 de la loi de 1983 *« relative à la démocratisation du service public »* fixe à cinq ans la durée du mandat des administrateurs des entreprises publiques. Le texte ajoute qu'un administrateur ne peut *« exercer plus de trois mandats consécutifs »*. La durée maximale d'exercice des fonctions d'un président ne peut donc excéder quinze ans. Voilà pour la règle.

Une loi n'est jamais rétroactive. Elle efface donc le fait que M. Gomez a été administrateur du groupe pour la première fois en juin 1982. Et elle fait commencer la *« nouvelle vie »* administrative du PDG en juin 1984, date à laquelle il est nommé, pour la première fois, administrateur de Thomson SA au titre de la loi de 1983. *« Alain Gomez achève, ce mois-ci, sa dixième année d'administrateur et de présidence »*, expliquent ses partisans, en laissant entendre qu'il peut encore rester cinq ans à la tête de son groupe.

L'ennui – et l'ambiguïté – est venu de la loi de privatisation de 1986, qui, sans supprimer les dispositions de celle de 1983, a mis fin aux mandats de tous les présidents du secteur public, quitte à ce qu'ils soient reconduits pour la durée de leur mandat d'administrateur restant à courir. M. Gomez est dans ce cas, qui a effectué son premier mandat de cinq ans... en deux fois (1984-1986, 1986-1989). Y a-t-il eu *« une première période de cinq ans exercée en deux mandats »*, comme l'affirment les partisans de M. Gomez ? Ou bien deux mandats distincts, bien qu'écourtés, comme le veulent ses détracteurs ? De la réponse dépend, en l'état des textes, la possibilité ou non de renommer le PDG de Thomson SA.

Les défenseurs d'Alain Gomez estiment qu'*« on se trouve dans une situation ambiguë, où il y a eu formellement trois mandats mais deux périodes de cinq ans, alors que la loi de 1983 prévoit un maximum de trois mandats de cinq ans »*. A leurs yeux, il n'y aurait *« rien d'illégitime »*, *« aucune iniquité »* et, surtout, *« aucun passe-droit »* à modifier des textes supprimant des incohérences nées de l'« empilement » de textes au fil du temps. *« Cela permettrait simplement,* ajoute un défenseur de cette thèse, *de donner aux PDG des entreprises publiques le temps nécessaire à l'exécution de leur mission. »* C'est d'ailleurs, ajoute-t-on, *« ce qui aurait motivé l'avis du secrétariat général du gouvernement recommandant au premier ministre une clarification des textes »*.

Cette thèse est vigoureusement combattue par certains responsables, pour qui le nombre des mandats d'Alain Gomez, comme ceux de l'ensemble des administrateurs des entreprises publiques, ne saurait s'apprécier à leur durée. *« Pour savoir combien de fois un membre de conseil d'administration a été nommé, il suffit de regarder, pour chacun d'entre eux, le nombre de décrets de nomination publiés au* Journal officiel, précise l'un d'entre eux. *Tout autre critère est sans objet »*.

On saura, dans une quinzaine de jours, lors de l'examen du projet de loi sur *« diverses dispositions d'ordre économique et fiscal »*, si un opportun amendement d'origine parlementaire ou gouvernemental vient clore la querelle. Et autoriser un administrateur à demeurer en poste, sans limitation du nombre de ses mandats...

PIERRE-ANGEL GAY

RECTIFICATIF. – Contrairement à ce qui était indiqué dans le résumé en tête de l'article consacré à la nouvelle loterie britannique (*le Monde* du 31 mai), ce n'est pas 32 milliards de livres par an que le consortium Camelot, retenu par le gouvernement de Sa Majesté, espère des jeux de hasard, mais 32 milliards de livres pendant la durée de la licence d'exploitation, soit sept ans.

VIE DES ENTREPRISES

Pour un montant maximal de 1,9 milliard de francs

Le prince Al Waleed va acquérir de 13 % à 24 % d'Euro Disney

Le prince saoudien Al Waleed a annoncé, mercredi 1er juin, son intention d'investir de 1 à 1,9 milliard de francs dans le capital d'Euro Disney.

On le savait intéressé par la reprise de Méridien, il arrive au secours de Mickey. Le prince Al Waleed Bin Talal, neveu du roi Fahd d'Arabie Saoudite, est prêt à investir 1,9 milliard de francs dans la prochaine augmentation de capital d'Euro Disney et s'engage à financer un centre de congrès dans le parc de loisirs, a-t-il annoncé dans un communiqué commun avec Euro Disney le 1er juin. Le plan de sauvetage du complexe de Marne-la-Vallée, qui sera soumis à l'approbation des actionnaires lors d'une assemblée générale extraordinaire le 8 juin, prévoit une augmentation de capital d'un montant de 6 milliards de francs souscrit à 49 % par la Walt Disney Company et garanti à 51 % par des banques créancières.

Le prince Al Waleed s'est engagé à acquérir auprès de ces dernières entre 13 % et 24 % du capital (soit de 1 à 1,9 milliard de francs) en fonction du niveau de souscription du public. La United Saudi Commercial Bank (USCB), qu'il préside, a signé un accord aux termes duquel elle « contregarantit » trois des principaux établissements qui souscriront à l'augmentation de capital d'Euro Disney, à savoir la BNP, Indosuez et la Caisse des dépôts et consignations. L'accord prévoit que l'homme d'affaires saoudien et sa banque acquerront, à leur prix d'émission, les actions disponibles après la souscription.

Dans le cas d'une souscription massive du public, la société Walt Disney vendra au prince des actions pour un montant maximal de 1 milliard de francs. Cette dernière hypothèse ferait tomber la participation de la maison mère du parc de loisirs de 49 % actuellement à environ 36 %. Toutefois, l'accord limite la participation des Saoudiens au capital, qui ne devra pas dépasser, après un an, la moitié de la participation détenue par Walt Disney et *« ne pourra excéder en aucun cas 2,4 milliards de francs sur la base du prix d'émission des actions nouvelles »*. L'accord prévoit également des restrictions concernant la liberté de cession par l'investisseur saoudien des actions Euro Disney et l'engagement de ne pas accroître sa participation pendant dix ans.

Enfin, le prince Al Waleed s'est engagé pour une période de trois ans à apporter à Euro Disney un montant maximum d'environ 560 millions de francs pour le développement et la construction d'un centre de congrès sur le site afin d'attirer un plus grand nombre de visiteurs dans le parc et surtout de remplir les hôtels dans la semaine et en basse saison.

Agé de trente-sept ans, le prince Al Waleed a fait parler de lui récemment en s'associant au groupe Accor dans son offre de rachat de 42,34 % du capital des hôtels de luxe Méridien, filiale du groupe Air France. Pour l'heure, le dossier fait l'objet d'un examen par la commission de privatisation, qui devrait départager les offres d'Accor et du britannique Forte.

L'investisseur saoudien détient de nombreuses participations à l'étranger et dans son pays, où il a monté une société de BTP, Kingdom Establishment. En 1988, il a pris une participation significative dans l'USCB. En 1991, il est devenu le principal actionnaire privé de la Citicorp en prenant une participation de 800 millions de dollars (14,88 %). Deux ans plus tard, il a acheté 11 % du grand magasin new-yorkais Saks Fifth Avenue.

MARTINE LARONCHE

Nommé président du conseil de surveillance

Julien Charlier quitte la direction de DMC

Après trois années de préparation par un comité *ad hoc*, la succession de Julien Charlier, patron de fer du groupe textile DMC depuis 1981, devrait trouver son épilogue, jeudi 2 juin. Réunis dans l'après-midi en assemblée générale, les actionnaires du numéro un mondial de l'impression sur tissu et du fil de mercerie devaient d'abord voter la transformation du groupe en société avec conseil de surveillance et directoire. Julien Charlier, soixante-sept ans, *qui avait dit, l'an dernier, son intention* de quitter la direction opérationnelle du groupe, devrait prendre la présidence du conseil de surveillance, rejoint notamment par Michel Renault, directeur général du Crédit lyonnais, et Jacques Dermagne, président de la Fédération de la grande distribution.

Un capital éclaté

Julien Charlier avait aussi pris soin ces dernières années de se faire épauler par un comité exécutif destiné à se tranformer en directoire. C'est donc au sein de ce comité, si tout se passe comme prévu, que devrait être choisi le nouveau président du directoire. Jacques Boubal, *quarante-quatre ans, actuel directeur* général, et David Suddens, quarante-cinq ans, un Britannique siégeant au directoire de la filiale allemande du groupe KBC faisaient figure de favoris, sans qu'une nomination extérieure – le nom de Jean-Jacques Delort, ancien patron du Printemps, *a circulé – soit exclue. Très éclaté et* mal contrôlé – le récent retrait des familles Thiriez et Cartier-Bresson n'a rien arrangé –, le capital de DMC est, en effet, principalement détenu par des groupes financiers. Le successeur de Julien Charlier à la direction du groupe devra, en tout cas, relancer l'activité et assurer le déploiement à l'international – en Asie notamment – d'un groupe sauvé de la faillite au début des années 80, mais très durement frappé par la crise ces dernières années. Le chiffre d'affaires a baissé à nouveau l'an dernier, revenant à 7,98 milliards de francs (- 7,6 %). Le résultat s'est maintenu à 51 millions de francs, grâce à une nouvelle diminution des effectifs, tombés à 10 188 salariés (- 8 %) et, dans certains cas, à un strict gel des salaires. Des grèves ont d'ailleurs éclaté au début de l'année 1994 en région Rhône-Alpes, qui ont permis aux salariés d'obtenir 180 francs d'augmentation par mois au lieu des 80 francs qui leur avaient été proposés...

P.-A. G.

Un succès sur son rival Siemens

GEC-Alsthom acquiert la firme allemande de matériel ferroviaire Linke-Hofmann-Busch

Le groupe franco-britannique GEC-Alsthom a annoncé, mercredi 1er juin, à partir de son siège social situé à Amsterdam, qu'il venait d'acquérir 51 % du capital de la société allemande Linke-Hofmann-Busch. Cette société de matériel ferroviaire était auparavant détenue par Preussag (un grand conglomérat *sidérurgique), qui restera actionnaire* à 49 %.

Linke-Hofmann-Busch, qui emploie environ 2 000 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 1,4 milliard de francs, est située à Salzgitter, près de Hanovre. *« Elle possède une longue tradition et une grande expérience dans les études et la fabrication d'ensembles mécaniques de matériel roulant »*, précise GEC-Alsthom. Linke-Hofmann-Bush étant sous-traitant de Siemens, qui construit l'ICE, rival du TGV français, l'opération du groupe franco-britannique (dont le montant *financier n'a pas été révélé*) apparaît comme une pierre lancée dans le jardin du géant de Munich.

Mais Linke-Hofmann-Busch est aussi un important constructeur de *matériels de transport urbain*. Parmi les commandes les plus récentes, on peut citer des tramways pour de nombreuses villes allemandes, des métros pour Hambourg et Copenhague et du matériel roulant pour les chemins de fer allemands.

GEC-Alsthom, numéro un mondial de la construction ferroviaire, dispose déjà d'usines en France, en Belgique, en Grande-Bretagne et en Espagne, mais n'était pas jusqu'à ce jour implanté en Allemagne dans le domaine du matériel roulant. L'acquisition de la firme allemande lui permet donc une opportune ouverture vers les marchés d'Europe du Nord et de l'Est.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

APPELLATION

ELF SANOFI : « Sanofi » va diviser par quatre son nominal. – Elf *Sanofi, pôle santé et beauté* du groupe Elf Aquitaine, récemment privatisé, s'appellera désormais simplement « Sanofi », et procédera prochainement à une division par quatre de son nominal, de 100 francs à 25 francs, à la suite des assemblées générales ordinaire *et extraordinaire tenue le 1er juin.* « La Sanofi », comme on l'appelle dans les milieux économiques, renoue donc avec son ancien nom, puisque c'est ainsi que la société s'est appelée de 1973 – date de sa création – à 1992. Le président de Sanofi, Jean-François Dehecq, s'est déclaré confiant dans ses chances de reprise d'une partie des activités de Sterling Winthrop, mises en vente par le groupe Eastman Kodak, déclarant ainsi que *« cette opération devra représenter un levier à court terme sur les résultats »*.

AIDE

CASCADES et TEMBEC : 100 millions de francs d'aide pour reprendre l'usine papetière de Tartas. – Les deux groupes papetiers canadiens, Tembec et Cascades, ont indiqué, mercredi 1er juin à Bordeaux, qu'ils demandaient une aide des pouvoirs publics d'environ 100 millions de francs pour reprendre l'usine La Cellulose du pin à Tartas (Landes), dont la fermeture a été annoncée en janvier par Saint-Gobain. Selon Bernard Lemaire, président de Cascades, *« cette aide de 100 millions de francs permettrait de réaliser les investissements nécessaires à la reprise de l'entreprise »*, spécialisée dans la fabrication de pâte fluff, destinée aux produits d'hygiène. Les investissements, indispensables à la diversification de la production, sont estimés à environ 300 millions.

SOCIAL

GOODING ÉLECTRONIQUE SA : grève à l'usine (ex-Grundig) de Creutzwald. –Le tribunal de grande instance de Metz (Moselle) devait examiner, mardi 31 mai en référé, la régularité de la procédure de plan social déposé par la direction du groupe britannique Gooding Electronique SA et concernant l'usine de fabrication de téléviseurs de Creutzwald, rachetée début mars à *Grundig*. Parallèlement au *dépôt* de ce recours en référé par les syndicats, le personnel de l'usine s'est mis en grève depuis le 27 mai pour demander une amélioration du contenu de ce plan social qui entraîne la suppression de 212 des 562 emplois de l'usine.

ASSOCIATION

VEBA : association avec Preussag et Telecom Danemark pour la radiomessagerie. – Le conglomérat allemand Veba s'est associé *via* sa filiale Veba Telecom à Preussag et Telecom Danemark, qui ont déposé leur candidature pour obtenir une licence de radiomessagerie, a-t-on appris lundi 30 mai dans un communiqué. Les deux partenaires de Veba *ont fait acte* de candidature le 26 janvier auprès du ministère allemand des postes et télécommunications. En cas de succès, les trois firmes chargeront une entreprise commune, MinirRuf GmbH, de la création et de l'exploitation du réseau.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 1er juin ↓ Au plus bas

La Bourse de Paris est tombée au plus bas, mercredi 1er juin, dans le sillage du plongeon des marchés obligataires consécutif à la publication de chiffres américains considérés comme inflationnistes. En clôture, l'indice CAC 40 cédait 2,47 % à 1 979,68 points, soit une baisse de 12,7 % depuis le 1er janvier, alors que sur les marchés obligataires, le MATIF chutait de 1,16 % à 116,56 et son homologue allemand, le Bund, de 0,56 % à 92,32.

Malgré une reprise technique de *0,67 % à l'ouverture*, l'indice CAC 40 revirait rapidement à la baisse dans la matinée, après l'annonce par la Bundesbank d'une modeste baisse de 0,05 point de son taux de prise en pension à 5,15 %, décevante pour les marchés et largement anticipée.

Mais le « coup de grâce » est venu une fois encore des Etats-Unis, avec la publication de plusieurs chiffres, dont l'indice composite de l'activité économique établi par les directeurs des achats, *inchangé à 57,7 % en mai mais* dont une des composantes, l'indice des prix de gros, a fait un bond de 63,2 à 71,5. « Il n'en fallait pas plus pour renforcer la crainte des marchés d'une résurgence de l'inflation, d'où une dérive immédiate du marché obligataire américain puis de la Bourse de New-York et enfin des places européennes », commentait un boursier.

NEW-YORK, 1er juin = Résistante

Après avoir évolué en baisse durant l'essentiel de la séance, Wall Street s'est ressaisie, mercredi 1er juin, à la suite d'un renversement de tendance *du marché obligataire*. Les taux longs, qui étaient en hausse en début de journée, se sont ensuite repliés dans *l'après-midi, après l'annonce d'un* recul des prix des matières premières. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé la journée à 3 760,83 points, en très légère hausse de 2,46 points (+ 0,07 %). Quelque *280 millions de valeurs ont été traitées*. Les valeurs en hausse ont été légèrement plus nombreuses que celles en baisse : 1 175 contre 924, alors que 691 actions sont restées inchangées.

Plusieurs investisseurs sont restés sur la défensive dans l'attente de la publication, vendredi 3 juin, des chiffres de l'emploi pour mai, qui donneront des indications plus précises sur la performance de l'économie américaine durant cette période. Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans, principale valeur de référence, a reculé à 7,38 %, contre 7,43 % mardi soir.

VALEURS	Cours du 31 mai	Cours du 1er juin
Alcoa	70 5/8	70 3/8
Allied Signal Inc.	35 1/8	34 3/4
American Express	27 5/8	27 3/4
ATT	54 1/2	55 3/8
Bethlehem Steel	19 1/4	19 1/8
Boeing	46 3/8	46 3/4
Caterpillar Inc.	106 7/8	106 1/2
Chevron	87	88 1/4
Coca-Cola	40 3/8	41
Disney Corp.	43 1/4	43 5/8
Du Pont de Nemours	62	61 1/2
Eastman Kodak	46 7/8	46 3/8
Exxon	61	60 5/8
General Electric	49 5/8	50
General Motors	53 3/4	53 3/4
Goodyear Tyre	38 3/4	38 1/8
IBM	63 1/4	63 3/8
International Paper	69 1/4	71
McDonnell Douglas	120 3/8	121 3/8
Merck and Co.	30 1/2	30 3/8
Minnesota Mining	51	50 1/4
Morgan (J.P.)	66	66 5/8
Philip Morris	49 1/4	48 1/2
Procter & Gamble	56 3/8	55 3/8
Sears Roeb. and Co.	50 3/8	51 7/8
Texaco	63 1/2	63 3/4
Union Carbide	27	27
United Tech.	66 3/8	67
Westinghouse El.	13	13
Woolworth	15 3/4	15 5/8

LONDRES, 1er juin ↓ Aggravation des pertes

Les valeurs ont accentué leurs pertes, mercredi 1er juin, en fin de séance au Stock Exchange, après la publication de l'indice composite des *directeurs des achats (NAPM) aux* Etats-Unis qui a affaibli les actions et obligations américaines. L'indice *Footsie des cent grandes valeurs a clôturé* en baisse de 38,6 points (1,3 %) à 2 931,9 points. L'indice composite de *la NAPM est resté inchangé à 57,7 %* en mai, mais son indice de prix est passé de 63,2 à 71,5, relançant les craintes d'inflation et de hausse des taux d'intérêt américains.

Des craintes similaires au Royaume-Uni, alimentées par la dernière étude des directeurs d'achats britanniques indiquant qu'un manque de matières premières a poussé les prix à la hausse en mai, pour le *sixième mois consécutif, avaient affaibli* la tendance dès l'ouverture.

VALEURS	Cours du 31 mai	Cours du 1er juin
Allied Lyons	5,79	5,73
BP	3,85	3,84
BTR	3,73	3,68
Cadbury	4,63	4,55
Glaxo	5,36	5,29
GUS	5,79	5,80
ICI	8,06	8
Reuters	4,57	4,66
RTZ	8,43	8,31
Shell	7,05	7,02
Unilever	10,11	9,98

TOKYO, 2 juin ↓ Prises de bénéfice

La Bourse de Tokyo a terminé la séance du jeudi 2 juin sur une légère baisse, en dépit d'une envolée en début de journée qui a vu l'indice Nikkei établir un nouveau record de l'année à 21 198,74 points. Au final, l'indice Nikkei cède 44,11 points (0,2 %) à 21 009,00 points.

Cette baisse, la première depuis cinq séances, n'inquiète pourtant pas les opérateurs. « La tendance haussière sera préservée jusqu'à l'échéance des contrats et des options, le 10 juin », a assuré un opérateur de New Japan Securities. D'autant que le vice-ministre japonais du commerce et de l'industrie (MITI) a déclaré, jeudi 2 juin, qu'il avait « le sentiment que l'économie se redresse progressivement ».

VALEURS	Cours du 1er juin	Cours du 2 juin
Bridgestone	1 680	1 650
Canon	1 780	1 760
Fuji Bank	2 380	2 360
Honda Motors	1 920	1 950
Matsushita Electric	1 870	1 860
Mitsubishi Heavy	767	772
Sony Corp.	6 340	6 290
Toyota Motors	2 170	2 150

CHANGES

Dollar : 5,6230 ↑

Jeudi 2 juin, le deutschemark fléchissait à 3,4184 francs à l'ouverture du marché des changes parisien, contre 3,4196 francs la veille en fin de journée (cours indicatif de la Banque de France). Le dollar se redressait à 5,6200 francs mercredi soir (cours de la Banque de France).

FRANCFORT	1er juin	2 juin
Dollar (en DM)	1,6436	1,6415
TOKYO	1er juin	2 juin
Dollar (en yens)	104,72	104,65

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (2 juin) .... 5 7/16 % - 5 9/16 %

New-York (1er juin) .... 4 5/16 %

BOURSES

PARIS

	31 mai	1er juin
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 029,90	1 979,68
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 404,11	1 372,95
Indice SBF 250	1 365,51	1 337,20

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	31 mai	1er juin
Industrielles	3 758,37	3 762,99

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	31 mai	1er juin
100 valeurs	2 970,50	2 931,90
30 valeurs	2 354,20	2 321

FRANCFORT

	31 mai	1er juin
Dax	2 127,70	2 129,70

TOKYO

	1er juin	2 juin
Nikkei Dow Jones	21 053,11	21 009
Indice général	1 693,58	1 689,66

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,6260	5,6280	5,6393	5,6433
Yen (100)	5,3703	5,3749	5,4163	5,4232
Ecu	6,5824	6,5871	6,5734	6,5814
Deutschemark	3,4167	3,4190	3,4201	3,4240
Franc suisse	4,0200	4,0244	4,0312	4,0380
Lire italienne(1000)	3,5250	3,5275	3,5062	3,5108
Livre sterling	8,5329	8,5388	8,5395	8,5502
Peseta (100)	4,1443	4,1490	4,1210	4,1278

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	4 1/4	4 3/8	4 1/2	4 5/8	4 7/8	5
Yen (100)	2	2 1/8	2 1/16	2 3/16	2 1/8	2 1/4
Ecu	6 1/16	6 3/16	5 7/8	6	5 15/16	6 1/16
Deutschemark	5 1/16	5 3/16	5 1/16	5 3/16	5	5 1/8
Franc suisse	4 5/16	4 7/16	4 1/4	4 3/8	4 1/4	4 3/8
Lire italienne(1000)	7 7/16	7 11/16	7 9/16	7 13/16	7 11/16	7 15/16
Livre sterling	5	5 1/8	5 1/8	5 1/4	5 7/16	5 9/16
Peseta (100)	7 9/16	7 13/16	7 9/16	7 13/16	7 9/16	7 13/16
Franc français	5 7/16	5 9/16	5 7/16	5 9/16	5 1/2	5 5/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 2 JUIN

Liquidation : 23 juin
Taux de report : 5,63

Cours relevés à 11 h 15
CAC 40 : +1,49 % (2009,27)

Règlement mensuel

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
6240	EDF-GDF 3%	6120	6120	—
1040	B.N.P. (T.P)	1040	1050	+0,96
1032	Cr.Lyonnais(T.P.)	1030	1035	+0,49
2330	Renault (T.P.)	2280	2300	+0,88
2272	Rhone Poulenc(T.P)	2265	2280	+0,66
1230	Saint Gobain(T.P.)	1230	1230	—
1145	Thomson S.A (T.P)	1137	1110	−2,37
780	Accor 1	885	894	+1,31
815	Air Liquide 1	760	772	+1,58
655	Alcatel Alsthom 1	591	597	+1,02
610	Alcatel Cable 1	597	601	+0,67
395	Alspi 1	385	385	—
525	AGF-Ass.Gen.France	477	476	−0,21
1370	Axa 1	1257	1290	+2,63
985	Bail Invest. 1	886	892	+0,68
595	Bancaire (Cie) 1	520	529	+1,73
151	Bque Colbert C2/	146,10	145,10	−0,68
715	Bazar Hot. Ville 2	680	—	—
1310	Berger (M) 2	1226	1250	+1,96
470	Bertrand Faure 2	461	—	—
1250	BIC 1	1195	1201	+0,50
340	BIS 1	328,50	331	+0,76
265	B.N.P. 1	250	250,10	+0,04
355	Bollore Techno.1	345	349,50	+1,30
3220	Bongrain 1	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation (1)	VALEURS
520	Dassault-Aviation1
445	Dassault Electro 1
2030	De Dietrich 1
535	Degremont 1
75	Dev.R.N-P De Cal 2
102	Dev.R.Sud-Est.Ly/2
430	DMC (Dollfus Mi)1
775	Docks France 1
135	Dynaction 1
2090	Eaux (Gle Des) 1
800	E.B.F 1
700	Ecco 1
1310	Eiffage 1
420	Elf Aquitaine 1
958	Elf Sanofi 1
995	Eridania Beghin 1
710	Essilor Intl 1
530	Essilor Intl ADP 1
1010	Esso 1
1990	Euralrance 1
33	Euro Disney 1

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.A.L.M 1	1300	—
Codetour	221,60	—
Creaks	186,20	—
Dauphin OTA	315	—
Devanlay 2	1440	1400
Labor.Dolisos	287,90	—
Editions Belfond	117	—
Europ Propulsion 2	371	373
Finabail	178	—
Finacor	185	—
G.L.M. S.A.	1000	—
Gravograph	210	—
I.C.C. 2	220	210
TF1-1	440	451
Thermador Hold(Ly)	570	569
Unilog	322	—
Viel et Cie #	241	236
Vilmorin et Cie/2	385	380

Sicav (sélection) 1er juin

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Ecur. Trimestriel	2005,94	1985,88
Elicash	125529,48	125529,48 ◇
Energie	390,57	372,88
Eparcic	4254,26	4254,26
Eparcourt-Sicav	4037,45	4027,38
Epargne-Unie	1533,37	1495,97
Eufi Cash capi.	9288,72	9288,72 ◆
Euro Solidarité	1191,85	1180,05
Eurocic Leaders	1382,49	1264,47 ◆
Eurodyn	1457,96	1422,40
Euro Gan	8142,98	7828,71
Fonsicav	17075,94	17041,86
France-gan	14057,59	13616,91
Obliunor	3338,73	3276,48
Oblig. tres cati	208,78	205,69
Oblition	1883,16	1846,69
Oblisécurité Sicav	15225,97	15225,97
Oraction	1677,92	1636,90
Patrimoine Retraite	283,25	258,09 ◆
Parvalor	637,90	625,39
Planinter	1512,34	1475,45 ◆
Première Oblig. C	11473,38	11473,38
Première Oblig. D	10079,28	10073,94
Prévoy. Ecureuil	108,03	99,04
Priv'Associations	34426,70	34426,70
Proficias	1020,80	1001,57

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 01/06	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,6110	5,6200	5,40	5,90
Ecu	6,5800	6,5840	—	—
Allemagne (100 dm)	342,0300	341,9900	329	352
Belgique (100 F)	16,6105	16,6100	16,10	17,10
Pays-Bas (100 fl)	305	304,9200	293	314
Italie (1000 lires)	3,5295	3,5300	3,30	3,75
Danemark (100 krd)	87,2000	87,0300	83	91
Irlande (1 iep)	8,3200	8,3175	8	8,75
Gde-Bretagne (1 L)	8,4755	8,5100	8,10	8,90
Grèce (100 drachmes)	2,3110	2,3090	2,10	2,65
Suisse (100 f)	401,5100	401,5200	387	409
Suède (100 krs)	72,0800	71,8300	68	77
Norvège (100 k)	78,8500	78,8400	75	84
Autriche (100 sch)	48,6310	48,6160	47,10	50,10
Espagne (100 pes)	4,1455	4,1470	3,90	4,45
Portugal (100 esc)	3,2900	3,2850	3,05	3,80
Canada (1 $ can)	4,0498	4,0578	3,85	4,30
Japon (100 yens)	5,3684	5,3729	5,20	5,65

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 01/06
Or fin (kilo en barre)	69800	69900
Or fin (en lingot)	69950	70150
Napoléon (20f)	404	404
Pièce Fr (10 f)	325	—
Pièce Suisse (20 f)	402	405
Pièce Latine (20 f)	402	402
Souverain	509	509
Pièce 20 dollars	2505	2505
Pièce 10 dollars	1350	1320
Pièce 5 dollars	675	—
Pièce 50 pesos	2610	2620
Pièce 10 florins	418	419

Matif (Marché à terme international de France)
1er juin 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 319 488

Cours	Juin 94	Sept. 94	Déc. 94
Dernier	116,56	115,60	115,10
Précédent	117,72	116,76	115,86

CAC 40 A TERME
Volume : 40 424

Cours	Juin 94	Juillet 94	Août 94
Dernier	1951	1950	—
Précédent	2013	2010,50	—

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

DÉFENSE

Sous les ordres du général Janvier

Un état-major interarmées de planification opérationnelle est installé à Creil

Sous les ordres du chef d'état-major des armées, il est institué un état-major interarmées dit de « planification opérationnelle ». Cette réorganisation, qui était prévue, du haut commandement militaire fait l'objet d'un arrêté du ministre de la défense paru au *Journal officiel* du 1er juin.

Cet état-major interarmées de planification opérationnelle se substitue à deux états-majors interarmées « Europe » et « Théâtres extérieurs » qui fonctionnaient depuis le début de l'an dernier et qui avaient été mis en place à Creil (Oise) sous les ordres du général de division Bernard Janvier.

Désormais, l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major des armées, aura sous son commandement un seul état-major qui est chargé d'élaborer les doctrines et les plans d'emploi des forces, ainsi que les planifications opérationnelles, à l'exception des forces nucléaires, qui relèvent d'une toute autre hiérarchie combinant la responsabilité suprême du chef de l'Etat et la chaîne militaire, et de la défense proprement dite du territoire, qui dépend d'un inspecteur général de la DOT.

En outre, l'état-major interarmées de planification opérationnelle s'occupe de la préparation et de la direction des exercices dans un cadre national ou multinational. Enfin, cet état-major participe à la constitution d'états-majors nationaux ou internationaux (avec les alliés ou avec l'ONU) en charge de conduire les opérations éventuelles sur le terrain.

Le général Janvier, qui est désormais à la tête de cet état-major interarmées de planification opérationnelle, dispose, à côté d'un général chef de son état-major, de deux adjoints directs. Le premier, le général de division aérienne Jean-Pierre Job, est plus spécialement chargé du secteur « centre-Europe » et le second, le contre-amiral François de Longueau Saint-Michel, est affecté aux opérations extérieures.

Grosso modo, le général Janvier sera chargé de préparer l'engagement des forces dites « projetables » de la France. Le Livre blanc sur la défense prévoit, en effet, de constituer à terme une force de quelque 100 000 à 120 000 hommes qui puisse être rapidement envoyée en Europe ou à l'extérieur. A Creil, l'état-major du général Janvier bénéficiera de sa proximité avec la direction du renseignement militaire (DRM) qui sera en mesure de lui fournir ses informations tactiques.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur financier
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information : Philippe Labarde
Rédacteurs en chef : Thomas Ferenczi, Robert Solé, adjoints au directeur de la rédaction
Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Bruno Frappat, directeur éditorial
Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, délégué auprès du directeur général
Michel Tatu, conseiller de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE, 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

CARNET

Décès

– Le Syndicat national des journalistes CGT,
Et les membres du comité national,
ont la tristesse de faire part du décès de leur camarade,

Yves AUDÈVE,
journaliste,

survenu le 29 mai 1994.

L'incinération aura lieu le mardi 7 juin, à 12 heures, au crématorium du Père-Lachaise, où ses amis se réuniront.

– *Besançon (Doubs).*

Mme Renée Marie Nicolas-Bonnaud,
Jean-François et Philippe,
Le docteur Louis Bonnaud-Delamare,
Louis, Guillaume et Alexandre,
M. et Mme Georges Bonnaud-Delamare,
Camille et Maxime,
M. et Mme François Bonnaud-Delamare,
Gaëlle et Léa,
M. et Mme Camille Scheider,
M. Jean-Pierre Scheider,
Mme Lucile Bonnaud,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marie Louise BONNAUD-DELAMARE,
veuve de Roger Bonnaud-Delamare,

survenu le 28 mai 1994 à Besançon.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 31 mai.

– Mme Jacqueline Cohen
née Amouyal,
Ses enfants et petits-enfants,
Fabien et Claude Cohen,
Tous ses parents et amis,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

M. Jean COHEN,
professeur émérite à la Sorbonne,
ancien professeur de philosophie
au lycée d'Oran,

survenu le 30 mai 1994 en son domicile.

Les obsèques ont eu lieu le 1er juin au cimetière du Montparnasse.

Mme Cohen,
162, boulevard de Grenelle,
75015 Paris.

– Le président de l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne,
Les enseignants,
Le personnel administratif,
Les étudiants,
ont la profonde tristesse de faire part du décès, survenu le lundi 30 mai 1994, de

M. Jean COHEN,
professeur émérite à l'UFR
d'arts plastiques.

– *Mme Gaston Mayeur,*
Jean-Marie et Françoise Mayeur,
André et Denise Vauchez,
Jean-Paul et Geneviève Jacqué,
ses enfants,

Jean-François et Elisabeth Barsacq,
Alain et Catherine Jaouen,
Pierre Mayeur,
Etienne Vauchez et Véronique,
Anne, Antoine Vauchez,
Hugues et Marie Salord,
Claire, Louise Jacqué,
ses petits-enfants,

Alexandre et Mathieu Barsacq,
Marie Jaouen,
ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Gaston MAYEUR,
inspecteur général honoraire
de l'éducation nationale,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,

endormi dans la paix du Seigneur, le 29 mai 1994, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le 3 juin, à 10 h 30, en l'église Saint-Maurice de Strasbourg. Elle sera suivie de l'inhumation au cimetière de Sarreguemines.

– *Mme Jean-Jacques Muller,*
son épouse,
M. Jacques-André Muller,
M. et Mme Philippe-Henri Muller,
ses enfants,
Guillaume, Edouard et Alexandre,
ses petits-enfants,
Mme Félix Muller,
Mme Pierre Muller,
M. et Mme André Muller,
ses frère et belles-sœurs,
Les familles Muller et Schürch,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Jacques MULLER,
chevalier de l'ordre national
du Mérite,
ingénieur des Arts et Manufactures,
docteur ès sciences techniques,

survenu le 31 mai 1994, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 3 juin, à 16 heures, en l'église *réformée de Passy-Annonciation*, 19, rue Cortambert, Paris-16e.

Un registre sera ouvert pour recevoir vos messages d'amitié.

14, allée des Belles-Vues,
92380 Garches.

– Albert Dahan,
Mathieu et Romain Dahan,
Mme Georges Perrineau,
Françoise et Jean-Pierre Puisais,
Caroline Nystrom et Patrice Morel,
Frédérique, Antoine, Axel, Olivia, Henri et Victor,

ont l'immense douleur de faire part du *décès accidentel de*

Elisabeth NYSTROM,
survenu le 20 mai 1994, à l'âge de trente-neuf ans.

Elle a été inhumée le 24 mai, au cimetière de Faye (Dordogne).

28, rue Jean-Mermoz,
92380 Garches.
46, quai Henri-IV,
75004 Paris.

– Mme André Touret,
son épouse,
M. et Mme Guy Carré,
ses enfants,
Frédéric et Armèle Carré,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André TOURET,
combattant volontaire de la Résistance,
médaille de la déportation
et de l'internement
pour faits de résistance,
médaille des évadés,
croix du combattant,

survenu le 25 mai 1994, dans sa quatre-*vingt-septième année.*

1, rue des Tacreniers,
La Cartaudière,
Saint-Pryve-Saint-Mesmin.

Remerciements

– Mme Odile Ortega,
son épouse,
Hermine et Simon,
ses enfants,
Tous leurs proches,
expriment ici leurs très sincères remerciements à tous ceux qui, par leur présence, leur envoi de fleurs, leur message, se sont associés à leur douleur et ont témoigné de leur estime et de leur affection pour

Pascal ORTEGA,

lors de son décès, survenu le 10 *mai* 1994 à Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

Anniversaires

– Le lycée Henri-IV se souviendra de ceux de ses anciens élèves qui, il y a cinquante ans, ont donné leur vie pour la libération de la France, au cours d'une cérémonie qui aura lieu au lycée, le vendredi 17 juin, à 17 h 30.
L'Association des anciens élèves souhaite la présence de tous ceux qui gardent le souvenir de leurs camarades disparus.

23, rue Clovis,
75005 Paris.

– Une pensée pour

Jean-Paul LESTERLIN,

décédé il y a quinze ans, et pour son père,

Pierre LESTERLIN,

décédé le 19 octobre 1992.

Dominique, Cyril et Gaël.

– Il y a trois ans,

Patrice *MALTERRE,*
ingénieur INSEET,
secrétaire général de l'OCOTRAM
(Marseille),
administrateur de la Régie
des transports
(rénovateur du tramway en France),

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connu aient une pensée pour lui, et pour son inlassable travail au service des transports urbains.

Son épouse, sa fille, sa marraine et quelques fidèles amis se souviennent.

« Tant que tu seras heureux, tu compteras beaucoup d'amis, si le ciel se couvre de nuages, tu seras seul. »
Ovide (Fastes I-9).

– Une pensée est demandée à tous ceux qui ont connu

André SAURET,
éditeur,

pour le vingt-cinquième anniversaire de sa mort.

De la part de ses enfants
Danièle et Raymond Lévy.

Colloque

– Le Centre international d'études romanes organise un colloque scientifique international sur l'abbaye Saint-Philibert de Tournus, du 15 au 19 juin 1994. Une trentaine de communications historiques, archéologiques et liturgiques sont prévues. Renseignements : CIER, 13, cours du Cloître, 71700 Tournus. Tél. : 85-32-54-45. Fax : 85-32-18-98.

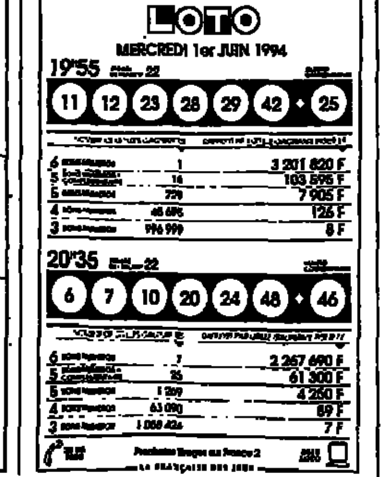
Communications diverses

– 21 juin ! L'été ! La musique ! La Fête de la musique !
Du 7 au 30 juin, la brasserie des Cerclades donne le ton ! A cette occasion, elle présentera quelques œuvres du sculpteur sur étain Alain Devige.
En effet, ces dernières sont des hymnes à la musique (Femme-Violoncelle) et des hommages à ses illustres serviteurs (Jacques Brel, Edith Piaf...).

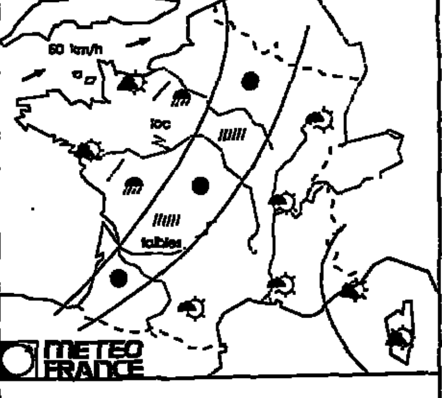
– *Regroupant les familles* qui comptent au moins trois générations successives en ligne masculine directe dans l'ordre de la Légion d'honneur,

l'Association des honneurs héréditaires

a tenu son assemblée générale, le 30 mai 1994, dans la salle d'honneur, à l'hôtel national des Invalides, sous la présidence du général Laboria, suivie de la traditionnelle réception. Elle avait été précédée d'une visite guidée de l'Assemblée nationale.



MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE VENDREDI 03 JUIN 1994 VERS MIDI

LÉGENDE
ENSOLEILLÉ – TRÈS NUAGEUX OU COUVERT – AVERSES
ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX – PLUIE OU BRUINE – ORAGES
NUAGEUX COURTES ÉCLAIRCIES – NEIGE – BRUMES ET BROUILLARD – SENS DE DÉPLACEMENT

Vendredi : une zone pluvieuse traverse le pays. – Le matin, le ciel sera couvert de la Basse-Normandie à la Vendée et jusqu'aux côtes espagnoles, il pleuvra faiblement. Cette zone pluvieuse progressera vers l'est, gagnant le Bassin parisien jusqu'à l'Aquitaine à mi-journée. Les pluies se renforceront en arrivant sur le Nord-Est en soirée.
A l'avant, le ciel sera très nuageux sur le Centre-Est et la Franche-Comté. Il y aura des *nuages également sur l'extrême Sud-Est et la* Corse, mais de belles éclaircies se développeront partout, avant l'arrivée de la zone pluvieuse.
A l'*arrière, le temps sera variable, alternant* nuages et éclaircies, avec des averses. Quelques coups de tonnerre seront possibles sur l'Ouest à la mi-journée, l'après-midi sur le Centre et les Ardennes. Le vent de sud-ouest se renforcera en Manche.
Les températures relevées au lever du jour seront en baisse, voisines de 11 degrés en général, elles seront plus douces de la Franche-Comté au pourtour méditerranéen, comprises entre 13 et 16 degrés.
Les températures maximales s'échelonneront entre 16 et 27 degrés, des côtes de la Manche vers le Sud-Est.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

TEMPÉRATURES maxima – minima

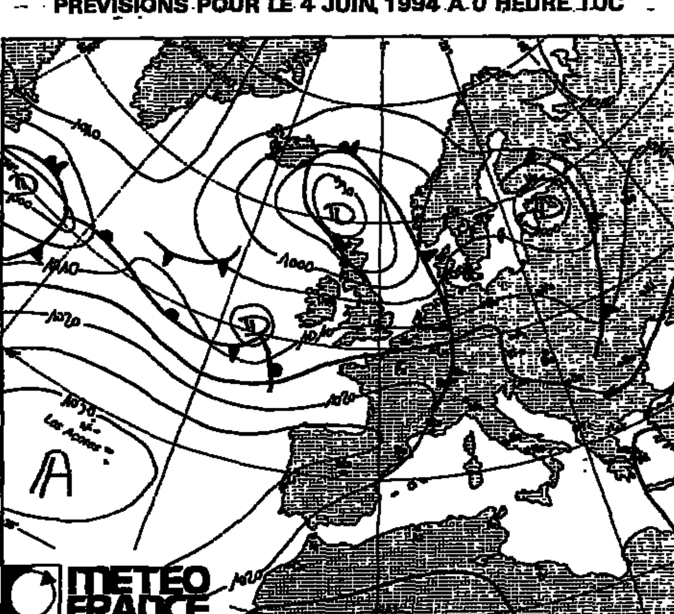
FRANCE	
AJACCIO	27/18
BIARRITZ	21/14
BORDEAUX	19/16
BOURGES	30/16
BREST	20/13
CAEN	28/13
CHERBOURG	21/12
CLERMONT-FER.	31/17
DIJON	27/18
GRENOBLE	28/16
LILLE	26/14
LIMOGES	25/15
LYON, BRON	30/19
MARSEILLE	28/18
NANCY, ESSEY	28/17
NANTES	23/14
NICE	25/18
PARIS-MONTS.	30/16
PAU	23/14
PERPIGNAN	25/18
POINTE-A-PITRE	32/24
RENNES	27/13
ST-ETIENNE	32/18
STRASBOURG	28/16
TOULOUSE	26/16
TOURS	29/16

ÉTRANGER	
ALGER	31/20
AMSTERDAM	25/17
ATHÈNES	25/17
BANGKOK	36/27
BARCELONE	26/20
BELGRADE	25/12
BERLIN	21/11
BRUXELLES	27/16
COPENHAGUE	18/ 8
DAKAR	–/22
GENÈVE	21/15
ISTANBUL	–/ –
JÉRUSALEM	28/15
LE CAIRE	33/20
LISBONNE	21/14
LONDRES	25/12
LOS ANGELES	22/15
LUXEMBOURG	25/17
MADRID	29/13
MARRAKECH	27/17
MEXICO	22/–
MILAN	25/13
MONTRÉAL	19/11
MOSCOU	14/ 7
NAIROBI	22/13
NEW-DELHI	43/–
NEW-YORK	28/19
PALMA-DE-MAJ.	36/20
PÉKIN	31/19
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	25/14
HONGKONG	30/24
SÉVILLE	27/14
SINGAPOUR	32/26
STOCKHOLM	19/ 8
SYDNEY	18/13
TOKYO	25/18
TUNIS	31/19
VARSOVIE	16/ 4
VENISE	–/18
VIENNE	26/12

Valeurs extrêmes relevées entre le 01-06-1994 à 6 heures TUC et le 02-06-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 4 JUIN 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6314

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II							■		
III		■						■	
IV		■		■					
V			■	■			■		
VI					■				
VII						■			
VIII							■		
IX			■						■
X									
XI					■				

HORIZONTALEMENT

I. Ce que portent bien souvent les gens qui salissent tout ce qu'ils touchent. – II. *Exige souplesse* et doigté. Abréviation. – III. Raison de l'assurance. – IV. Elle est bonne avec des lardons. – V. Direction. En liège. Quelque chose de grotesque. – VI. Affecte la contenance et perturbe le débit. Ne cacha pas sa préférence. – VII. Au-dessus du lampiste. Trou. – VIII. Ne cherchait sûrement pas à brouiller les cartes. D'un auxiliaire. – IX. Traduit une hypothèse ou une conviction. Roi de Thessalie. – X. Ne laisseras pas indifférent. – XI. Ne passe donc pas inaperçu. Self-service pour de jeunes « aspirants » prenant leur repas au corps.

VERTICALEMENT

1. *Entre elles, il n'est question* que de choses un peu à-côté. – 2. En arrière. Bénéficie d'une culture intensive. – 3. Coule en France. Garde la chambre à la suite d'un coup de pompe. Source pas très claire. – 4. Se compose de parties plus ou moins égales. Pour le conserver, il ne faut pas le saler. – 5. En France. Sa bru lui offrit un rafraîchissement. – 6. Pour le braver, il ne faut pas hésiter à se mouiller. Caïmans aux Antilles. – 7. Symbole. Bienheureux. Devise. – 8. Symbole. N'agis pas à la légère. – 9. Propres à être appréciés par de fines bouches. Points.

Solution du problème n° 6313

Horizontalement

I. Trahison. – II. Roue. *Osée.* – III. Où. Ratier. – IV. Mites. – V. Blesseras. – VI. Olé ! Ars. – VII. Nés. Gê. Do. – VIII. Piston. – IX. *Râle. As.* – X. *Repassées.* – XI. Fait. Alès.

Verticalement

1. Trombone. RF. – 2. Rouille. Réa. – 3. Au. Tees. Api. – 4. Hères. Plat. – 5. Assagies. – 6. Sot. Eres. S.A. – 7. Osiers. Taël. – 8. *Née. Dosée.* – 9. Erosion. SS.

GUY BROUTY

RADIO-TÉLÉVISION

JEUDI 2 JUIN

TF 1

13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.25 Série : Côte Ouest.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.35 Club Dorothée.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.45 Clip : 3 000 scénarios contre un virus. Opération prévention contre le sida.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! (et à 23.35). Invitée : Maurane.
19.50 Alain Decaux raconte. Le Débarquement.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.50 Série : Navarro. Un visage d'ange, de Patrick Jamain.
22.25 Magazine : Demain, il fera beau. *Invité :* Francis Huster. Thème : la fureur de séduire.
0.30 Série : Aventures à l'aéroport.
1.30 Journal et Météo.
1.35 Concert : Orchestre national Bordeaux-Aquitaine. *Symphonie n° 7,* de Bruckner.
2.25 TF 1 nuit (et à 3.20, 3.55, 4.35).

FRANCE 2

13.40 Campagne pour les élections européennes.
13.50 INC.
13.55 Sport : Tennis. En direct de Roland-Garros.
18.15 Jeu : Un pour tous.
18.50 Divertissement : Rien à cirer. Invitée : Anne Zamberlan.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.45).
19.59 Journal.
20.15 Face-à-face. Bernard Kouchner et Philippe de Villiers. Campagne pour les élections européennes ; L'image du jour à Roland-Garros ; Journal des courses ; Météo et Point route.
21.10 Magazine : *Envoyé spécial.* Les mères ados ; Leur débarquement ; Retour à la campagne.
22.55 Cinéma : Cinq jours en juin. ■ Film français de Michel Legrand (1989).
0.35 Magazine : La France en films. Invité : Michel Legrand.
0.40 Journal, Météo et Côté court.
1.05 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field. Spécial cinéma.
2.15 Sport : Tennis. Internationaux de France à Roland-Garros. Le match du jour (rediff.).

FRANCE 3

13.35 Série : Capitaine Furillo.
14.25 Série : La croisière s'amuse.
16.05 Tiercé, en direct.
16.20 Magazine : La Fièvre de l'après-midi.
17.30 Jeu : Télétennis.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer. En direct de Sainte-Mère-Eglise.
18.15 Campagne pour les élections européennes.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Les Vies de Lee Miller et Lee Miller,* d'Antony Penrose.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Magazine : Côté court.
20.35 Tout le sport.
20.45 Keno.
20.50 Cinéma : Les Nuits avec mon ennemi. ■ Film américain de Joseph Ruben (1990).
22.30 Campagne pour les élections européennes.
22.50 Journal et Météo.
23.20 Magazine : Pégase. La compagnie Britair, à Morlaix ; Francis Bergese : portrait du nouveau tuteur de Buck Denny, superstar de la BD.
0.15 Magazine : Le Divan. Invité : Jean-Marie Colombani, directeur du *Monde.*
0.40 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.
1.15 Cadran lunaire. *Caprice Viennois,* de Kreisler ; *Danse espagnole,* de Granados.

CANAL PLUS

13.35 Cinéma : Qiu Ju, une femme chinoise. ■■■ Film chinois de Zhang Yimou (1992).
15.10 Documentaire : Monsieur Dior. De Frank Maubert.
16.00 Cinéma : Mac. ■■ Film américain de John Turturro (1992).
17.55 Court métrage : Sidapolis. De Sébastien Grall.
18.00 Canaille peluche.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 ▶ Documentaire : Audiard en toutes lettres. De Laurent Villeveille.
21.50 Flash d'informations.
21.55 Cinéma : Un singe en hiver. ■■ Film français d'Henri Verneuil (1961).
23.35 Cinéma : Les lions sont lâchés. ■ Film franco-italien d'Henri Verneuil (1961).
1.20 Cinéma : Le Désordre et la Nuit. ■■ Film français de Gilles Grangier (1957).
2.50 Surprises.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Cinéma : Main basse sur la ville. ■■■ Film italien de Francesco Rosi (1963) (v.o., rediff.).
19.00 Série : Fast Forward.
19.30 Documentaire : Les Enjeux de l'Europe. Rester ou partir : le village qui ne veut pas mourir.
20.00 Documentaire : Le Courage de Toby. De Peter Schmidt.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Soirée thématique : Féminin pluriel, les femmes en Europe. Présentée par Nina Hagen. A 20.45 Images de femmes, de Georg Eich ; à 21.00 Beate Weber, madame le maire, de Margot Mayer ; à 21.20 Suzana Lipovac, l'intrépide, de Milka Pavlicevic ; à 21.35 Juana Bacos-Gorch, l'ouvrière du textile, de Jacqueline Pérard ; à 21.55 Hélène Aubert, la laissée-pour-compte, de Sophie Rosenzweig ; à 22.10 Petra Pohl-Ziegler, la réinsérée, d'Ulrike Gropp ; à 22.35 Monique Girot, l'agricultrice, de Claude Piel.
22.50 Téléfilm : ... Avec amour, Fabia. De Maria Teresa Camoglio.

M 6

13.30 Série : Drôles de dames.
14.20 Variétés : Musikado.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Les deux font la loi.
18.00 Série : Un flic dans la Mafia.
19.00 Série : Pour l'amour du risque.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Documentaire : Nom de code Overlord
20.05 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Zoo 6.
20.50 Cinéma : Ça n'arrive qu'à moi. ■ Film français de Francis Perrin (1984).
22.40 Téléfilm : Visions meurtrières.
0.20 Six minutes première heure.
0.35 Magazine : Fréquenstar (et à 3.50).

FRANCE-CULTURE

20.30 Fiction. Le Philosophe de l'Abbaye aux Bois, d'Elisabeth Tamaris (2).
21.32 Profils perdus.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (en direct de Prague) : Le Corsaire, ouverture op. 21, de Berlioz ; Bacchus et Ariane, suite n° 2, de Roussel ; Symphonie n° 9 en ré mineur op. 125, de Beethoven, par le Chœur de la Philharmonie de Prague, l'Orchestre national de France.
23.07 Ainsi la nuit.
0.00 L'Heure bleue.

Les interventions à la radio

Radio-Shalom, 18 h 30 : Jean-François Kahn (« Le grand débat »)
O'FM, 19 h 20 : Noël Mamère et Jean-Yves Le Gallou (le grand O O'FM-*la Croix*)
France-Inter, 19 h 20 : « Les élections européennes... vues par les Européens » (« Le télé phone sonne »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Les rôdeurs et le château

L'ÉTRANGE rencontre ! Tapie avait oublié Bernard Tapie, son *Phocéa,* ses toiles de maître et, depuis la veille, son chercheur d'or au Canada. Le Pen avait oublié ses calembours, son *« Durafour crématoire »,* son *« détail »* des chambres à gaz. Et tous deux parvinrent à oublier Paul Amar qui, avec une rare élégance, leur avait offert des gants de boxe au début de l'émission et, avec insistance, tenta d'exciter les deux coqs.

En vain. Car Tapie et Le Pen, par consentement tacite, avaient décidé de s'offrir la considération que leur avait, par avance, refusée Paul Amar. Au lieu du pugilat annoncé, on assista donc à l'étonnant spectacle de deux illégitimes tirant de leur double illégitimité la force de se légitimer mutuellement, et y parvenant. On pensait à deux rôdeurs, dans un château désert, tombant soudain nez à nez. Les maîtres sont partis, ou morts, ou bien mal en point, nul ne sait. Ils n'ont laissé que le majordome – Paul Amar. Les deux intrus s'observent, se jaugent, se défient, se partagent en rêve les ailes du château, pillent la garde-robe, s'extasient. Jusqu'au retour des maîtres, les châtelains, ce sont eux. Mais les maîtres reviendront-ils ?

Tous deux, faut-il le dire, sortirent vainqueurs de l'entreprise. Le Pen assagi, respectable, maître de lui. Quant à Tapie, puisant dans une panoplie de mimiques et d'interruptions moqueuses – généreusement servi par le réalisateur qui le montrait avec insistance pendant les tirades de Le Pen –, il creva l'écran, comme d'habitude. Il fut le visage même de l'énergie.

Pendant ce temps, pour tenter d'endiguer des désertions supposées massives, TF 1, que l'on devinait blême de jalousie, prolongeait son journal jusqu'à 21 heures, et se surpassait. Comme si PPDA avait décidé de faire payer à Tapie son transfert sur la chaîne concurrente, il entreprit de confondre en direct le candidat repreneur canadien de l'OM, présenté la veille sur toutes les antennes comme le sauveur du club. Le repreneur, donc, était en duplex de Marseille. Bonjour Monsieur le repreneur, nous souhaiterions vous connaître mieux, que faites-vous dans la vie ? Je suis dans le domaine minier. Bien. Et vous intéressez-vous au football ? Oui... enfin, surtout au hockey sur glace. Ah ! Ce n'est pas exactement la même chose. Et là, sans prévenir, PPDA sortit sa botte : il avait dépêché à Winnipeg, siège social supposé des activités du repreneur, un journaliste de Radio-Canada, qui avait découvert que ledit repreneur y était rigoureusement inconnu. Et ses sociétés ? Oui, l'une a bien un nom qui dit vaguement quelque chose, mais pas l'autre. Le repreneur bafouilla quelques mots à propos d'un responsable parti pour quinze jours en voyage de noces, avant d'être précipité sous nos yeux dans les oubliettes du canular économico-footballistique. L'adversité réussit à TF 1.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

VENDREDI 3 JUIN

TF 1

6.00 Série : Passions.
6.28 Météo (et à 6.58, 8.28).
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.00 Journal.
7.15 Club Dorothée avant l'école.
8.30 Télé-shopping.
9.00 Série : Mésaventures.
9.30 Feuilleton : Haine et passions.
10.15 Feuilleton : Hôpital central.
10.55 Série : Tribunal.
11.30 Feuilleton : Santa Barbara.
11.55 Jeu : La Roue de la fortune.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.25 Série : Côte Ouest.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.35 Club Dorothée.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! (et à 23.45). Présenté par Christophe Dechavanne. Invitée : Marie-Sophie Berthier Lelouch.
19.50 Alain Decaux raconte. Le Débarquement.
20.00 Journal, La Minute hippique et Météo.
20.45 Magazine : Pour une nuit ou pour la vie. Présenté par Jean-Marc Morandini. Jury : Fabrice, Gloria Lasso, Michèle Laroque. *Deux couples se prêtent au jeu de la vérité.*
22.40 Magazine : Ushuaïa. Présenté par Nicolas Hulot. Exmouth. Les insectes géants ; La pêche au cerf-volant ; Au pays des longues oreilles. *Sur la côte ouest de l'Australie.*
0.45 Journal et Météo.
0.55 Jeu : Millionnaire.
1.20 Concert : Orchestre national Bordeaux-Aquitaine. *Symphonie n° 5,* de Schubert ; *Trauer Musik,* de Lutoslawski.
2.10 TF 1 nuit (et à 4.05).
2.20 Théâtre : Tromper n'est pas jouer. Pièce de Patrick Gargill, adaptation de Jean-François Séverin. Avec Michel Roux, Corinne Le Poulain, Daniel Russo (rediff.).
4.15 Documentaire : L'Aventure des plantes.
4.40 Musique.
5.10 Documentaire : Histoire de la vie.

FRANCE 2

5.45 Dessin animé.
5.55 Divertissement : Rien à cirer (rediff.).
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Clip : Sida (et à 22.45).
8.35 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
9.00 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.

9.20 Magazine : Matin bonheur. Invités : Jean-Luc Lahaye et Dick Rivers.
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus. Animé par Thierry Beccaro.
12.05 Sport : Tennis. Internationaux de France, en direct de Roland-Garros.
12.55 Météo (et à 13.30).
12.59 Journal et Point route.
13.40 Campagne pour les élections européennes.
13.50 INC.
13.55 Sport : Tennis. Internationaux de France, en direct de Roland-Garros.
18.10 Jeu : Un pour tous.
18.45 Divertissement : Rien à cirer. Présenté par Laurent Ruquier. Invité Bruno Masure.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.00).
19.59 Journal.
20.30 L'Image du jour à Roland-Garros.
20.35 Campagne pour les élections européennes.
20.40 Journal des courses, Météo et Point route.
20.55 Divertissement : C'est votre vie. Présenté par Frédéric Mitterrand.
22.50 Magazine : Bouillon de culture. Présenté par Bernard Pivot. Les mystères des nombres, les secrets des chiffres. Invités : Jean-Claude Bologne *(les Sept Merveilles : des expressions chiffrées)* ; Georges Ifrah *(Histoire universelle des chiffres)* ; Michel Tournier *(le Miroir des idées)* ; Vincent Lindon, interprète de *l'Irrésolu,* film de Jean-Pierre Ronssin.
0.05 Journal, Météo et Côté court.
0.30 Magazine : Musiques au cœur. Auvers-sur-Oise et l'impressionnisme : musique classique et peinture. Airs sacrés et airs de concerts de Mozart, par Gwendoline Bradley, soprano, les solistes de l'Orchestre symphonique français ; Œuvres de Debussy et Franck par le Quatuor Ludwig.
1.45 Sport : Tennis. Internationaux de France à Roland-Garros. Le match du jour (rediff.).
3.20 Documentaire : L'Oeil d'Icare.
3.40 Dessin animé.
3.45 24 heures d'info.
4.30 Magazine : Envoyé spécial (rediff.).

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups.
8.15 Magazine : Emplois du temps.
8.45 Continentales. Omniscience ; Rough Guide to the Americas : Floride ; Europodyssée, le retour.
9.35 Magazine : Génération 3. Incitation à la lecture : Kiki la casse. A 9.55, Semaine thématique : Les droits de l'homme. 4. En finir avec l'apartheid.
11.05 Magazine : Français, si vous parliez. Les Français du jour J parlent aux Français.
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Sport : Tennis. En direct de Roland-Garros.
13.55 Jeu : Télétennis (et à 17.30).
14.05 Série : Bizarre, bizarre.
14.35 Série : La croisière s'amuse.
16.15 Magazine : La Fièvre de l'après-midi.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.15 Campagne pour les élections européennes.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *L'Homme au désir d'amour lointain,* de François-Régis Bastide.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Magazine : Côté court.
20.35 Tout le sport.
20.45 INC.
20.50 Magazine : *Thalassa.* Les Fantômes de la liberté, de Lise Blanchet, Roch Pescadère et Patrick Boileau. *Des épaves en baie de Seine.*
21.50 Magazine : Faut pas rêver. Invité : Nilda Fernandez. Espagne : le gracié de la Semaine sainte ; Malte : les chevaliers de l'ordre ; Italie : la nonne et le ballon rond.
22.50 Campagne pour les élections européennes.
23.05 Journal et Météo.
23.30 Magazine : Strip-tease. *Al dente,* de Didier Lannoy ; *Le Musée de Geoffroi,* de Marco Lamensch ; *L'amour capote,* d'Emmanuelle Machetou ; *Elle est nickel,* de M. Stameschkine.
0.25 Court métrage : *Libre court.* Bleu sur fond rouge, de Yannis Vamvacas.
0.45 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.
1.20 Cadran lunaire. Les Violons dingues. Musique pour rire.

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —

7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Canaille peluche. Albert, le cinquième mousquetaire.

— En clair jusqu'à 8.10 —

7.50 Ça cartoon.
8.10 Magazine : 24 heures (rediff.).
9.05 Cinéma : Mac. ■■ Film américain de John Turturro (1992). Avec John Turturro, Michael Badalucco, Carl Capotorto.
10.55 Flash d'informations.
11.00 Cinéma : Prague. ■ Film franco-britannique d'Ian Sellar (1992). Avec Alan Cumming, Sandrine Bonnaire, Bruno Ganz.

— En clair jusqu'à 13.35 —

12.30 Magazine : La Grande Famille.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Cinéma : Hook. ■ Film américain de Steven Spielberg (1991). Avec Robin Williams, Dustin Hoffman, Julia Roberts. *Peter Pan est devenu adulte.*
15.50 Court métrage : Bavardage. De Virginie Thévenet.
15.55 Surprises.
16.00 Le Journal du cinéma.
16.05 Cinéma : Fiorile. ■■ Film franco-italien de Paolo et Vittorio Taviani (1993). Avec Claudio Bigagli, Galatea Ranzi, Michael Vartan.
18.00 Canaille peluche. Les Enfants du Mondial.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 ▶ Téléfilm : La Parole retrouvée. De Nigel Finch, avec Brian Cox, Eileen Atkins.
22.00 Documentaire : J. Edgar Hoover, la double vie du chef du FBI. De Bill Cann.
22.50 Flash d'informations.
22.56 Court métrage : Affreux, sales et méchants. De Jackie Cukier, avec Anémone et Michel Boujenah.
23.00 Cinéma : Dead Again. ■■ Film américain de Kenneth Branagh (1991). Avec Kenneth Branagh, Andy Garcia, Derek Jacobi.
0.45 Cinéma : Agaguk. ■ Film français de Jacques Dorfmann (1992). Avec Lou Diamond Phillips, Toshiro Mifune, Jennifer Tilly.
2.35 Cinéma : De sang-froid. ■ Film américain de Penelope Spheeris (1984). Avec Maxwell Caulfield, Charlie Sheen, Christopher McDonald.
4.05 Cinéma : Un bout de « Challenger ». ■ Film franco-russe d'Alexandre Sourine (1992). Avec Redjep Mitrovitsa, Laure Marsac, Nathalie Goundareva.
5.30 Surprises.
6.05 Documentaire : Les Années transistor.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités allemandes et françaises de la semaine du 28 mai 1944, commentées par Marc Ferro et Hans Humbreit (rediff.).
17.55 Magazine : Macadam. Présenté par Leslie Bedos. Jean-Louis Aubert (rediff.).
19.00 Série : Fast Forward. De Ted Emery.
19.30 Documentaire : Le Far West. 1. Se perdre dans le désert, de Wolfgang Ebert. *Histoire d'un fleuve géant, le Colorado.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Téléfilm : L'Enfance trompée. De Rainer Wolffhardt, avec Leslie Malton, Robert Giggenbach.
22.15 ▶ Documentaire : Mon vidéo-journal d'Afghanistan. De Nick Danziger.
23.15 Cinéma : Lola. ■ Film mexicano-espagnol de Maria Novaro (1989). Avec Leticia Huijara, Alejandra Vargas, Martha Navarro.

M 6

7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.50, 11.50).
7.05 Contact 6 Manager.
7.10 Les Matins d'Olivia (et à 8.05).
9.05 M 6 boutique (et à 14.20).
9.35 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 1.15, 6.00).
11.00 Série : Campus Show.
11.30 Série : Lassie.
11.45 Infoconsommation.
12.00 Série : Papa Schultz.
12.30 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.30 Série : Drôles de dames.
14.30 Variétés : Musikado. Emission présentée par Valérie Pascale.
17.00 Variétés : Multitop. Emission présentée par Yves Noël et Laura Marine.
17.30 Série : Les deux font la loi.
18.00 Série : Un flic dans la Mafia.
19.00 Série : Pour l'amour du risque.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Documentaire : Nom de code Overlord (et à 0.45). Les ports flottants.
20.05 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Capital.
20.45 Téléfilm : La vengeance m'appartient. De Gary Nelson, avec Robert Urich, Dakin Matthews.
22.35 Série : Mission impossible.
23.35 Magazine : Les Enquêtes de Capital (et à 5.30). L'entreprise Roland-Garros, un tournoi en or massif.
0.05 Magazine : Sexy Zap.
0.35 Six minutes première heure.
0.50 Magazine : Culture rock (et à 4.10). La saga de 1973 : Glitter et rock théâtral.
2.30 Rediffusions. Fréquenstar ; Venise, cité des doges ; Musimage.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio archives. Maurice de Vlaminck.
21.32 Musique : Black and Blue. Masters of Jazz.
22.40 Les Nuits magnétiques. Les petites ondes.
0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de... notre collaborateur Michel Cournot.
0.50 Musique : Coda. Escale maghrébine (5).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (donné le 1er février au Gewandhaus de Leipzig) : Mathis le peintre, de Hindemith ; Concerto pour violon et orchestre en ré majeur op. 35, de Korngold ; Till Eulenspiegel, de R. Strauss.
23.07 Jazz club. Par Claude Carrière et Jean Delmas. En direct de la Villa à Paris : le Quartette de Billy Pierce, saxophone, avec Laurent de Wilde, piano, Bruno Rousselet, contrebasse, Gerry Gibbs, batterie.

Les interventions à la radio

RMC, 19 h 15 : Michel Rocard (« Forum RMC-*l'Express* »).

Le Monde

TRAVERSES

PIERRE GEORGES

Petit matin

LE Monde, journal du soir, se fait le matin . Et quand on dit le matin, c'est dès potron-minet. Un calvaire, une tyrannie sans fin, presque la caserne avec adjudant de quartier et levée des couleurs. Il y faut des vertus paysannes, s'en aller traire les nouvelles, ou une abnégation monacale pour ainsi écrire matine, l'esprit entre deux rêves.

Le Monde se fait les yeux fermés, les yeux cernés, ce qui peut-être lui donne ce charme étrange d'un journal qui ne saurait faire la noce sans le payer comptant. Et si l'on écrit cela, ce n'est certes pas pour être plaint, ou sait-on jamais, loué. Il en est d'autres qui se lèvent tôt et n'en font pas une pendule.

Le propos est plus simple qui explique cette chronique du petit matin. Il arrive une saison dans l'année où la servitude devient une sorte d'avantage acquis, un privilège rare : celui de voir Paris au saut de son lit printanier, Paris vide, propre, lumineuse et déserte.

Dieu que cette ville est belle quand elle est nue, quand les autres, tous les autres n'en font pas un enfer. Ce Paris ville ouverte, ce Paris égoïste est un enchantement, une manière de joie chaque jour renouvelée.

A chacun son parcours. Sous le soleil levant, le dôme de l'Opéra prend des splendeurs orientales, comme échappé du Bosphore et d'un tableau de Ziem. L'avenue de l'Opéra, avant la ruée, est libre, large, cossue, bellement Hausmannienne, avec ses immeubles de pierre jaune, ses balcons de fer forgé et ses toits de zinc luisant comme dos de scarabée. Puis viennent les Guichets du Louvre, octroi sur la splendeur du Louvre.

Le Louvre désert, enfin ravalé, la perspective libre, la lumière qui joue avec la Pyramide, toujours pareille, jamais pareille, l'Arc de Triomphe du Carrousel à droite, rien n'égale cet instant-là. Il paye le réveil.

Plus loin, sur le pont du Carroussel, il arrive parfois qu'un peintre ait dressé chevalet vers l'amont, vers l'Ile de la Cité et l'on doute qu'il puisse être volé. Ces jours-ci rue des Saint-Pères, sur les trottoirs, comme dans tout le quartier, les antiquaires ont déroulé le tapis rouge. Et c'est très curieux cet immense fil rouge vers des trésors encore cachés.

A chacun son parcours. Les camions de primeurs livrent le Bon marché. Rue de Sèvres, des jeunes femmes se pressent, garde infirmière montante de l'hôpital Laénnec. Le patron du bar-tabac, improbable bougnat est fidèle au poste, le cheveu douché et le pantalon arrimé sous les aisselles. Les passants du boulevard du Montparnasse hésitent encore entre jour et nuit. Le musée Bourdelle dort. Et son voisin, *le Monde*, commence son tapage diurne.

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Chômage : « Vouloir l'emploi », par Raymond Barre ; Allemagne : « Plaidoyer pour un espion », par Constantin Melnik, et « Pour Markus Wolf », par Gilles Perrault *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Le président du Kirghizstan en visite à Paris

Le président Askar Akaev, du Kirghizstan, a entamé, mercredi 1er juin, une visite de trois jours à Paris, venant de Bruxelles où il a signé un accord de partenariat et de coopération avec l'Union européenne, ainsi que le « Partenariat pour la paix » de l'OTAN (après dix-neuf autres Etats, dont trois d'Asie centrale) *(page 5)*.

Moscou annule les premières manœuvres militaires avec les Américains

L'« honneur » de la Russie est sauf, et les députés nationalistes, forts du soutien de Boris Eltsine, peuvent s'estimer satisfaits. Les 250 soldats américains qui devaient participer, en juillet prochain, aux premières manœuvres communes aux deux pays ne souilleront pas le sol d'un polygone militaire de l'Oural. Un exercice commun aura tout de même lieu, mais vraisemblablement en Californie *(page 5)*.

POLITIQUE

La majorité regrette les insuffisances du projet de loi sur la famille

Les députés ont commencé mercredi l'examen en première lecture du projet de loi sur la famille. Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, a eu beau souligner les mérites du texte du gouvernement, les critiques ont fusé de la part des socialistes et des communistes, tandis que les députés de la majorité ne dissimulaient pas leurs réserves *(page 9)*.

SOCIÉTÉ

Greffons cornéens : l'IGAS va enquêter

Interrogé par *le Monde* à propos d'un eventuel trafic international de greffons cornéens, M. Philippe Douste-Blazy estime qu'il faut *« éviter les erreurs commises avec les circulaires Kouchner et trouver une solution pour en finir avec la pénurie de cornées »*. Le ministre a *« pris la décision de demander sur ce sujet une enquête à l'Inspection générale des affaires sociales »* *(page 13)*.

ÉCONOMIE

EDF veut prévenir l'insolvabilité durable de certains usagers

Les dirigeants d'EDF et de l'Union nationale des fédérations d'organismes HLM ont signé mercredi une convention tendant à optimiser la consommation de chauffage et d'électricité des locataires du parc HLM *(page 23)*.

Un prince saoudien va acquérir de 13 % à 24 % d'Euro Disney

Le prince saoudien Al Waleed a annoncé mercredi son intention d'investir de 1 à 1,9 milliard de francs dans le capital d'Euro Disney *(page 24)*.

SERVICES

Carnet	26
Dans la presse	10
Loto	26
Marchés financiers	24-25
Météorologie	26
Mots croisés	26
Radio-télévision	27

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC et 36-29-04-56

DEMAIN

Le 50e anniversaire du débarquement

Ce supplément de seize pages, rédigé par des historiens et des témoins de l'époque, abondamment illustré, éclaire de façon inédite les préparatifs de la plus importante opération amphibie de tous les temps.

On lira également notre supplément spécial, réalisé avec le quotidien espagnol *El Pais* et consacré à l'avenir de l'Union européenne.

En raison de la parution de ces deux suppléments, il n'y a pas de « Temps libre » cette semaine, ni par conséquent, de page jeux...

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde des livres » folioté I à X

Le numéro du « Monde » daté jeudi 2 juin 1994 a été tiré à 435 756 exemplaires

Trois semaines après l'installation des nouvelles forces de l'ordre de Gaza et Jéricho

Israël adresse des compliments inattendus à la police palestinienne

A Ramallah, en Cisjordanie occupée, l'armée israélienne a violemment réprimé, mercredi 1er juin, une manifestation de Palestiniens. Mais dans les zones « libres » de Gaza et Jéricho, la situation se stabilise à la grande satisfaction du gouvernement israélien, qui multiplie les compliments à la police palestinienne.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Ils n'ont pas vraiment fière allure. Au Liban et ailleurs, ils ont combattu le sionisme de toutes leurs forces. Et ils le combattent toujours avec les forces et les *moyens politiques* qui leur restent. Pourtant, près de trois semaines après leur entrée dans les zones « libérées » de Gaza et Jéricho, il faut se rendre à l'évidence : les anciens soldats de l'Armée de libération de la *Palestine (ALP), transformés* du jour au lendemain en policiers de l'autonomie, plaisent bien à Israël.

Après Itzhak Rabin, le chef de l'exécutif, qui se félicitait la semaine dernière de l'attitude *« sérieuse et positive »* des intéressés, c'est Yossi Sarid, ministre de l'environnement et artisan des accords du Caire, qui s'est déclaré, mercredi, *« plaisamment surpris de la manière »* dont les anciens fedayins s'acquittent de *« leur devoir »*.

S'exprimant à la Knesset au nom du gouvernement, M. Sarid, sous les quolibets de l'opposition de droite, a d'abord noté *« la stabilisation graduelle de la situation dans les zones placées sous la responsabilité de la police palestinienne »*. « Je sais, a ajouté le ministre, *ce que nous avons laissé là-bas. Les policiers palestiniens sont dans une grande détresse, ils font face à de difficiles problèmes d'équipement, de financements. Il n'y a pas encore d'autorité* (politique) *sur place et pourtant ils font leur travail avec bonne foi. Aujourd'hui, ces gens sont dignes de confiance.* »

Ces compliments publics israéliens à des hommes (3 860 déployés à ce jour) venus d'Irak, de Libye, de Jordanie, ou du Yémen après des décennies d'exil a évidemment, pour beaucoup de Palestiniens, quelque chose d'un peu gênant.

Deux morts à Ramallah

D'autant plus genant que, s'il n'y a pas eu jusqu'ici de dérapage sérieux, la *« police de l'autonomie »* était suspectée dès avant son arrivée par les mouvements de l'opposition laïque et islamiste de venir en quelque sorte *« remplacer l'armée d'occupation pour protéger les colons, voleurs des terres palestiniennes »*.

De fait, les patrouilles militaires communes avec les soldats israéliens fonctionnent assez bien et, si la police a refusé jusqu'ici de livrer à Israël les responsables des quelques incidents qui se sont produits à Gaza, elle n'en a pas moins mis en place les barrages et les fouilles de véhicules palestiniens réclamés par l'Etat juif aux alentours des lignes de démarcation et des colonies juives. Incessamment, pour pallier le manque de matériel adéquat, Israël devrait même livrer aux « bérets rouges » de l'ALP les appareillages nécessaires à la détection des métaux – et donc des armes.

Selon le chef de la police à Gaza, il y aurait plus de 20 000 armes en circulation *dans cette poudrière. Pour l'instant*, le mouvement de la résistance islamique Hamas de même que le Djihad islamique, le FDLP et le FPLP refusent d'ordonner à leurs militants et activistes de remettre les leurs.

Les négociations inter-palestiniennes continuent dans la coulisse. Mais déjà le gouvernement israélien s'en félicite par la voix de M. Sarid : *« La courbe des incidents terroristes ne monte plus. »* Celle des morts palestiniennes causées par l'armée non plus. En tout cas dans les zones autonomes. Car pour ce qui concerne les 90 % restants des territoires occupés depuis 1967, les soldats israéliens gardent le doigt sur la gâchette.

Mercredi, à Ramallah, une manifestation a été violemment réprimée à balles réelles. La veille, des unités spéciales de l'armée avaient tué – *« exécuté d'une rafale dans le dos »*, jurent les témoins palestiniens – deux militants intégristes recherchés pour le meurtre d'un agent du Shin Beth (service de sécurité intérieure israélien) il y a quelques mois.

Près d'une quinzaine de jeunes Palestiniens qui, mercredi, lançaient des pierres en direction *d'un commissariat ont été* blessés, quatre grièvement. L'un d'eux, un gamin de douze ans se débat entre la vie et la mort avec une balle dans le ventre. Toute la zone a été déclarée « zone militaire fermée » – interdite à la presse –, puis le couvre-feu imposé sur la ville. Dès le matin, à *l'appel* du *Hamas*, tous les commerçants palestiniens de Cisjordanie occupée, Jérusalem-Est et Jéricho compris, s'étaient mis en grève. Dans un communiqué à la radio israélienne, le mouvement intégriste a promis que ses morts seraient vengés par des attaques contre des objectifs israéliens à Jérusalem.

Contre cela, même si elle le voulait, la police palestinienne ne peut rien...

PATRICE CLAUDE

Au Liban

Un raid israélien contre le Hezbollah fait au moins 30 morts

Selon des sources hospitalières libanaises, au moins trente combattants du Hezbollah ont été tués et soixante-dix autres blessés au Liban, lors d'un raid mené, jeudi 2 juin avant l'aube, par l'aviation israélienne contre une base d'entraînement de cette formation chiite pro-iranienne. Selon ces mêmes sources, ce bilan, établi en milieu de matinée pourrait s'alourdir.

L'aviation israélienne a visé un camp d'entraînement à Aïn-Dardara, à l'est de la ville de Baalbek, place forte du Hezbollah dans la vallée de la Bekaa sous contrôle syrien. Il s'agit du troisième raid aérien israélien contre le Hezbollah en l'espace de deux semaines. Dans cette même vallée, le 21 mai dernier, un commando héliporté avait enlevé à son domicile un dirigeant intégriste pro-iranien, Moustapha Dirani *(le Monde* du 24 mai*)*. Le rapt avait eu lieu à 6 kilomètres d'un barrage de l'armée *syrienne* et d'une caserne de l'armée libanaise. – *(AFP.)*

Le défilé du 14 juillet

M. Vivien (RPR) regrette la présence annoncée de soldats allemands sur les Champs-Elysées

La présence de soldats allemands, *invités en tant que membre* de l'Eurocorps au défilé militaire du 14 juillet sur les Champs-Elysées, a été diversement commentée par les responsables politiques. Se sont déclarés pour Charles Millon, président du groupe UDF e l'Assemblée nationale, et François Aubert, député (UDF) de la Mayenne, même si ce dernier dit *« comprendre que ceux qui ont connu la guerre soient choqués »*.

Député de Seine-Saint-Denis, Claude Bartolone (PS) se déclare *« très favorable à cette présence »*, dans laquelle il voit *« un magnifique symbole de paix »*. *« C'est un signe, aussi, de notre volonté d'aller plus loin dans la construction européenne »*, a ajouté M. Bartolone, dont le point de vue est proche de celui de Pierre Lellouche, député (RPR) du Val-d'Oise et conseiller diplomatique de Jacques Chirac. *« Il faut être cohérent*, estime M. Lellouche. *Je suis pour la construction de forces d'intervention communes européennes pour faire face aux dangers de l'après-guerre froide. »*

Robert-André Vivien, député (RPR) du Val-de-Marne, se place, en revanche, dans les rangs de ceux qui se disent « choqués ». *« Voir les Allemands défiler le 14 juillet, je ne suis pas preneur. Je suis pour une armée européenne, mais pas pour le 14 Juillet. Qu'on arrête de se moquer des Français ! »*, a dit M. Vivien. Le secrétaire national du Parti communiste, Robert Hue, *explique que* s'il qualifie de *« choquante »* l'initiative, ce n'est pas *« parce qu'il s'agit de rapprocher par ce geste symbolique Français et Allemands, mais parce qu'il s'agit de le faire par le biais des armes et d'une armée »*. Jean-Pierre Chevènement, tête de la liste l'Autre politique aux élections européennes, a souhaité *« ne rien dire qui puisse être ressenti comme une atteinte à l'amitié franco-allemande »*, mais il a tout de même demandé que, *« dans les sommets franco-allemands, on ne parle pas que de gadgets et qu'on ne se contente pas d'actes symboliques »*.